



RÉPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité - Travail - Progrès

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

=====

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

DIRECTION DES ENQUETES ET DES RECENSEMENTS



RAPPORT D'ANALYSE

OCTOBRE 2023

# ENQUETE HARMONISEE SUR LES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES 2021/2022

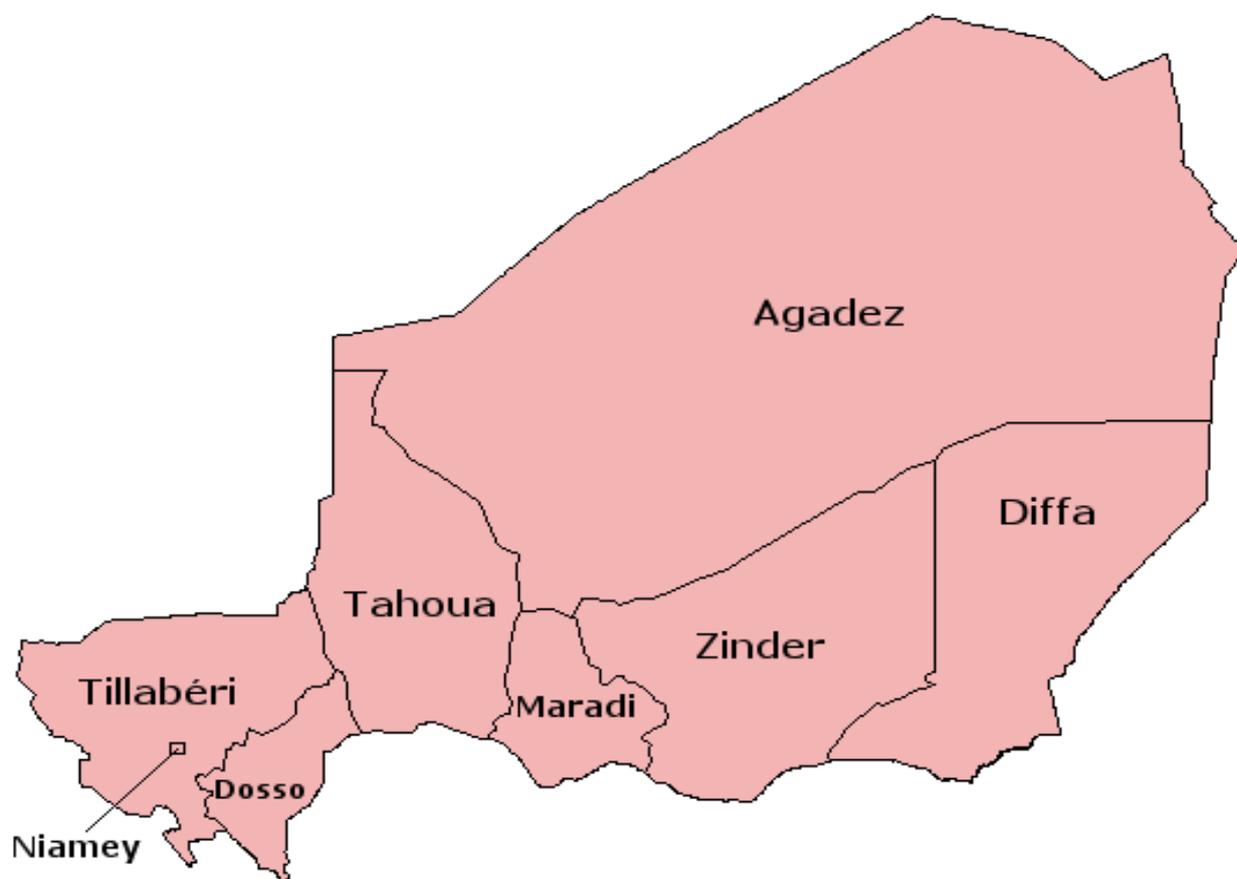


Institut National  
de la Statistique

**NIGER**



Figure 1: Division administrative du Niger





## TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX .....	III
LISTE DES GRAPHIQUES .....	V
LISTE DES FIGURES .....	VI
SIGLES ET ABREVIATIONS .....	VII
INTRODUCTION .....	1
<b>CHAPITRE I. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DU PAYS .....</b>	<b>3</b>
1.1 CARACTERISTIQUES PHYSIQUES, METEOROLOGIQUES, CLIMATIQUES ET DEMOGRAPHIQUES.....	3
1.2 SITUATION ECONOMIQUE RECENTE.....	4
1.3 POLITIQUES EN MATIERE D'ELEVAGE .....	5
1.4 PLACE DE L'ELEVAGE DANS L'ECONOMIE .....	8
1.4.1 Importance de l'élevage dans l'économie nationale.....	8
1.4.2 Poids de l'élevage dans le PIB.....	8
1.4.3 Exportations des produits de l'élevage.....	9
1.5 FINANCEMENT DE L'ELEVAGE .....	10
<b>CHAPITRE II : PRESENTATION DE L'ENQUETE.....</b>	<b>11</b>
2.1 DESCRIPTION DE L'ENQUETE.....	11
2.2 OBJECTIFS .....	11
2.3 RESULTATS ATTENDUS.....	12
2.4 METHODOLOGIE DE L'ENQUETE .....	12
2.5 ELEVAGE DANS L'EHCVM-II.....	13
<b>CHAPITRE III. CARACTERISTIQUES DES MENAGES PRATIQUANT L'ELEVAGE .....</b>	<b>14</b>
3.1 CARACTERISTIQUES DES MENAGES QUI PRATIQUENT L'ELEVAGE.....	14
3.2 ESPECES ELEVEES PAR LES MENAGES .....	16
3.3 EFFECTIF ET STRUCTURE DU CHEPTEL .....	17
3.3.1. Effectif du cheptel.....	17
3.3.2. Nombre moyen et structure du cheptel .....	18
<b>CHAPITRE IV : PRATIQUE DE L'ELEVAGE .....</b>	<b>22</b>
4.1 POSSESSION DU BETAIL .....	22
4.2 ACCES AUX ALIMENTS POUR LE BETAIL ET LA VOLAILLE .....	26
4.2.1 Achats d'aliments pour le bétail et la volaille.....	26
4.2.2 Autoproduction d'aliments bétail et volaille par les ménages .....	29
4.3 ABREUVAGE DU BETAIL.....	31
4.4 SANTE ANIMALE.....	33
4.4.1 Vaccination .....	33
4.4.2 Déparasitage.....	35
4.4.3 Soins aux animaux.....	38
<b>CHAPITRE V : PRODUITS DE L'ELEVAGE ET LEURS UTILISATIONS .....</b>	<b>39</b>
5.1 PRODUITS DE L'ELEVAGE.....	39
5.2 UTILISATIONS DES PRODUITS DE L'ELEVAGE .....	41
5.2.1 Décision de vente.....	41
5.2.2. Contrôle du revenu .....	42
5.2.3 Vente d'animaux sur pieds.....	43



5.2.4 Production de viande.....	43
5.2.5 Production de lait .....	46
5.2.6 Production d'œufs .....	50
5.3 CONTRIBUTION DE L'ELEVAGE AU REVENU DES MENAGES .....	51
5.4. DEPENSES ET CONSOMMATION DES PRODUITS ANIMAUX.....	52
<b>CHAPITRE VI : ACTIVITES D'ELEVAGE ET CONDITIONS DE VIE .....</b>	<b>54</b>
6.1 ACTIVITE D'ELEVAGE ET PAUVRETE MONETAIRE.....	54
6.2 ACTIVITE D'ELEVAGE ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE .....	56
6.2.1 Accès à l'électricité .....	56
6.2.2. Assainissement .....	57
6.2.3 Accès aux marchés et infrastructures routières .....	59
Source : Enquêtes EHCVM 2021/ EHCVM 2018.....	61
6.2.4 Existence d'une école, d'un centre d'encadrement agricole, d'une banque pour aliment bétail	61
6.3. POSSESSION DE BIENS DURABLES PAR LES MENAGES PRATIQUANT L'ELEVAGE.....	63
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>66</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>68</b>
ANNEXES CHAPITRES 3.....	68
ANNEXES CHAPITRE 4 .....	71
ANNEXES CHAPITRE 5 .....	72



## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS DES PRODUITS DE L'ÉLEVAGE ET DERIVES EN VALEUR PAR RAPPORT AUX AUTRES PRINCIPAUX PRODUITS D'EXPORTATIONS DU NIGER EN MILLIONS DE F CFA .....	9
TABLEAU 2 : STRUCTURE DES EXPORTATIONS DES PRODUITS DE L'ÉLEVAGE AU NIGER ENTRE 2018 ET 2022 (EN %) .....	10
TABLEAU 3: REPARTITION DE L'ECHANTILLON PAR REGION ET MILIEU DE RESIDENCE.....	13
TABLEAU 4 : CARACTERISTIQUES DES MENAGES ELEVEURS .....	15
TABLEAU 5 : PROPORTION DES MENAGES ELEVEURS SELON TYPES D'ESPECES ELEVEES .....	16
TABLEAU 6 : EFFECTIFS DES DIFFERENTS TYPES D'ESPECES ELEVEES ET UBT PAR LES MENAGES.....	18
TABLEAU 7 : : NOMBRE MOYEN DE TETES DE GROS ET PETITS RUMINANTS, DES EQUIDES, D'UBT ET DES VOLAILLES ELEVEES PAR MENAGE.....	20
TABLEAU 8 : REPARTITION DES MENAGES PRATIQUANT L'ÉLEVAGE ET PROPRIETAIRES D'AU MOINS UN ANIMAL .	23
TABLEAU 9 : PROPORTION DES MENAGES PRATIQUANT L'ÉLEVAGE SELON LA POSSESSION DES GROS ET PETITS RUMINANTS, DES EQUIDES ET DES VOLAILLES .....	24
TABLEAU 10 : NOMBRE MOYEN DE GROS ET PETITS RUMINANTS, DES EQUIDES, D'UBT ET DES VOLAILLES POSSEDEES PAR MENAGE ELEVEUR.....	26
TABLEAU 11 : : PROPORTION DES MENAGES AYANT ACHETE DES ALIMENTS BETAILS ET DEPENSE MOYENNE AFFERENTE.....	28
TABLEAU 12 : PROPORTION DES MENAGES AYANT AUTO PRODUIT DE L'ALIMENT BETAIL .....	30
TABLEAU 13 : PROPORTION DES MENAGES AYANT PAYE POUR ABREUVER LES ANIMAUX ET LES MONTANTS ANNUELS MOYENS DEPENSES .....	32
TABLEAU 14: PROPORTION DES MENAGES AYANT FAIT VACCINER LES ANIMAUX.....	34
TABLEAU 15: PROPORTION DES MENAGES AYANT FAIT DEPARASITER LEURS ANIMAUX .....	36
TABLEAU 16: PROPORTION DES MENAGES AYANT FAIT SOIGNER LES ANIMAUX .....	38
TABLEAU 17 : NOMBRE MOYEN DE GROS RUMINANTS, PETITS RUMINANTS ET VOLAILLES POSSEDES PAR LES INDIVIDUS SELON LE SEXE.....	40
TABLEAU 18 : REPARTITION DES FEMMES PROPRIETAIRES DE BETAIL SELON LA DECISION DE VENTE .....	41
TABLEAU 19 : REPARTITION DES FEMMES PROPRIETAIRES DE BETAIL SELON QU'ELLES CONTROLENT OU PAS LE REVENU DE LA VENTE DE LEURS ANIMAUX.....	42
TABLEAU 20:PROPORTION DES MENAGES AYANT ABATTU DES ANIMAUX, LE NOMBRE MOYEN ET LES EFFECTIFS ABATTUS .....	45
TABLEAU 21 : POURCENTAGE DE MENAGES ELEVEURS AYANT PRODUIT DU LAIT POUR LA CONSOMMATION HUMAINE.....	46
TABLEAU 22 : QUANTITES ANNUELLES MOYENNES DE LITRES DE LAIT PRODUITES POUR LA CONSOMMATION HUMAINE.....	47
TABLEAU 23: PROPORTION DES MENAGES AYANT TRANSFORME UNE PARTIE DE LEUR PRODUCTION EN LAIT .....	48
TABLEAU 24 : PART MOYENNE DE LAIT TRANSFORMEE .....	49
TABLEAU 25: PROPORTION DES MENAGES QUI PRODUISENT DES ŒUFS, NOMBRE MOYEN D'ŒUFS PRODUIT ET PART VENDUE.....	51
TABLEAU 26:PROPORTION DES MENAGES SUIVANT LEURS SOURCES DE REVENU SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES (EN %) .....	52
TABLEAU 27: : REPARTITION DES DEPENSES DE CONSOMMATION DES PRODUITS ANIMAUX SELON LES QUINTILES	53
TABLEAU 28: INDICATEURS FGT DES MENAGES PRATIQUANT L'ÉLEVAGE .....	55
TABLEAU 29 : ACCES ET UTILISATION DE L'ELECTRICITE AU NIGER (2018 ET 2021).....	57
TABLEAU 30: ASSAINISSEMENT AU NIGER (2018 ET 2021).....	59
TABLEAU 31 : ACCES AUX MARCHES ET AUX INFRASTRUCTURES ROUTIERES AU NIGER (2018 ET 2021).....	61
TABLEAU 32: EXISTENCE D'UNE ECOLE, D'UN CENTRE D'ENCADREMENT AGRICOLE ET D'UNE BANQUE CEREALENIERE AU NIGER (2018 ET 2021) .....	63
TABLEAU 33: REPARTITION (%) DES MENAGES PRATIQUANT L'ÉLEVAGE POSSEDANT CERTAINS BIENS DURABLES, SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES .....	65
TABLEAU 34 : PROPORTION DES MENAGES ELEVEURS SELON LE TYPE D'ESPECES ELEVES .....	68
TABLEAU 35 : NOMBRE MOYEN DES DIFFERENTS TYPES D'ESPECES ELEVEES PAR MENAGE .....	69
TABLEAU 36 : PART DES DIFFERENTS TYPES D'ESPECES DANS LE TROUPEAU GLOBAL.....	70
TABLEAU 37 : PROPORTION DES MENAGES PRATIQUANT L'ÉLEVAGE SELON LA POSSESSION DES TYPES D'ESPECES	71

TABLEAU 38 : REPARTITION DES PROPRIETAIRES DU BETAIL SELON LE LIEN DE PARENTE AVEC LE CHEF DE MENAGE .....	72
TABLEAU 39: REPARTITION DES PROPRIETAIRES DE BETAIL SELON LA DECISION DE VENTE .....	73
TABLEAU 40:REPARTITION DES INDIVIDUS QUI CONTROLENT LE REVENU SELON LE LIEN AVEC LE CHEF DE MENAGE .....	74
TABLEAU 41:REPARTITION DES INDIVIDUS PROPRIETAIRES DE BETAIL SELON LE CONTROLE DE REVENU .....	74
TABLEAU 42: : PROPORTION DES MENAGES ELEVEURS AYANT PRODUIT DE LAIT POUR LA CONSOMMATION HUMAINE.....	75
TABLEAU 43: PROPORTION DES MENAGES AYANT VENDU DES ANIMAUX SUR PIEDS, LE NOMBRE MOYEN ET LES EFFECTIFS VENDUS .....	76
TABLEAU 44:PROPORTION DES MENAGES PROPRIETAIRES DE VOLAILLES QUI PRODUISENT DES OEUFS .....	77
TABLEAU 45 : REPARTITION DES DEPENSES DE CONSOMMATION DES PRODUITS ANIMAUX SELON LE MILIEU ET LE STATUT D' ELEVEUR.....	77



## LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE ECONOMIQUE REEL SUR LA PERIODE 2012-2022 .....	4
GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION DE LA PART DE L'ELEVAGE DANS LE PIB .....	8
GRAPHIQUE 3 : EVOLUTION DE LA PART DE L'ELEVAGE DANS LA PRODUCTION AGRICOLE AU SENS LARGE .....	9
GRAPHIQUE 4 : PART DES DIFFERENTES ESPECES DANS LE TROUPEAU GLOBAL (EN %).....	21
GRAPHIQUE 5: REPARTITION DES PROPRIETAIRES DU BETAIL SELON LE LIEN DE PARENTE AVEC LE CHEF DE MENAGE. ....	39
GRAPHIQUE 6: REPARTITION DES INDIVIDUS PROPRIETAIRES DE BETAIL SELON LE SEXE .....	40
GRAPHIQUE 7: REPARTITION (%) DES MENAGES POSSEDANT CERTAINS BIENS DURABLES EN 2018 ET 2021 SELON LA PRATIQUE DE L'ELEVAGE .....	64

## LISTE DES FIGURES

FIGURE 1: DIVISION ADMINISTRATIVE DU NIGER.....	II
FIGURE 2 : PROPORTION DES MENAGES AYANT VENDU UNE PARTIE DE LEUR PRODUCTION DE LAIT .....	50



## SIGLES ET ABBREVIATIONS

<b>ACTN</b>	Association des Chefs Traditionnels du Niger
<b>AFRISTAT</b>	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BCEAO</b>	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>BOAD</b>	Banque Ouest Africaine de Développement
<b>CARI</b>	Compte Rendu des Indicateurs de la Sécurité Alimentaire
<b>CFEPD</b>	Certificat de Fin d'Etude du Premier Degré
<b>CoPIL</b>	Comité de Pilotage
<b>DPNE</b>	Document de Politique Nationale de l'Electricité
<b>DCNCEE</b>	Direction de la Coordination et du Management de l'Information Statistique
<b>DER</b>	Direction des Enquêtes et des Recensements
<b>DSEDS</b>	Direction des Statistiques, des Etudes Démographiques et Sociales
<b>ECVMA</b>	Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages et de l'Agriculture
<b>EHCVM</b>	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
<b>ERI-ESI</b>	Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
<b>FCFA</b>	Franc de la Communauté Financière Africaine
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>FAO</b>	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FONDAPOL</b>	Fondation Pour l'Innovation Politique
<b>INS</b>	Institut National de la Statistique
<b>MAG</b>	Malnutrition Aiguë Globale
<b>MAS</b>	Malnutrition Aiguë Sévère
<b>Mini AEP</b>	Mini Adduction d'Eau Potable
<b>3N</b>	Les Nigériens Nourrissent les Nigériens
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>PAM</b>	Programme Alimentaire Mondial
<b>PDES</b>	Plan de Développement Economique et Social
<b>PHMECV</b>	Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages dans l'espace UEMOA
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PROSEHA</b>	Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement
<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>PTSEF</b>	Plan de Transition du Secteur de l'Education et de la Formation
<b>RGP/H :</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>SCA</b>	Score de Consommation Alimentaire
<b>SDDCI</b>	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
<b>SNAE</b>	Stratégie Nationale d'Accès à l'Electricité
<b>TIC</b>	Technologies de l'Information et de la Communication
<b>UBT</b>	Unité de Bétail Tropical
<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UP</b>	Unité Primaire
<b>USE</b>	Unité Suivi et Évaluation
<b>ZD</b>	Zone de Dénombrement





## INTRODUCTION

L'élevage est l'ensemble des activités d'entretien et de multiplication des animaux pour l'usage des humains. En effet, il y a plusieurs siècles, l'Homme a commencé à domestiquer les animaux qui sont devenus pour certains ses compagnons de toujours. L'être humain a également toujours bénéficié de leurs multiples utilités : diversification de leur alimentation, accroissement de leur revenu, amélioration de leur mobilité ou encore de leur habillement, etc. L'élevage constitue donc une source importante de subsistance et de revenus. Selon l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), l'élevage représente 40 % de la production agricole mondiale en 2021. Il assure les moyens d'existence et la sécurité alimentaire de 45 millions de personnes dans les pays développés et 1,3 milliard dans les pays en développement dont 800 millions de pauvres. En outre, il est le principal utilisateur mondial de terres.

Au Niger, selon une note de la Banque Mondiale sur la situation économique publiée en 2021 et intitulée « Maximiser l'efficacité des dépenses publiques pour mieux reconstruire », les terres de pâturage représentent 62 millions d'hectares, soit 45 % de la superficie du territoire.

Le Ministère de l'Élevage estime, l'effectif du cheptel nigérien, toutes espèces confondues, à 55 millions de têtes, soit 22 millions d'UBT pour une valeur totale de plus de 5 000 milliards de FCFA en 2021. Il contribue pour 8,7% au PIB du Niger et fournit 5% des recettes d'exportation du pays (INS, Comptes économiques de la nation). L'élevage est donc un des secteurs clés de l'économie nigérienne.

Cependant, tout comme l'agriculture, l'élevage nigérien reste confronté à des défis qui limitent son développement. Il s'agit notamment de la faible pluviométrie, des sécheresses, des inondations, des attaques parasitaires, des feux de brousse, etc. Outre ces aléas, l'élevage subit l'impact de la croissance démographique, de l'urbanisation et de l'insécurité qui sévit dans certaines régions du pays. Ces difficultés constituent un obstacle majeur au développement et à la performance du secteur. En effet, elles affectent la modernisation et l'extension des activités d'élevage qui restent pratiquées sur des « portions congrues » du territoire, sur des terres parfois arides ayant une faible production fourragère.

Nonobstant les difficultés évoquées, l'élevage peut pourtant être un levier important dans la lutte contre la pauvreté. En effet, la consommation et la vente de produits de l'élevage (animaux, fumier, viande, lait, œufs, cuirs, peaux, etc.) peuvent significativement contribuer à l'amélioration des conditions de vie des éleveurs et générer une demande de main d'œuvre dans les zones pastorales. Le développement de l'élevage crée également une demande de main d'œuvre au sein des industries de transformation et d'alimentation pour animaux.

C'est conscient de l'importance du secteur de l'élevage dans l'amélioration des conditions de vie de la population en général que le Niger a mis en place une Stratégie de Développement Durable de l'Élevage (SDDEL 2013-2035) avec comme vision, « Un Niger où l'élevage, à l'horizon 2035, contribue significativement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et améliore les conditions socio-économiques des populations à travers une gestion durable de l'environnement ». L'objectif global de cette stratégie est de « développer durablement l'élevage pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des populations et à leur résilience face aux crises et aux catastrophes naturelles ».



Dans le document de la SDDEL 2013-2035, un accent particulier est mis sur la nécessité d'investir dans le secteur de l'élevage pour son évolution et surtout pour sa modernisation. Cela passe nécessairement par la formulation et la mise en œuvre de politiques et programmes efficaces, qui suppose l'existence de statistiques de qualité, fiables et à jour, portant notamment, sur les caractéristiques des ménages pratiquant l'élevage, les conditions dans lesquelles il est pratiqué, la taille du cheptel et les types d'animaux élevés, la contribution du secteur à la richesse nationale, etc.

C'est dans ce cadre que le présent rapport sur « Elevage et Conditions de Vie des Ménages » est élaboré à partir des données de la deuxième Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie de Ménages (EHCVM-2021) réalisée entre 2021 et 2022. Il a pour but d'appréhender les caractéristiques des ménages pratiquant l'élevage y compris selon leur statut de pauvreté. Dans le cadre de cette enquête, est considéré comme ménage pratiquant l'élevage, tout ménage dont au moins un de ses membres a possédé ou a élevé des animaux lui appartenant ou appartenant à un autre ménage, au cours des douze (12) derniers mois précédant l'enquête.

Ce rapport comprend six (6) chapitres. Le premier chapitre retrace le contexte socio-économique du pays. Le deuxième chapitre est consacré à la présentation de l'enquête. Le troisième chapitre porte sur les caractéristiques des ménages pratiquant l'élevage, le quatrième chapitre met l'accent sur les conditions de pratique de l'élevage. Le cinquième chapitre porte sur les produits de l'élevage et leurs utilisations. Enfin, le sixième chapitre est consacré aux conditions de vie des ménages pratiquant l'élevage.



## CHAPITRE I. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DU PAYS

Le présent chapitre décrit les principales caractéristiques physiques, climatiques et démographiques du Niger. Il donne également un aperçu des récentes évolutions de l'économie nigérienne en mettant un accent particulier sur le rôle, l'importance et la place du secteur de l'élevage dans l'économie nationale.

### 1.1 CARACTERISTIQUES PHYSIQUES, METEOROLOGIQUES, CLIMATIQUES ET DEMOGRAPHIQUES

Situé en Afrique de l'Ouest, le Niger s'étend sur une superficie de 1 267 000 km<sup>2</sup>. Pays aride et continental, il se trouve à 700 km au Nord du Golfe de Guinée, à 1 900 km à l'Est de la côte Atlantique et à 1 200 km au Sud de la Méditerranée. Il est limité à l'Ouest par le Mali et le Burkina Faso, à l'Est par le Tchad, au Sud par le Bénin et le Nigeria et au Nord par la Libye et l'Algérie.

Le relief nigérien est peu contrasté. Au Nord-Est, les hauts plateaux (800 à 1000 m d'altitude) sont bordés d'escarpements qui rendent l'accès difficile. A l'Ouest et au Sud se trouvent de bas plateaux (200 à 500 m d'altitude), tandis qu'au Nord s'étend le massif de l'Aïr.

Au plan climatique, les deux tiers (2/3) du territoire sont désertiques. Le pays fait face à l'aridité sans cesse croissante, marquée par une pluviométrie très faible en général et variant selon un gradient négatif du Sud (800 mm au maximum dans le sahel) vers le Nord, où les pluies sont souvent exceptionnelles (entre 10 et 90 jours de pluie selon les régions). Le pays est caractérisé par la récurrence des périodes de sécheresse, d'inondations, d'attaques parasitaires, de feux de brousse, etc. qui exposent les populations aux risques de pertes de récoltes, d'animaux et d'autres ressources. Les températures les plus basses sont enregistrées de décembre à février où elles peuvent descendre jusqu'à 10°C, alors que les plus élevées sont observées entre mars et mai, dépassant parfois 40°C. Les pluies sont extrêmement irrégulières dans le temps et dans l'espace. Cependant, trois principales zones climatiques à rythmes et volumes de précipitations variables se distinguent sur le territoire national : la zone soudanienne au sud qui est la partie la plus arrosée, caractérisée par des hauteurs moyennes de pluie de 300 à 650 mm par an ; la zone sahélienne au centre recevant des précipitations moyennes de 200 à 300 mm par an ; la grande zone saharienne au Nord couvrant presque les 3/5 du pays. Par ailleurs, le Niger ne possède qu'un seul cours d'eau permanent, le fleuve Niger, qui traverse le pays sur une longueur d'environ 500 km dans sa partie Ouest. On trouve aussi quelques lacs permanents dont le principal, le lac Tchad, est situé à la pointe Sud-Est du pays. On note par ailleurs l'existence de plusieurs rivières semi-permanentes dont les affluents du Niger à l'Ouest et la Komadougou Yobé à l'Est.

Concernant la situation démographique, selon les projections démographiques réalisées par l'INS, la population du Niger est estimée à 24,5 millions d'habitants en 2022, dont 12,3 millions de femmes. La population rurale atteint 20,6 millions d'habitants. Le pays présente un taux d'accroissement de la population très élevé au cours des deux dernières décennies. En effet, le taux d'accroissement intercensitaire annuel moyen de la population est passé de 3,1% en 2001, à 3,9% en 2012.

Cette augmentation rapide de la population serait due à une amélioration des conditions sanitaires. Elle pose cependant le défi de la satisfaction des besoins sans cesse croissants en éducation, en santé,

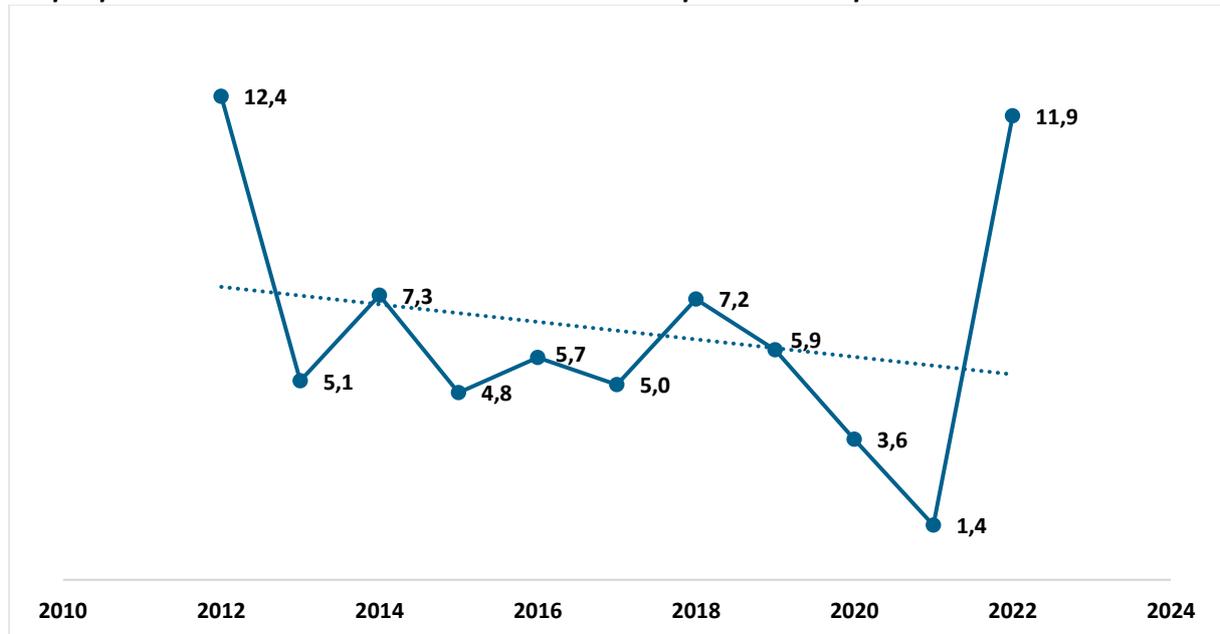
en emploi, en protection sociale et sécuritaire, en infrastructures, en sécurité alimentaire et en amélioration de l'environnement.

## 1.2 SITUATION ECONOMIQUE RECENTE

L'activité économique récente a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035) dont les Plans de Développement Économique et Social (PDES) 2017-2021 et 2022-2026 en sont les deux premières déclinaisons et du Programme Economique et Financier (PEF) 2021-2024 appuyé par la Facilité Élargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International (FMI). Durant la période 2020-2022, l'activité économique s'est déroulée dans un contexte marqué par la gestion de la pandémie de COVID-19, le changement climatique et la gestion sécuritaire au niveau sous-régional.

Le taux de croissance économique, largement influencé par les aléas climatiques, a connu une évolution erratique entre 2012 et 2022. Il est passé de 12,4% en 2012 à 5% en 2017 pour enfin se situer à 11,9% en 2022, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 5,6%.

**Graphique 1 : Evolution du taux de croissance économique réel sur la période 2012-2022**



Source : INS, Comptes Nationaux rapides 2022, provisoires 2021, définitifs 2012-2020 et calculs des auteurs

Les dernières estimations effectuées pour l'année 2022 donnent un taux de croissance économique réel de 11,9%, contre 1,4% en 2021 et 3,6% en 2020. Du côté de l'offre, cette croissance est tirée essentiellement par les secteurs primaire et tertiaire. L'activité du secteur primaire a connu un rebond de 25,5% en 2022, due à la production agricole, notamment céréalière sur fond de la mise en œuvre des politiques agricoles et de l'expérimentation des pluies artificielles (technique d'ensemencement des nuages). Le secteur tertiaire a connu un taux de croissance de 4,9% en 2022 contre 5,4% en 2021 et 2,1% en 2020 du fait essentiellement des activités de communication (9,1%) et de transport (+8,0%). Quant au secteur secondaire, en lien avec les variations dans la production d'uranium, il a enregistré un recul de 0,9% en 2022 contre des hausses de 4,1% en 2021 et 1,9% en 2020.



Du côté de la demande, la croissance économique est tirée par la consommation finale des ménages et les investissements publics impulsés par les travaux de construction du pipeline et l'afflux des Investissements Directs Etrangers (IDE).

Le taux d'inflation, mesuré par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) est ressorti à 4,2% à la fin du mois de décembre 2022 contre 3,8% à la même période en 2021, en moyenne annuelle, largement en-dessous de la norme maximale communautaire de 3,0% fixée par la Commission de l'UEMOA. Cette tendance haussière des prix en 2022 est essentiellement liée à la perturbation des chaînes d'approvisionnement née de la crise russo-ukrainienne qui a aussi engendré des hausses importantes des prix de l'énergie au niveau mondial.

En 2022, les échanges extérieurs font ressortir une dégradation du déficit du compte des transactions courantes et de capital de 1064,4 milliards contre 674,7 milliards en 2021. Cette évolution est en lien avec une dégradation de la balance des biens et services, particulièrement celle des biens à hauteur de 88,6%. Cette dégradation de la balance des biens résulte d'une baisse des exportations de 12,9% par rapport à 2021, en raison de la contraction des exportations en hydrocarbures, produits miniers (or et uranium) et des produits agricoles avec la baisse des exportations de niébé de 5,2%.

Ainsi, le taux de couverture des importations par les exportations de biens et services sur les trois (3) années est en baisse continue, passant de 45,2% en 2020 à 35,6% en 2022. En particulier, le taux de couverture des importations des produits alimentaires est demeuré assez faible et a connu une baisse, passant de 7,7% en 2020 à 6,5% en 2022, contribuant ainsi à hauteur de 25,2% à l'aggravation du déficit commercial.

L'élevage est un des secteurs clé de l'économie nigérienne qui contribue pour 13% au PIB national et fournit 7% des recettes d'exportation du pays. Le cheptel nigérien est estimé à près de 52 millions de têtes, soit 20 306 108 UBT en 2020 toutes espèces confondues pour une valeur totale de 5 000 milliards de FCFA. Cet élevage se pratique sur des terres pâturables avoisinant les 62 millions d'hectares soit 45% du territoire et se répartit auprès de 87% des ménages.

### 1.3 POLITIQUES EN MATIERE D'ELEVAGE

En termes de politiques et d'orientations stratégiques, le secteur de l'Élevage a connu plusieurs réformes de l'indépendance à nos jours à travers des plans et des programmes pour lesquels les résultats escomptés restent encore mitigés.

Après les grandes sécheresses des années 1973-1974 et 1983-1984, qui ont mis en évidence les limites des orientations antérieures en matière du Développement Rural, l'État a réorienté ses priorités vers la recherche de l'autosuffisance alimentaire à travers, entre autres, la mise en œuvre de grands projets (Programme de reconstitution du cheptel, Projet d'Élevage Niger Centre Est, Projet Sud Tamesna, Projets productivité et de développement rural intégré, etc.). Ils ont été, pour la plupart, financés sur fonds extérieurs grâce à la coopération bilatérale et multilatérale.

À partir de 1992, les stratégies menées en matière d'élevage se sont cadrées sur les directives d'un document d'orientation globale pour le développement rural intitulé : Principes Directeurs d'une Politique de Développement Rural pour le Niger (PDPDR) dont les principaux objectifs en faveur du sous-secteur de l'Élevage furent les suivants :

- Amélioration des systèmes d'élevage ;
- Promotion des échanges nationaux, sous-régionaux et mondiaux ;
- Promotion de réseaux privés de distribution de médicaments ;



- Poursuite de la restauration du circuit de commercialisation du bétail et de la viande ;
- Appui à la constitution de l'élevage privé semi intensif ;
- Promotion des fermes laitières ;
- Développement des unités artisanales d'articles en cuir ;
- Transformation artisanale du lait ;
- Responsabilisation des producteurs.

Cette période a été caractérisée par de fortes sécheresses, des périodes d'instabilité politique et de suspension de financement, qui n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés.

D'autres politiques et stratégies ont ensuite vu le jour dans le but de renforcer le PDPDR. Il s'agit entre autres de :

- La Stratégie de Croissance Agricole Durable (SCAD) ;
- Le Programme Complet de Sécurité Alimentaire (PCSA) ;
- La Stratégie Opérationnelle de Sécurité Alimentaire (SOSA) ;
- Le Programme National Global de Sécurité Alimentaire (PNGSA) ;
- Le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) ;
- Le Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles (PAN-LCD/GRN) ;
- La Stratégie Nationale et le Plan d'Actions en matière de Diversité Biologique (SN/PA/DB) ;
- Le Document Cadre pour la Relance du Secteur de l'Elevage au Niger (DCRSEN).

A partir de 2000 d'autres reformes ont vu le jour à travers la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), avec comme déclinaison sectorielle la Stratégie de Développement Rural (SDR). Cette dernière vise un ajustement sectoriel global en se présentant comme le cadre de référence et de cohérence de toutes les actions à mener dans le développement rural. Son mandat est d'opérationnaliser la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) en milieu rural.

La SDR a permis d'avoir une vision intégrée du développement rural, incluant tous les acteurs concernés.

La politique de développement de l'Élevage, prônée par la SDR, s'appuie sur les orientations du Document Cadre de Relance du Secteur de l'Élevage, lui-même fruit d'une consultation sectorielle avec l'ensemble des acteurs pour examiner les modalités d'une relance de l'Élevage.

Les objectifs de la relance visent la préservation et l'accroissement des productions pastorales pour mieux contribuer à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la balance commerciale et des conditions de vie des populations.

Onze (11) programmes prioritaires ont été identifiés et répartis dans sept (7) axes d'intervention :

1. Amélioration des ressources naturelles et valorisation des zones et espaces pastoraux ;
2. Amélioration de la santé animale ;
3. Amélioration de la productivité des animaux (potentiel génétique, meilleure alimentation et abreuvement sécurisé) ;
4. Contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté ;
5. Soutien à l'organisation et à la professionnalisation des acteurs ;



6. Promotion des marchés intérieurs et extérieurs et amélioration de la compétitivité ;  
Adaptation des fonctions d'appui.

En 2011, la politique nationale a placé comme axe central la sécurité alimentaire à travers l'élaboration et l'adoption en avril 2012 de la Stratégie de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et Développement Agricole durables « les Nigériens Nourrissent les Nigériens ». Il y est attendu du sous-secteur de l'élevage l'augmentation de la disponibilité des produits animaux (lait, viande, œuf...) et des revenus des producteurs.

D'une manière pratique il s'agira pour le Ministère de l'Élevage de mettre l'accent sur l'émergence de fermes laitières, l'accompagnement des exploitations en faveur de l'élevage familial et la création d'usines de transformation et de conditionnement des produits agro-alimentaires.

Dans un cadre plus large, le Gouvernement a entrepris une nouvelle approche prospective dite Stratégie de Développement Durable de Croissance Inclusive (SDDCI-Niger 2035). La SDDCI devra transcender les générations afin de construire un État de droit garantissant aux citoyens une vie meilleure, selon les souhaits et objectifs du Gouvernement. Le sous-secteur de l'Élevage s'inscrit dans cette démarche. Dans cette dynamique, le Programme Intérimaire de Cadrage de l'Action Gouvernementale (PICAG) et le Programme de Développement Economique et Social (PDES) ont été élaborés et adoptés par le Gouvernement.

De nos jours, la politique sectorielle de l'élevage est traduite dans l'axe 4 de la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement « Modernisation du Monde Rural ». Cet axe est centré sur la dynamisation et la modernisation du monde rural spécifiquement i) améliorer le mécanisme de sécurisation et de vaccination du cheptel ; ii) rehausser le maillage en point d'eau pastoraux notamment dans les zones difficiles ; iii) aménager et sécuriser les espaces pastoraux et réhabiliter les terres pastorales dégradées ; iv) promouvoir la recherche zootechnique et vétérinaire et l'amélioration génétique du cheptel ; v) faciliter l'accès aux aliments bétail et aux intrants zootechniques, vi) créer les conditions d'une plus grande implication du secteur privé et vii) accroître la contribution de la pêche, de l'aquaculture et de l'apiculture à l'économie .

Au niveau régional et international, le Niger a adopté un certain nombre d'accords avec les ensembles suivants : la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et l'Union Africaine (UA). Dans ces cadres de référence, des stratégies existent et nécessitent l'adoption de règles communes par tous les pays membres.

Concernant l'espace CEDEAO, il s'agit notamment :

- De la libre circulation des animaux, des personnes et des biens ;
- De la redéfinition des barrières douanières par l'application d'une taxation de 35% dans la cinquième bande dans le cadre des taxes décidées en commun (TEC) ;
- du respect des normes d'exportation et d'importation des produits animaux.

Concernant l'UEMOA, des procédures administratives et financières communes sont de règles et se traduisent par l'harmonisation de la présentation de budgets triennaux glissants, Cette harmonisation permet une présentation budgétaire type selon les mêmes échelles analytiques : Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle selon le pacte de convergence de l'UEMOA. Ainsi, il a été institué un Document de programmation pluriannuel de dépenses pour chaque ministère et des Documents de projets annuels de performance.

Les systèmes de production au Niger comprennent :

- des systèmes de production agro-pastoraux ;
- des systèmes de production pastoraux ;
- des systèmes intensifs de production animale.

## 1.4 PLACE DE L'ELEVAGE DANS L'ECONOMIE

### 1.4.1 IMPORTANCE DE L'ELEVAGE DANS L'ECONOMIE NATIONALE

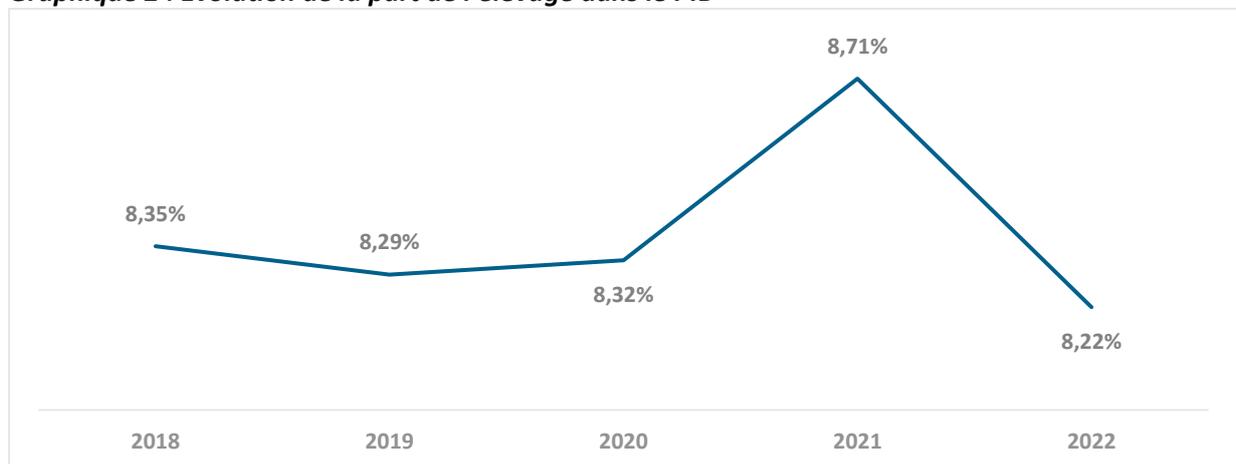
Le Niger compte une population estimée à près de vingt-quatre millions d'habitants, en 2021, dont 71,27% vivent dans des ménages pratiquant l'élevage (INS, EHCVM 2021/2022). Cette population est estimée à environ vingt un million, en 2018, dont 75,29% résident au sein des ménages pratiquant l'élevage (INS, EHCVM 2018/2019). Il faut aussi souligner que l'élevage emploie 75,2% de la population active du Niger, en 2021, contre 76,5% en 2018.

L'importance de l'élevage dans l'économie nationale est analysée du côté de l'offre par la mise en évidence de son poids dans le Produit Intérieur Brut (PIB) et du côté de la demande par les exportations des produits de l'élevage.

### 1.4.2 POIDS DE L'ELEVAGE DANS LE PIB

Au cours de la période 2018-2022, en moyenne, l'élevage représente 8,38% du Produit Intérieur Brut (PIB). En effet, la part de l'élevage dans le PIB est passée de 8,35%, en 2018, à 8,22%, en 2022, avec un pic en 2021 (8,71%).

**Graphique 2 : Evolution de la part de l'élevage dans le PIB**

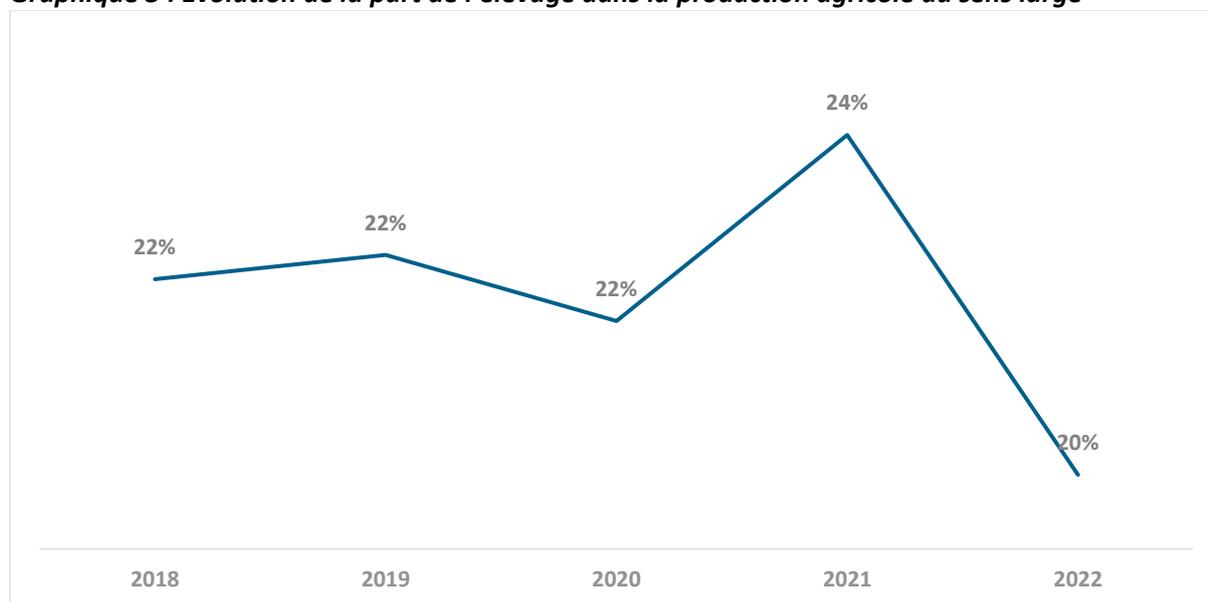


Source : INS, Comptes Nationaux rapides 2022, provisoires 2021, définitifs 2012-2020 et calculs des auteurs

Par rapport à la production agricole, au sens large, l'élevage y contribue à 22%, en moyenne, au cours de la période 2018-2022 (INS, Comptes Nationaux rapides 2022, provisoires 2021, définitifs 2018-2020). La part de l'élevage dans la production agricole est passée de 22%, en 2018, à 20% en 2022. On note également un pic en 2021.



**Graphique 3 : Evolution de la part de l'élevage dans la production agricole au sens large**



Source : INS, Comptes Nationaux rapides 2022, provisoires 2021, définitifs 2012-2020 et calculs des auteurs

### 1.4.3 EXPORTATIONS DES PRODUITS DE L'ÉLEVAGE

Au cours de la période 2018-2022, les exportations des produits de l'élevage et dérivés ont représenté, en moyenne, 3,5% des exportations totales en valeur. Ces exportations sont de loin derrière celles des produits agricoles (11,6%), l'or (13,7%), les hydrocarbures (28,0%) et l'uranium (29,4%).

Outre cela, la valeur des exportations des produits de l'élevage et dérivés a connu une importante baisse entre 2021 et 2022. Elle est passée de 20,9 milliards de francs CFA, en 2021, à 4,2 milliards de francs CFA en 2022.

**Tableau 1 : Évolution des exportations des produits de l'élevage et dérivés en valeur par rapport aux autres principaux produits d'exportations du Niger en millions de F CFA**

Exportations	Année				
	2018	2019	2020	2021	2022
Exportations d'Hydrocarbures	129 076	128 304	105 244	134 370	76 100
Exportations du Gaz	253	67	146	53	2
Exportations d'Uranium	114 557	128 485	145 470	104 968	98 967
Exportations d'Or	115 910	22 376	41 791	43 660	59 409
Exportations des produits de l'élevage et dérivés	21 726	14 992	13 169	20 932	4 228
Exportations des produits de l'agriculture	45 760	44 006	37 923	66 166	39 677
Autres produits	66 641	69 521	69 844	38 605	40 775
<b>Exportations totales</b>	<b>493 923</b>	<b>407 750</b>	<b>406 588</b>	<b>408 755</b>	<b>322 310</b>

Source : INS, Base de données du commerce extérieur, statistiques définitives 2018-2021, provisoires 2022 et calculs des auteurs



Sur la période 2018-2022, les exportations des produits de l'élevage sont dominées par celles des bovins sur pieds (71,5%), des caprins sur pieds (8,9%) et des ovins sur pieds (8,8%).

**Tableau 2 : Structure des exportations des produits de l'élevage au Niger entre 2018 et 2022 (en %)**

Exportations des produits de l'élevage	Années					Moyenne 2018-2022
	2018	2019	2020	2021	2022	
Equins et asins sur pieds	0,5%	0,4%	0,4%	0,4%	0,2%	0,4%
Bovins sur pieds	70,9%	65,5%	63,0%	78,8%	79,5%	71,5%
Ovins sur pieds	6,5%	8,3%	12,2%	5,2%	11,6%	8,8%
Caprins sur pieds	9,9%	7,8%	13,7%	7,4%	5,7%	8,9%
Camelins sur pieds	3,0%	9,1%	6,1%	8,0%	2,2%	5,7%
Cuir et peau	4,5%	8,0%	4,6%	0,1%	0,5%	3,5%
Autres	4,6%	0,9%	0,1%	0,1%	0,2%	1,2%

Source : INS, Base de données du commerce extérieur, statistiques définitives 2018-2021, provisoires 2022 et calculs des auteurs

## 1.5 FINANCEMENT DE L'ELEVAGE

Le financement de l'élevage est assuré à travers les fonds publics et les fonds privés. Les fonds publics sont constitués par les ressources du budget national et les ressources extérieures mises en place avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers à travers les projets et programmes. Les fonds privés concernent les investissements faits directement à travers les Acteurs Non Etatiques (ANE) que sont : les Organisations Professionnelles d'élevage (OPEL), les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et le Secteur Privé.

Le Gouvernement a adopté la Stratégie Nationale de Finance inclusive (SNFI 2019-2023) dont la mission est de faciliter l'accès de manière durable aux produits et services financiers diversifiés, innovants, de qualité et à coût abordable à une clientèle croissante (la population), particulièrement les groupes financièrement exclus, les couches économiquement vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les acteurs du secteur rural et du secteur informel. Cette offre de service s'opère dans un environnement institutionnel, juridique, économique-financier adapté.

La mise en place du mécanisme du Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) établissement public de financement créé en 2017, participe à cette mission et facilitera désormais aux acteurs du secteur l'accès au financement à travers un cadre harmonisé et formel de financement de la SANDAD. Le FISAN est un fonds sécurisé d'investissements agricoles structuré en 3 facilités : (i) soutien au financement agricole, (ii) financement des investissements structurants agricoles et (iii) financement du conseil agricole, de la recherche et du renforcement des capacités.



## CHAPITRE II : PRESENTATION DE L'ENQUETE

### 2.1 DESCRIPTION DE L'ENQUETE

En vue de renforcer la capacité des Instituts Nationaux de Statistique (INS) de ces Etats membres à produire régulièrement des données pertinentes, fiables et comparables entre les pays, dans le domaine des conditions de vie des ménages et de la pauvreté, la Commission de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) a mis en œuvre, avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale, un Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des ménages (PHMECV). Le PHMECV qui a démarré ses activités en 2016 vise également à fournir des données pour l'évaluation des politiques publiques. La mise en œuvre de ce programme se traduit par la conduite de deux (2) enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages dans chacun des huit (8) Etats membres. Chacune de ces deux enquêtes devant être réalisée en deux (2) vagues. L'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM 2021) est la deuxième (2ème) du genre, après celle réalisée en 2017-2018.

Il convient de rappeler que la conception et la mise en œuvre d'un tel programme se justifie par la faible comparabilité des indicateurs de pauvreté. De même, dans certains de ces pays, les comparaisons dans le temps ne se font pas sans difficultés. La principale cause de ces problèmes de comparaison tient aux différences méthodologiques tant sur l'aspect échantillonnage que sur l'aspect collecte des données. C'est partant de ce constat que la Commission de l'UEMOA a sollicité et obtenu l'appui technique et financier de la Banque Mondiale pour la conception et la mise en œuvre du PHMECV qui s'est donné comme mission de corriger les insuffisances ci-dessus énumérées. Ainsi, tous les pays membres de l'UEMOA ont adapté un questionnaire commun (aux spécificités près) et un plan de sondage commun. Ce dernier est basé sur une taille d'échantillon conduisant à l'obtention d'indicateurs représentatifs au niveau national et au niveau région. En outre, tous les pays ont convenu de réaliser les opérations de collecte en deux vagues et au cours de la même période. A chaque vague, la moitié des ménages échantillons est enquêtée.

### 2.2 OBJECTIFS

L'objectif global de l'EHCVM est de permettre la mise à jour des indicateurs de suivi de la pauvreté au Niger. De manière spécifique, elle vise à atteindre les objectifs suivants :

1. contribuer à mesurer les progrès réalisés vers l'atteinte des Objectifs de Développement Durables (ODD) ;
2. permettre la mise à jour des indicateurs sociaux utilisés dans la formulation des politiques publiques visant à améliorer les conditions de vie des populations ;
3. fournir des renseignements sur l'organisation et la structure du secteur de l'agriculture et de l'élevage ainsi que l'utilisation des ressources entrant dans les activités de production agricole ;
4. fournir des données pour l'analyse de l'évaluation des politiques publiques relatives à plusieurs domaines importants (éducation, santé, emploi, vulnérabilité aux chocs, dynamique de la pauvreté, etc.) sans nécessairement avoir à mettre en œuvre d'autres enquêtes spécifiques.

## 2.3 RESULTATS ATTENDUS

A l'issue de la réalisation de la deuxième EHCVM, les résultats attendus sont les suivants :

1. la mise à jour des indicateurs de pauvreté et du profil de pauvreté est réalisée ;
2. les informations statistiques contribuant à la mesure des progrès vers l'atteinte des ODD sont collectées et analysées ;
3. la mise à jour des indicateurs sociaux utilisés dans la formulation des politiques publiques visant à améliorer les conditions de vie des populations est effectuée ;
4. des informations statistiques sur l'organisation et la structure des secteurs de l'agriculture et de l'élevage sont collectées et analysées ;
5. des données statistiques nécessaires pour l'analyse de l'évaluation des politiques publiques relatives à plusieurs domaines importants (éducation, emploi, vulnérabilité aux chocs, dynamique de la pauvreté, etc.) sont collectées et analysées.

## 2.4 METHODOLOGIE DE L'ENQUETE

La méthodologie de l'enquête est définie sous deux aspects : l'aspect échantillonnage et l'aspect collecte des données. Pour ce qui concerne le premier aspect, il a été retenu la réalisation d'une enquête statistique par sondage en un seul passage mais organisée en deux vagues. Une moitié de l'échantillon étant enquêtée à la première et l'autre moitié à la seconde vague.

Pour ce qui est du choix de l'échantillon de ménages à enquêter, la méthode stratifiée et à deux degrés a été retenue et les résultats sont ainsi représentatifs au niveau national, au niveau du milieu de résidence (urbain et rural) et au niveau de chacune des strates identifiées.

Pour le cas du Niger, le champ de l'enquête était constitué de l'ensemble du territoire national à l'exclusion des départements de Bosso (Région de diffa) et celui de Banibangou (Région de Tillabéri) pour des raisons d'insécurité. Une taille d'échantillon d'environ 6 960 ménages répartis dans 580 Unités Primaires (UP) a été retenue. Ainsi, au premier degré de tirage, l'on a procédé à la sélection de 580 Zones de Dénombrements (ZD=UP) proportionnellement à leurs tailles (en termes de nombre de ménages) et au second degré, 12 ménages ont été tirés de manière aléatoire dans chaque ZD échantillon après la mise à jour. Les huit (8) régions administratives constituent des strates explicites. Toutefois, compte tenue de la situation sécuritaire critique dans certaines zones du pays, 25 grappes n'ont pas pu être enquêtées. Cependant, ces pertes de grappes n'entravent pas la représentativité de l'échantillon dont le processus de détermination a pris en compte cette possibilité de ne pas pouvoir accéder à certaines localités situées en zones d'insécurité. Ainsi, les 555 grappes effectivement enquêtées se répartissent comme suit :



Tableau 3: Répartition de l'échantillon par région et milieu de résidence

Région	Grappes échantillons par milieu de résidence			Grappes enquêtées par milieu de résidence			Ménages attendus par milieu de résidence			Ménages enquêtés par milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Agadez	23	29	52	23	30	53	276	360	636	273	356	629
Diffa	24	43	67	23	42	65	276	504	780	288	491	779
Dosso	20	49	69	20	49	69	240	588	828	237	581	818
Maradi	20	61	81	20	61	81	240	732	972	229	742	971
Tahoua	20	57	77	20	55	75	240	660	900	238	659	897
Tillabéri	24	59	83	24	37	61	288	444	732	288	443	731
Zinder	20	70	90	20	70	90	240	840	1080	240	837	1077
Niamey	61	0	61	61	0	61	732	0	732	720	-	720
<b>National</b>	<b>212</b>	<b>368</b>	<b>580</b>	<b>211</b>	<b>344</b>	<b>555</b>	<b>2532</b>	<b>4128</b>	<b>6660</b>	<b>2513</b>	<b>4109</b>	<b>6622</b>

Source : EHCVM 2021

S'agissant du second aspect, pour la deuxième édition de l'EHCVM au Niger, les opérations de collecte de la première vague ont été menées du 17 novembre 2021 au 13 février 2022 et celles de la seconde vague du 3 juin 2022 au 31 août 2022. Comme pour la première édition de l'enquête, réalisée en 2018, la technique CAPI (Computer-Assisted Personal Interview) avec le logiciel « Survey Solution » (SuSo) a été employée pour la collecte des données. Les données collectées sont classées en cinq (5) catégories distinctes :

1. Ménages et individus : informations sociodémographiques portant sur la composition des ménages, l'éducation, la santé, les caractéristiques de l'emploi, le logement, les avoirs du ménage, etc. ;
2. Consommation alimentaire et non-alimentaire des ménages ;
3. Revenus des ménages (salaires, revenus des entreprises agricoles et non-agricoles, revenus hors emploi) ;
4. Prix des biens/services alimentaires et non alimentaires ;
5. Accès aux infrastructures communautaires.

## 2.5 ELEVAGE DANS L'EHCVM-II

Les données sur l'élevage ont été collectées à l'aide du questionnaire ménage de l'EHCVM-II notamment au niveau de la section 17. Ces données ont permis d'avoir des informations sur les ménages pratiquant l'élevage, les espèces élevées, les effectifs et la structure du cheptel, les produits de l'élevage et leurs utilisations, l'accès aux intrants, la vaccination des animaux, la contribution de l'élevage au revenu des ménages, les biens possédés par les ménages pratiquant l'élevage.



## CHAPITRE III. CARACTERISTIQUES DES MENAGES PRATIQUANT L'ELEVAGE

Ce chapitre est consacré à l'analyse des principales caractéristiques des ménages qui ont pratiqué l'élevage au cours des douze derniers mois et des différents types d'espèces animales élevées.

### 3.1 CARACTERISTIQUES DES MENAGES QUI PRATIQUENT L'ELEVAGE

Un ménage est considéré comme pratiquant l'élevage si, au cours des 12 derniers mois qui ont précédé l'enquête, il a possédé ou élevé des espèces animales qui lui appartiennent ou qui lui ont été confiées par d'autres ménages.

En 2021, 68% des ménages, soit 2 798 358 ont déclaré avoir pratiqué l'élevage au Niger. Cette proportion des ménages pratiquant l'élevage était de 70% en 2018, pour un effectif estimé à 2 580 142 ménages.

Les régions de Maradi (78%) et Dosso (76%) enregistrent les plus fortes proportions des ménages pratiquant l'élevage. Dans la région de Niamey, à peine 10% des ménages pratiquent l'élevage.

En répartissant l'effectif total des ménages pratiquant l'élevage, les résultats font ressortir que ceux-ci sont concentrés dans les régions de Zinder (22%), Tahoua (22%) et Maradi (20%). Ensemble, ces trois régions regroupent près des deux tiers du nombre total des ménages pratiquant l'élevage.

En milieu rural, l'élevage est pratiqué par trois quarts des ménages et plus de 90% de ces ménages se retrouvent dans ce milieu.

Les ménages de grande taille pratiquent plus l'élevage. En effet, la proportion des ménages pratiquant l'élevage varie de 35% pour les ménages composés d'une seule personne à 84% chez les ménages de 15 membres ou plus. En outre, 80% des ménages pratiquant l'élevage ont des tailles comprises entre 3 et 9 membres.

Selon le sexe du chef de ménage, on note que plus de la moitié des ménages dirigés par les femmes (57%) s'adonnent aussi à l'élevage bien que cette proportion soit plus élevée dans les ménages dirigés par les hommes (71%).

L'élevage est pratiqué par de fortes proportions des ménages indépendamment de leur statut de pauvreté. C'est ainsi que 66% des ménages non pauvres pratiquent l'élevage et 72% des ménages pauvres. Toutefois, la répartition de l'ensemble des ménages qui pratiquent l'élevage montre que 64% ne sont pas pauvres contre 36% des ménages pauvres.

Selon le niveau d'instruction du chef du ménage, on se rend compte que l'élevage est beaucoup plus pratiqué par les ménages sans instruction ou moins instruits. C'est respectivement 71%, 62%, 48% et 19% des ménages sans instruction et ayant les niveaux primaire, secondaire et supérieur qui pratiquent l'élevage. En outre, 85% des ménages qui pratiquent l'élevage sont sans instruction.

Suivant le statut matrimonial, près de 90% des chefs des ménages qui pratiquent l'élevage sont mariés.



Tableau 4 : Caractéristiques des ménages éleveurs

Caractéristiques	EHCVM 2018			EHCVM 2021		
	%	Contribution	Effectifs pondérés	%	Contribution	Effectifs pondérés
<b>Région</b>						
Agadez	55,0	2,2	57 672	58,1	2,6	73 008
Diffa	63,7	3,3	84 576	71,4	3,7	104 003
Dosso	81,9	13,7	352 817	76,4	13,2	369 053
Maradi	74,8	20,2	521 823	78,3	20,2	566 035
Tahoua	70,8	19,7	508 834	70,9	21,6	605 423
Tillabéri	70,5	15,3	394 262	65,0	15,9	443 680
Zinder	77,3	24,2	624 014	70,5	21,9	612 369
Niamey	16,4	1,4	36 144	9,8	0,9	24 787
<b>Milieu de résidence</b>						
Urbain	35,3	8,6	221 384	29,3	7,0	196 973
Rural	77,5	91,4	2 358 758	75,1	93,0	2 601 385
<b>Taille du ménage</b>						
1 membre	30,4	1,0	24 805	34,8	1,1	29 751
2 membres	52,3	5,4	139 535	51,7	4,8	134 344
3 à 5 membres	65,4	38,1	984 158	65,4	41,8	1 168 912
6 à 9 membres	76,4	41,3	1 066 589	71,0	40,7	1 139 827
10 à 14 membres	86,4	12,0	309 459	81,7	10,1	281 465
15 membres et plus	86,4	2,2	55 596	84,2	1,6	44 059
<b>Sexe du Chef de ménage</b>						
Masculin	72,0	84,7	2 186 311	70,7	81,4	2 279 163
Féminin	62,0	15,3	393 831	57,1	18,6	519 195
<b>Statut matrimonial du CM</b>						
Célibataire	38,6	0,6	15 513	43,2	0,6	15 425
Marié(e) monogame	68,9	66,8	1 723 184	66,9	66,7	1 867 308
Marié(e) polygame	82,8	24,6	634 553	80,7	22,5	628 394
Veuf(ve)	59,9	6,0	154 022	54,7	8,5	239 059
Divorcé(e)	49,0	1,8	47 686	54,0	1,6	44 503
Séparé(e)	51,0	0,2	5 184	41,7	0,1	3 669
<b>Education du CM</b>						
Aucun	74,2	84,4	2 177 956	71,1	85,3	2 387 876
Primaire	61,3	9,6	246 457	61,7	9,0	250 976
Secondaire	51,2	5,2	135 250	47,5	5,3	148 482
Supérieur	29,0	0,8	20 479	18,7	0,4	11 024
<b>Statut d'occupation du CM</b>						
Occupe	72,2	95,4	2 460 246	70,5	97,9	2 739 876
Non occupe	43,9	4,1	107 032	23,5	2,1	58 482
<b>Situation de handicap du CM</b>						
Non	70,4	95,0	2 452 334	67,9	96,0	2 685 499
Oui	66,9	5,0	127 808	61,9	4,0	112 859
<b>Statut de pauvreté</b>						
Non pauvre	66,8	64,1	1 654 649	65,7	64,2	1 796 625
Pauvre	77,4	35,9	925 493	71,6	35,8	1 001 733
<b>National</b>	<b>70,3</b>	<b>100,0</b>	<b>2 580 142</b>	<b>67,7</b>	<b>100,0</b>	<b>2 798 358</b>

Source : Enquêtes EHCVM 2021/ EHCVM 2018

### 3.2 ESPECES ELEVEES PAR LES MENAGES

Au Niger, l'élevage des petits ruminants (ovins, caprins) occupe environ 9 ménages éleveurs sur 10. Un peu moins de la moitié (47%) des ménages pratiquent l'élevage des gros ruminants (bovins, camélins) et un ménage sur trois environ (31%) élève de la volaille.

L'élevage des gros ruminants est plus pratiqué par les ménages des régions de Dosso (62%), Diffa (61%), Zinder (51%) et Maradi (50%) où, au moins un ménage sur 2 de ces régions pratique l'élevage. Quant à l'élevage des petits ruminants, qui est très largement répandu, il est beaucoup plus pratiqué dans les régions d'Agadez (96%), Maradi (93%) et Zinder (92%). La région de Niamey (43%) se distingue dans l'élevage de la volaille<sup>1</sup>.

Bien que, d'une manière générale, l'élevage est plus pratiqué en milieu rural, on remarque que l'écart est moins prononcé entre les milieu urbain et rural lorsqu'il s'agit des proportions des ménages qui élèvent des petits ruminants (83% en milieu contre 89% en milieu rural) ou la volaille (28% en milieu urbain contre 31% en milieu rural). Pour les gros ruminants et les équidés, la pratique est très largement en faveur du milieu rural.

Le type d'espèce élevée ne varie pas selon le statut de pauvreté du ménage. En effet, les ménages pauvres et non pauvres pratiquent l'élevage des gros ruminants, des petits ruminants, des équidés ou de la volaille dans des proportions assez proches.

Tableau 5 : Proportion des ménages éleveurs selon types d'espèces élevées

Caractéristiques	Types d'espèces							
	Gros Ruminants		Petits Ruminants		Equidés		Volailles	
	Proportions	Contribution	Proportions	Contribution	Proportions	Contribution	Proportions	Contribution
<b>Région</b>								
Agadez	20,1	1,1	96,1	2,9	17,5	2,6	6,5	0,6
Diffa	60,5	4,7	89,1	3,8	41,8	8,9	14,9	1,8
Dosso	62,3	17,3	80,1	12,0	7,5	5,7	39,7	17,0
Maradi	50,0	21,3	93,4	21,5	11,6	13,4	36,2	23,7
Tahoua	34,5	15,7	88,2	21,7	33,6	41,7	29,3	20,5
Tillabéri	47,6	15,9	82,6	14,9	12,4	11,2	27,8	14,3
Zinder	50,7	23,4	91,6	22,8	13,1	16,5	29,7	21,0
Niamey	25,3	0,5	67,3	0,7	0,0	0,0	43,4	1,2
<b>Milieu de résidence</b>								
Urbain	20,0	3,0	82,9	6,6	7,1	2,9	28,1	6,4
Rural	49,5	97,0	88,5	93,4	18,2	97,1	31,1	93,6
<b>Statut de pauvreté</b>								
Non pauvre	47,2	64,0	88,6	64,6	17,5	64,3	30,3	63,0
Pauvre	47,8	36,1	87,1	35,4	17,4	35,7	32,0	37,1
<b>Taille du ménage</b>								
1 membre	17,8	0,4	87,4	1,1	14,9	0,9	20,7	0,7
2 membres	30,6	3,1	85,6	4,7	13,3	3,6	22,8	3,5
3 à 5 membres	41,6	36,6	88,3	41,9	17,9	42,8	27,5	37,2
6 à 9 membres	51,7	44,4	87,7	40,5	17,8	41,4	33,4	44,0
10 à 14 membres	62,4	13,2	89,8	10,3	15,5	8,9	39,5	12,8
15 membres et plus	67,8	2,3	92,0	1,6	25,5	2,3	33,5	1,7
<b>National 2021</b>	<b>47,4</b>	<b>100</b>	<b>88,1</b>	<b>100</b>	<b>17,5</b>	<b>100</b>	<b>30,9</b>	<b>100</b>
<b>National 2018</b>	<b>46,6</b>	<b>100</b>	<b>88,3</b>	<b>100</b>	<b>18,0</b>	<b>100</b>	<b>41,8</b>	<b>100</b>

<sup>1</sup> Il faut toutefois noter que Niamey, Dosso et Maradi se distinguent surtout par l'élevage d'autres volaille (pigeon, canard, oies, etc.)



En considérant l'ensemble des ménages pratiquant l'élevage du Niger, l'effectif des éleveurs des gros ruminants est plus élevé dans les régions de Zinder (23%) et Maradi (21%). Les régions de Niamey (0,5%) et d'Agadez (1%) contribuent moins en termes d'élevage de gros ruminants. S'agissant des petits ruminants, 2 ménages sur 3 sont localisés dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder. L'élevage des équidés est par contre beaucoup plus pratiqué dans la région de Tahoua qui accueille à elle seule 42% des ménages éleveurs de ce type d'espèces. Enfin, comme pour les gros ruminants, 65% des éleveurs de volaille sont localisés dans les régions de Tahoua, Maradi et Zinder. Quel que soit le type d'espèces considéré, l'élevage est majoritairement pratiqué en milieu rural, par les non pauvres et par les ménages dont la taille est comprise entre 3 et 9 membres.

### 3.3 EFFECTIF ET STRUCTURE DU CHEPTEL

#### 3.3.1. EFFECTIF DU CHEPTEL

L'Unité de Bétail Tropical (UBT) est un indicateur composite qui rend compte de la possession d'animaux. Une unité d'UBT<sup>2</sup> est l'équivalent d'un animal de 250 kilogrammes de viande, ce qui permet, sur la base des poids moyens des différentes espèces animales, de ramener dans la même unité de mesure tous les animaux possédés ou élevés par les ménages. Dans l'ensemble, l'effectif estimé du nombre d'UBT des ménages est de 6 906 525 en 2021 contre 6 014 918 en 2018.

Les gros ruminants sont estimés à 4 722 195 têtes en 2021. Cet effectif était de 4 185 496 têtes en 2018. En outre, une hausse du nombre de l'effectif des petits ruminants est enregistrée entre les deux années. En effet, il est passé de 14 673 726 en 2018 à 17 316 937 têtes en 2021.

Par ailleurs, il ressort que les ménages ruraux élèvent les plus grands nombres de têtes, quelle que soit l'espèce considérée. Il en est de même pour les ménages non pauvres.

<sup>2</sup> Un camelin équivaut à 1 UBT, un équidé équivaut à 1 UBT, un bovin équivaut à 0,8 UBT, un asin équivaut à 0,5 UBT, un ovin équivaut à 0,15 UBT, un caprin équivaut à 0,15 UBT.

**Tableau 6 : Effectifs des différents types d'espèces élevées et UBT par les ménages**

Caractéristiques	Types d'espèces				Effectifs UBT
	Gros Ruminants	Petits Ruminants	Equidés	Volailles	
<b>Région</b>					
Agadez	120 427	1 236 056	41 930	33 263	318 727
Diffa	854 910	1 905 178	107 509	137 121	1 079 278
Dosso	673 564	1 629 020	35 348	2 002 870	801 734
Maradi	888 726	3 361 402	120 130	2 084 099	1 285 070
Tahoua	709 331	3 523 544	270 706	2 093 445	1 244 319
Tillabéri	664 104	2 239 500	67 248	1 393 091	902 031
Zinder	787 154	3 354 173	145 535	1 543 369	1 245 974
Niamey	23 979	68 064	-	156 480	29 393
<b>Milieu de résidence</b>					
Urbain	113 691	796 708	16 925	601 106	219 090
Rural	4 608 504	16 520 229	771 481	8 842 632	6 687 436
<b>Statut de pauvreté</b>					
Non pauvre	3 150 014	11 764 369	522 725	6 079 345	4 643 217
Pauvre	1 572 181	5 552 568	265 681	3 364 393	2 263 308
<b>Taille du ménage</b>					
1 membre	23 887	177 699	4 773	71 312	50 240
2 membres	103 682	740 561	22 100	241 229	206 402
3 à 5 membres	1 799 124	6 941 472	330 822	2 912 140	2 702 523
6 à 9 membres	2 082 007	6 727 954	317 292	4 356 142	2 891 045
10 à 14 membres	599 440	2 260 316	100 990	1 532 737	888 134
15 membres et plus	114 055	468 935	12 429	330 178	168 180
<b>National 2021</b>	<b>4 722 195</b>	<b>17 316 937</b>	<b>788 406</b>	<b>9 443 738</b>	<b>6 906 525</b>
<b>National 2018</b>	<b>4 185 496</b>	<b>14 673 726</b>	<b>740 082</b>	<b>10 950 904</b>	<b>6 014 918</b>

Source : Enquêtes EHCVM 2021/ EHCVM 2018

### 3.3.2. NOMBRE MOYEN ET STRUCTURE DU CHEPTEL

Dans l'ensemble, le nombre moyen d'UBT élevé par ménage est de 2,5 en 2021, contre 2,3 en 2018.

Le nombre moyen de petits ruminants élevés par ménage, c'est-à-dire les ovins (moutons) et les caprins (chèvres), est passé de 5,7 têtes en 2018 à 6,2 têtes en 2021. Quant aux gros ruminants (bovins et chameaux), le nombre moyen élevé par ménage a relativement stagné entre les deux périodes. En effet, il est de 1,7 têtes en 2021 et de 1,6 têtes en 2018. Il en est de même pour les équidés (chevaux et ânes) dont le nombre moyen est de 0,3 en 2021 et en 2018. Enfin, s'agissant des volailles, les ménages élèvent en moyenne 3,4 têtes en 2021 contre 4,2 têtes en 2018.

Selon les régions, le nombre moyen de petits ruminants élevés par ménage varie entre 2,7 têtes à Niamey et 18,3 têtes à Diffa. Quant aux gros ruminants, leur nombre moyen varie de 1 à Niamey à 8,2 têtes à Diffa. En outre, le plus grand nombre de volailles élevées par ménage est observé dans la région de Niamey (6,3 en moyenne) tandis que le plus petit nombre est enregistré à Agadez (0,5).

Par ailleurs, quel que soit le type d'espèce considéré, les ménages ruraux élèvent, en moyenne, le plus grand nombre d'animaux. Il en est de même des ménages non pauvres. Enfin, à l'exception des ménages constitués d'un membre, le nombre moyen d'espèces élevé croît avec la taille du ménage. A titre illustratif, pour les gros ruminants, le nombre moyen passe de 0,8 pour les ménages de deux



membres à 2,6 pour ceux de 15 membres et plus. De plus, concernant les petits ruminants, ce nombre passe de 5,5 pour les ménages de deux membres à 10,6 pour ceux de 15 membres et plus.

Tableau 7: Nombre moyen de têtes de gros et petits ruminants, des équidés, d'UBT et des volailles élevées par ménage

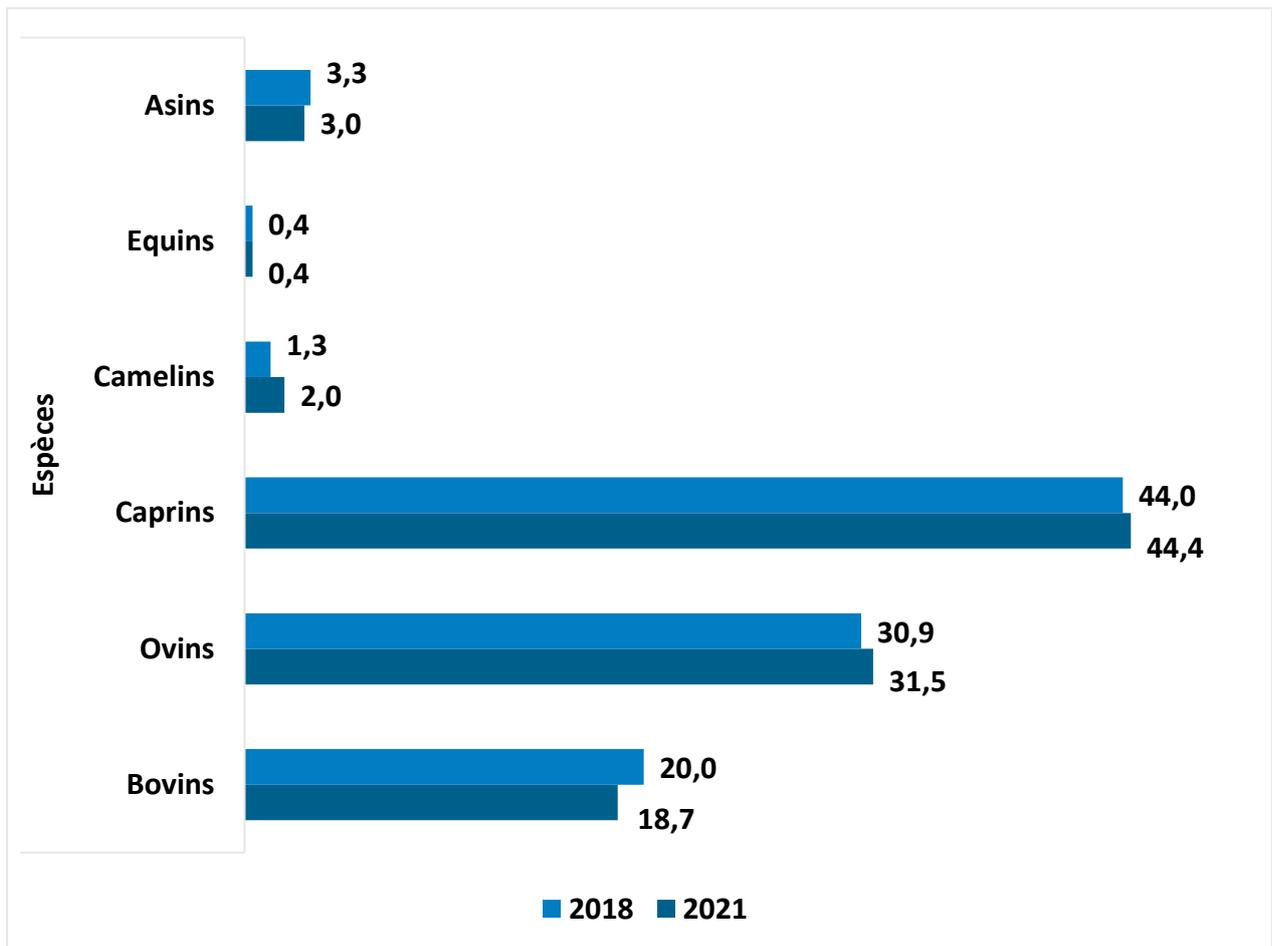
Caractéristiques	Types d'espèces				
	Gros Ruminants	Petits Ruminants	Equidés	Volailles	UBT moyen
<b>Région</b>					
Agadez	1,6	16,9	0,6	0,5	4,4
Diffa	8,2	18,3	1,0	1,3	10,4
Dosso	1,8	4,4	0,1	5,4	2,2
Maradi	1,6	5,9	0,2	3,7	2,3
Tahoua	1,2	5,8	0,4	3,5	2,1
Tillabéri	1,5	5,0	0,2	3,1	2,0
Zinder	1,3	5,5	0,2	2,5	2,0
Niamey	1,0	2,7	0,0	6,3	1,2
<b>Milieu de résidence</b>					
Urbain	0,6	4,0	0,1	3,1	1,1
Rural	1,8	6,4	0,3	3,4	2,6
<b>Statut de pauvreté</b>					
Non pauvre	1,8	6,5	0,3	3,4	2,6
Pauvre	1,6	5,5	0,3	3,4	2,3
<b>Taille du ménage</b>					
1 membre	0,8	6,0	0,2	2,4	1,7
2 membres	0,8	5,5	0,2	1,8	1,5
3 à 5 membres	1,5	5,9	0,3	2,5	2,3
6 à 9 membres	1,8	5,9	0,3	3,8	2,5
10 à 14 membres	2,1	8,0	0,4	5,4	3,2
15 membres et plus	2,6	10,6	0,3	7,5	3,8
<b>National 2021</b>	<b>1,7</b>	<b>6,2</b>	<b>0,3</b>	<b>3,4</b>	<b>2,5</b>
<b>National 2018</b>	<b>1,6</b>	<b>5,7</b>	<b>0,3</b>	<b>4,2</b>	<b>2,3</b>

Source : Enquêtes EHCVM 2021/ EHCVM 2018

L'analyse des parts des différentes espèces élevées par les ménages est basée sur les effectifs en nombre de têtes. Ainsi, les caprins constituent la principale espèce élevée par les ménages. Leur part dans l'effectif du cheptel est de 44,4% en 2021 contre 44,0% en 2018. Comme en 2018, les ovins occupent la deuxième place dans le troupeau des ménages en 2021. En effet, ils représentent 31,5% du cheptel en 2021 et 30,9% en 2018. Quant aux bovins, ils représentent, 18,7% en 2021 et 20,0% en 2018. Les chevaux constituent les animaux les moins élevés par les ménages, leur part dans le cheptel est de 0,4% en 2021 comme en 2018.



Graphique 4 : Part des différentes espèces dans le troupeau global (en %)



Source : Enquête EHCVM 2021



## CHAPITRE IV : PRATIQUE DE L'ÉLEVAGE

Ce chapitre traite de la pratique de l'élevage analysée en quatre points :

- La possession du bétail ;
- L'accès aux aliments bétail/volaille ;
- L'accès à l'eau pour l'abreuvement du bétail ;
- La santé animale.

### 4.1 POSSESSION DU BÉTAIL

Dans cette enquête, un ménage est considéré comme possédant du bétail si un de ses membres a possédé un animal propre à lui au cours des douze derniers mois précédant l'enquête ou au moment de l'enquête.

Sur cette base, les résultats de l'enquête montrent qu'à l'échelle nationale, 96,9% de ménages pratiquant l'élevage sont propriétaires d'au moins un animal dans le bétail élevé.

Ce constat est le même dans toutes les régions où l'écrasante majorité des ménages pratiquant l'élevage sont propriétaires d'au moins un animal dans le bétail élevé. A Diffa la quasi-totalité (99,5%) des ménages pratiquant l'élevage sont propriétaires d'au moins un animal. Il en est de même à Agadez (98,5%) et Tahoua (97,8%) qui sont des zones pastorales.

Les mêmes tendances sont observées en fonction du milieu de résidence, c'est-à-dire aussi bien en milieu urbain (96,3%) qu'en milieu rural (97,0%).

L'analyse selon le statut de pauvreté des ménages montre que 2,4% de ménages non pauvres élèvent exclusivement des animaux d'autres ménages. Cette proportion est plus importante chez les ménages pauvres (4,4%) qui peuvent tirer profit de l'élevage des animaux appartenant à d'autres ménages.

En fonction de la taille du ménage, l'enquête révèle que plus la taille du ménage est importante, plus la chance est grande d'avoir au moins un animal élevé appartenant à un membre du ménage. La proportion varie de 92,6% parmi les ménages d'une personne à 98,6% parmi les ménages de plus de 15 personnes. Les ménages d'une personne ont plus tendance à élever exclusivement les animaux d'autres que les ménages de grande taille.



Tableau 8 : Répartition des ménages pratiquant l'élevage et propriétaires d'au moins un animal

Caractéristiques	Type ménage		
	Ménages propriétaires d'au moins un animal	Ménages non propriétaires	Effectifs ménages propriétaires
<b>Région</b>			
Agadez	98,5	1,5	71 905
Diffa	99,5	0,5	103 515
Dosso	96,5	3,6	355 946
Maradi	96,8	3,2	548 123
Tahoua	97,8	2,2	592 147
Tillabéri	97,7	2,3	433 324
Zinder	95,4	4,6	583 948
Niamey	93,9	6,1	23 276
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	96,3	3,7	189 682
Rural	97,0	3,0	2 522 502
<b>Statut de pauvreté</b>			
Non pauvre	97,6	2,4	1 754 266
Pauvre	95,6	4,4	957 918
<b>Taille du ménage</b>			
1 membre	92,6	7,5	27 534
2 membres	96,9	3,1	130 131
3 à 5 membres	96,9	3,1	1 133 145
6 à 9 membres	96,8	3,3	1 102 782
10 à 14 membres	97,8	2,2	275 151
15 membres et plus	98,6	1,4	43 441
<b>National 2021</b>	<b>96,9</b>	<b>3,1</b>	<b>2 712 184</b>

Source : Enquête EHCVM 2021

S'agissant de la possession de bétail par espèce, les résultats de l'enquête montrent qu'au plan national, 42% des ménages ont déclaré avoir possédé au moins un gros ruminant contre 38% en 2018. Il ressort également des résultats que 84,6% des ménages ont possédé un petit ruminant en 2021 contre 81,8% en 2018. Par ailleurs, on note une diminution de la proportion des ménages possédant la volaille entre 2018 et 2021 respectivement de 40 à 30%.

Selon les régions, Agadez (19%) a enregistré la plus faible proportion des ménages possédant des gros ruminants. Les plus grandes proportions de ménages possédant les gros ruminants sont enregistrées à Diffa et Dosso, avec respectivement de 58% et 54%. Dans les régions de Maradi, Zinder et Tillabéri, les proportions de ménages possédant des gros ruminants varient de 42% à 45%.

Quant à la possession des petits ruminants les proportions sont élevées dans toutes les régions, variant de 65% à Niamey à 94% à Agadez pour une moyenne nationale d'environ 85%.

Par rapport à la volaille toutes catégories confondues, on note que Dosso et Niamey occupent les meilleures positions en termes de possession avec respectivement 37,9% et 36,6% de leurs ménages qui en possèdent.

Suivant le milieu de résidence, il y a une faible proportion de ménages (19%) qui possèdent au moins un gros ruminant en milieu urbain contre 43,8% en milieu rural. Cependant, il n'y a pas une grande différence par rapport à la possession des petits ruminants entre les deux milieux de résidence. Ces proportions sont de 79,9 % et 84,9% respectivement en milieu urbain et en milieu rural.

Selon le statut de la pauvreté, la proportion des ménages possédant au moins un gros ruminant est sensiblement la même selon que le ménage soit pauvre ou non (42%). On observe la même tendance au niveau des autres espèces mais avec des proportions élevées de ménages en ce qui concerne la possession de petits ruminants (85,7% et 82,4% respectivement pour les riches et les pauvres).

La possession de bétail augmente avec la taille du ménage quel que soit le type d'espèce considéré.

**Tableau 9 : Proportion des ménages pratiquant l'élevage selon la possession des gros et petits ruminants, des équidés et des volailles**

Caractéristiques	Types d'espèces			
	Gros Ruminants	Petits Ruminants	Equidés	Volailles
<b>Région</b>				
Agadez	19,1	94,2	17,5	6,5
Diffa	58,1	88,6	40,9	14,9
Dosso	54,1	77,0	7,5	37,9
Maradi	45,0	87,8	11,2	34,2
Tahoua	31,1	86,6	32,6	29,3
Tillabéri	43,7	81,3	11,5	26,9
Zinder	42,4	85,4	12,3	29,0
Niamey	25,3	65,0	0,0	36,6
<b>Milieu de résidence</b>				
Urbain	19,0	79,9	6,8	26,7
Rural	43,8	84,9	17,6	30,2
<b>Statut de pauvreté</b>				
Non pauvre	42,4	85,7	17,2	29,4
Pauvre	41,5	82,4	16,1	30,9
<b>Taille du ménage</b>				
1 membre	17,8	80,0	14,9	20,7
2 membres	26,4	84,1	13,3	21,2
3 à 5 membres	37,2	84,9	17,4	26,6
6 à 9 membres	45,0	83,6	16,7	32,2
10 à 14 membres	56,2	86,8	15,1	39,4
15 membres et plus	65,8	90,6	25,5	33,5
<b>National 2021</b>	<b>42,0</b>	<b>84,6</b>	<b>16,8</b>	<b>29,9</b>
<b>National 2018</b>	<b>38,1</b>	<b>81,8</b>	<b>16,4</b>	<b>40,1</b>

Source : Enquêtes EHCVM 2021/ EHCVM 2018



S'agissant de l'effectif moyen des animaux possédés, il ressort que, de tous les ménages qui ont déclaré avoir possédé au moins un animal d'une catégorie donnée, une moyenne d'environ de deux (2) têtes de gros ruminants et de six (6) têtes de petits ruminants est enregistrée en 2021. Ces moyennes étaient de 1,4 et 5 têtes respectivement en 2018. Dans le cas des petits ruminants, on observe une légère progression du nombre moyen d'animaux possédés entre ces deux périodes de référence. Pour les autres catégories, notamment les gros ruminants et les équidés le nombre moyen d'animaux possédés est resté stable.

Selon les régions et les groupes d'espèces, les nombres moyens d'animaux possédés sont plus élevés à Diffa avec respectivement 8 et 18 têtes par ménage pour les gros et les petits ruminants.

On note une disparité du nombre moyen d'animaux possédés par ménage entre le milieu urbain et le milieu rural, concernant les gros ruminants, les petits ruminants et les équidés. Le nombre moyen d'animaux possédés par ménage en milieu rural est beaucoup plus important que celui du milieu urbain.

Suivant le statut de pauvreté, les résultats montrent que les ménages non pauvres possèdent, en moyenne, plus d'animaux que les ménages pauvres, quel que le soit l'espèce à l'exception de la volaille.

Le nombre moyen d'espèce possédé augmente avec la taille des ménages.

**Tableau 10 : Nombre moyen de gros et petits ruminants, des équidés, d'UBT et des volailles possédées par ménage éleveur**

Caractéristiques	Types d'espèces				
	Gros Ruminants	Petits Ruminants	Equidés	Volailles	Moyenne UBT
<b>Région</b>					
Agadez	1,5	15,7	0,6	0,5	4,0
Diffa	7,9	18,2	1,0	1,3	10,1
Dosso	1,6	4,2	0,1	5,4	2,0
Maradi	1,4	5,6	0,2	3,7	2,0
Tahoua	1,0	5,6	0,4	3,5	1,9
Tillabéri	1,4	4,8	0,1	3,1	1,9
Zinder	1,0	4,9	0,2	2,5	1,7
Niamey	0,9	2,6	0,0	6,3	1,1
<b>Milieu de résidence</b>					
Urbain	0,6	3,8	0,1	3,1	1,1
Rural	1,6	6,0	0,3	3,4	2,4
<b>Statut de pauvreté</b>					
Non pauvre	1,6	6,3	0,3	3,4	2,4
Pauvre	1,4	5,1	0,2	3,4	2,0
<b>Taille du ménage</b>					
1 membre	0,7	4,8	0,2	2,4	1,5
2 membres	0,6	5,4	0,2	1,8	1,4
3 à 5 membres	1,3	5,6	0,3	2,5	2,1
6 à 9 membres	1,6	5,6	0,3	3,8	2,3
10 à 14 membres	2,0	7,6	0,4	5,4	2,9
15 membres et plus	2,5	10,6	0,3	7,5	3,8
<b>National 2021</b>	<b>1,5</b>	<b>5,9</b>	<b>0,3</b>	<b>3,4</b>	<b>2,3</b>
<b>National 2018</b>	<b>1,4</b>	<b>5,2</b>	<b>0,3</b>	<b>4,2</b>	<b>2,0</b>

Source : Enquêtes EHCVM 2021/ EHCVM 2018

## 4.2 ACCES AUX ALIMENTS POUR LE BETAIL ET LA VOLAILLE

L'accès aux aliments pour le bétail et la volaille est analysé à travers les achats et l'autoproduction.

### 4.2.1 ACHATS D'ALIMENTS POUR LE BETAIL ET LA VOLAILLE

Au Niger, les principaux aliments servant à nourrir le bétail et la volaille sont entre autres : la paille, les résidus de culture, le son, les tourteaux, les graines de coton, les céréales, le niébé, le sel et le natron. Si certains de ces produits alimentaires s'acquièrent gratuitement ou par autoproduction, il n'en demeure pas moins que certains ménages procèdent à leur achat pour nourrir leur bétail.

Ainsi, dans l'ensemble du pays, 51,1% des ménages pratiquant l'élevage ont déclaré avoir acheté des aliments pour nourrir leurs bétails au cours des douze (12) derniers mois précédant l'enquête. Le montant annuel moyen dépensé par un ménage pour nourrir son bétail (toute espèce confondue) est estimé à 49 214 F CFA. Ce montant est beaucoup plus important dans l'élevage des gros ruminants pour lequel un ménage dépense en moyenne 59 186 F CFA par an, contre 18 879 F CFA et 19 754 F CFA



respectivement dans l'élevage des équidés et des petits ruminants. Les dépenses relatives aux achats d'aliment destiné à la volaille sont très faibles (en moyenne 2 510 F CFA par an par ménage) bien que plusieurs ménages (49,8%) aient déclaré avoir acheté des aliments pour nourrir leur volaille.

La proportion des ménages vivant en milieu urbain qui ont déclaré avoir acheté des aliments à bétail est estimée à 74,6% contre 49,3% des ménages vivant en milieu rural. Le montant annuel moyen dépensé par ménage en milieu urbain avoisine le double du montant dépensé en milieu rural soit respectivement 91 105 F CFA et 46 042 F CFA. Dans l'élevage des gros ruminants, les ménages urbains dépensent également plus du double des dépenses moyennes des ménages ruraux : 118 382 F CFA en milieu urbain contre 57 362 F CFA en milieu rural. Cette tendance est plus prononcée dans l'élevage des équidés, des petits ruminants et de la volaille.

Comparativement aux autres régions du pays, la capitale Niamey se distingue avec une forte proportion (75,7%) des ménages ayant déclaré avoir acheté des aliments pour nourrir leur bétail avec une dépense annuelle moyenne estimée à 136 306 F CFA par ménage. Les régions de Zinder (56,9%) et Dosso (53,5%) viennent respectivement en deuxième et troisième position en termes de proportion des ménages ayant déclarés avoir effectué des dépenses pour l'achat d'aliments à bétail. Les dépenses moyennes engagées par les ménages dans les autres régions hors Niamey varient de 37 242 F CFA à Tahoua à 68 466 F CFA à Tillabéri.

Selon le genre, parmi les ménages pratiquant l'élevage, 54,3% de ceux dirigés par les hommes et 37,3% de ceux dirigés par les femmes ont déclaré avoir acheté d'aliments à bétail. Les montants annuels moyens dépensés sont respectivement de 53 807 F CFA et 29 053 F CFA. Dans l'élevage des gros ruminants, les ménages dirigés par les femmes engagent plus de moyens financiers avec une dépense moyenne par an et par ménage de 61 580 F CFA.

L'analyse selon la taille du ménage montre que les dépenses liées à l'achat d'aliment à bétail augmentent en fonction du nombre des membres du ménage, en effet, plus la taille du ménage est grande, plus la dépense est grande. Toutefois, cette tendance ne suit pas celle observée au niveau de l'élevage de la volaille.

Le niveau de pauvreté des ménages apparaît comme un facteur déterminant dans l'achat des aliments à bétail. En effet, pour nourrir leur bétail plus de la moitié des ménages non pauvres (56,3%) ont déclaré avoir acheté d'aliment à bétail contre 41,8% des ménages pauvres. Le montant moyen dépensé par an et par ménage est respectivement de 59 112 F CFA et 31 462 F CFA. Dans l'élevage des gros ruminants, les ménages non pauvres dépensent annuellement un montant moyen de 71 840 F CFA soit le double de la dépense moyenne d'un pauvre estimée à 36 533 F CFA. La même tendance est observée dans l'élevage des petits ruminants et de la volaille. Par contre dans l'élevage des équidés, principaux moyens de transport des ménages pauvres en milieu rural, les dépenses moyennes (23 104 F CFA) des ménages pauvres sont relativement plus importantes que les dépenses moyennes (16 555 F CFA) des ménages non pauvres.

Tableau 11: : Proportion des ménages ayant acheté des aliments bétails et dépense moyenne afférente

Caractéristiques	a acheté	Montant moyen								
<b>Milieu de résidence</b>										
Urbain	74,6	91 105	87,5	118 382	64,0	53 518	77,7	72 031	71,4	15 996
Rural	49,3	46 042	64,8	57 362	50,7	17 854	50,2	16 058	48,3	1 597
<b>Région</b>										
Agadez	39,8	46 765	47,9	41 735			39,8	38 818	59,9	11 089
Diffa	52,7	64 464	56,1	39 531	45,4	2 007	56,6	28 260	53,7	956
Dosso	53,5	61 598	70,1	79 025	67,4	36 550	51,2	13 693	51,8	3 216
Maradi	53,2	39 007	71,0	44 599	58,8	12 313	54,3	16 063	55,3	1 938
Tahoua	46,8	37 242	56,0	47 548	72,5	11 138	48,0	18 796	41,1	870
Tillabéri	44,6	68 466	56,3	90 768	42,8	12 870	46,2	25 806	34,8	732
Zinder	56,9	43 249	72,1	47 556	43,5	31 528	58,2	16 204	58,7	3 287
Niamey	75,7	136 306	85,7	125 751	49,6	27 186	74,9	131 675	71,5	37 479
<b>Sexe du CM</b>										
Masculin	54,3	53 807	66,3	58 936	54,0	19 593	55,8	21 174	53,5	2 836
Féminin	37,3	29 053	58,4	61 580	32,9	14 374	36,0	13 629	32,5	986
<b>Taille du ménage</b>										
1 membre	46,8	24 774	25,2	15 111	47,7	35 599	49,6	17 558	55,9	5 321
2 membres	34,0	27 894	58,2	45 238	31,0	2 174	34,7	12 673	29,2	13 163
3 à 5 membres	47,7	45 834	62,3	62 655	47,2	14 027	47,9	19 282	39,1	1 988
6 à 9 membres	53,7	51 058	67,8	57 938	51,9	20 484	54,9	19 891	55,6	1 504
10 à 14 membres	62,7	64 590	71,1	57 382	76,0	44 022	64,7	23 013	62,3	3 652
15 membres et +	55,0	74 460	57,0	65 186	46,4	2 690	60,1	29 726	76,1	7 957
<b>Statut de pauvreté</b>										
Non pauvre	56,3	59 112	70,5	71 840	51,9	16 555	57,4	24 264	51,6	3 306
Pauvre	41,8	31 462	56,6	36 533	49,7	23 104	42,3	11 478	46,7	1 137
<b>Ensemble</b>	<b>51,1</b>	<b>49 214</b>	<b>65,5</b>	<b>59 186</b>	<b>51,1</b>	<b>18 879</b>	<b>52,1</b>	<b>19 754</b>	<b>49,8</b>	<b>2 510</b>

Source : Enquête EHCVM 2021



#### 4.2.2 AUTOPRODUCTION D'ALIMENTS BETAIL ET VOLAILLE PAR LES MENAGES

Au Niger, l'autoproduction d'aliments à bétail par les ménages pratiquant l'élevage reste et demeure très répandue en milieu urbain tout comme en milieu rural. Cette pratique a pour objet de compenser le déficit fourrager résultant souvent d'une mauvaise campagne hivernale et des difficultés d'accès liées aux problèmes d'insécurité dans certaines zones de pâturage.

Dans l'ensemble du pays, les résultats de l'enquête montrent que 95,5% des ménages pratiquant l'élevage ont autoproduit des aliments pour nourrir leur bétail ou volaille au cours des douze (12) derniers mois précédant l'enquête. Le montant moyen annuel estimé de cette autoproduction est de 45 959 F CFA par ménage. Il est de 46 818 F CFA et 34 618 F CFA respectivement en milieu rural et urbain.

Au niveau régional, c'est particulièrement à Tillabéri (98,9%), Maradi (98,7%), Dosso (97,4%), Zinder (94,4%) et Tahoua (93,9%) que l'écrasante majorité des ménages pratiquant l'élevage ont autoproduit des aliments pour nourrir leur bétail. Dans l'ensemble, la valeur moyenne de l'autoproduction dans les régions varie de 26 706 F CFA à Agadez à 74 623 F CFA à Tillabéri.

La valeur moyenne estimée de l'autoproduction faite par les ménages dirigés par les hommes est de 50 988 F CFA au cours des douze (12) derniers mois, soit un peu plus du double de la valeur de l'autoproduction des ménages dirigés par les femmes qui est de 23 887 F CFA

On constate par ailleurs que la valeur moyenne annuelle de l'autoproduction croît avec la taille des ménages. Ainsi, elle varie de 16 330 F CFA chez les ménages à un membre à 70 651 F CFA chez les ménages à plus de 15 membres.

L'analyse selon le statut de pauvreté des ménages montre que les ménages pauvres sont proportionnellement plus nombreux (96,8%) que les ménages non pauvres (94,8%) à autoproduire des aliments pour leurs bétails. Toutefois, la valeur moyenne de l'autoproduction des ménages non pauvres (48 867 F CFA) est plus importante que celle des ménages pauvres (40 744 F CFA)

**Tableau 12 : Proportion des ménages ayant auto produit de l'aliment bétail**

Caractéristiques	Ensemble		Gros ruminants		Equidés		Petits ruminants		Volailles	
	ont auto produit	Montant moyen								
<b>Milieu de résidence</b>										
Urbain	88,0	34 618	81,3	45 924	82,1	22 605	89,6	26 247	74,6	7 303
Rural	96,1	46 818	96,0	45 311	80,6	13 572	95,1	23 911	81,8	2 965
<b>Région</b>										
Agadez	80,8	26 706	36,6	10 706	33,4	2 068	81,2	25 087	46,7	1 296
Diffa	89,2	31 217	71,8	20 261	56,2	9 319	83,7	16 224	81,1	4 186
Dosso	97,4	52 920	97,3	53 343	94,0	13 913	97,5	22 081	68,4	3 443
Maradi	98,7	59 107	98,7	57 337	91,4	12 949	98,0	30 149	90,6	2 807
Tahoua	93,9	32 540	94,4	30 094	80,3	15 521	93,9	18 603	79,3	2 351
Tillabéri	98,9	74 623	100,0	74 346	95,9	13 859	99,5	43 669	87,4	5 231
Zinder	94,4	26 968	97,7	24 995	78,5	14 533	92,0	12 803	81,7	2 523
Niamey	71,5	44 562	54,7	68 327			80,8	32 182	53,1	13 271
<b>Sexe du CM</b>										
Masculin	95,9	50 988	95,6	46 964	81,9	14 904	95,0	25 678	82,3	3 560
Féminin	93,7	23 887	95,7	29 707	72,3	7 066	93,5	17 105	77,0	1 744
<b>Taille du ménage</b>										
1 membre	79,2	16 330	69,1	17 588	100,0	5 955	74,9	12 341	78,9	5 194
2 membres	85,6	27 598	89,9	30 575	80,7	9 899	87,2	19 341	66,5	1 632
3 à 5 membres	95,8	41 616	96,2	44 492	82,8	14 056	95,0	22 654	80,0	2 600
6 à 9 membres	96,0	48 257	95,1	44 926	76,0	12 669	94,8	24 890	81,6	3 667
10 à 14 membres	98,6	62 727	97,1	52 493	84,2	18 456	98,9	28 671	87,5	3 731
15 membres et +	97,2	70 651	98,3	50 037	100,0	21 826	98,5	32 007	89,7	4 810
<b>Statut de pauvreté</b>										
Non pauvre	94,8	48 867	95,0	48 246	81,3	13 893	93,7	25 681	82,1	3 200
Pauvre	96,8	40 744	96,6	40 109	79,5	13 720	96,7	21 100	80,1	3 310
<b>Ensemble</b>	<b>95,5</b>	<b>45 959</b>	<b>95,6</b>	<b>45 330</b>	<b>80,6</b>	<b>13 832</b>	<b>94,8</b>	<b>24 065</b>	<b>81,3</b>	<b>3 240</b>

Source : Enquête EHCVM 2021



### 4.3 ABREUVAGE DU BETAIL

Au Niger, assurer l'abreuvement du bétail est très souvent un défi pour les ménages pratiquant l'élevage surtout en milieu rural où le problème d'eau se pose souvent avec acuité au vu des conditions climatiques très défavorables à cause des sécheresses, de la mauvaise répartition des précipitations dans le temps et dans l'espace ou de la profondeur des nappes d'eau par endroits.

Les principales sources d'abreuvement du bétail sont : les cours d'eau, les mares, les robinets, les puits, les forages et les barrages ou retenues d'eau. Aussi, pour abreuver leurs bétails, les ménages sont parfois astreints de payer au niveau de certaines sources d'eau.

Ainsi, selon les résultats de l'enquête, dans l'ensemble du pays, 6,4% des ménages pratiquant l'élevage ont dû payer pour abreuver leur bétail au cours des douze derniers mois. Le montant moyen annuel payé est de 1 301 F CFA par ménage.

En milieu urbain, 14,8% des ménages pratiquant l'élevage payent l'eau pour abreuver leur bétail et le montant annuel moyen payé par ménage est estimé à 2 278 F CFA. En milieu rural, 5,8% des ménages pratiquant l'élevage payent, en moyenne, 1 227 F CFA pour abreuver le bétail.

Suivant les régions, la proportion des ménages pratiquant l'élevage et ayant payé pour abreuver leur bétail varie de 0,9% à Diffa à 12,5% à Maradi. Le montant moyen annuel payé varie de 41 F CFA à Diffa à 1 995 F CFA à Maradi.

Les ménages dirigés par les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les ménages dirigés par les femmes à avoir payé pour abreuver leur bétail avec des proportions respectives de 6,9% et 4,2%. Le montant moyen annuel payé par les ménages dirigés par les hommes est relativement plus important (1 513 F CFA) que le montant payé par les ménages dirigés par les femmes (373 F CFA).

Selon la taille du ménage, les dépenses liées à l'abreuvement du bétail augmentent en fonction du nombre des membres du ménage. En effet, plus la taille du ménage est grande, plus la dépense est grande.

Pour abreuver leur bétail, 7,5% des ménages non pauvres pratiquant l'élevage ont déclaré avoir dépensé en moyenne 1 549 F CFA au cours des douze (12) derniers mois précédant l'enquête. Quant aux ménages pauvres, leurs dépenses annuelles moyennes d'abreuvement de leur bétail sont de 857 F CFA

Dans l'élevage des gros ruminants, les ménages non pauvres et les ménages pauvres dépensent respectivement un montant moyen annuel de 1 249 F CFA et 843 F CFA pour abreuver leur bétail. La même tendance est observée dans l'élevage des petits ruminants dans lequel les ménages non pauvres dépensent en moyenne 972 F CFA contre 498 F CFA pour les ménages pauvres. Dans l'élevage des équidés, les dépenses moyennes suivent également les mêmes tendances : 578 F CFA pour les ménages non pauvres et 151 F CFA pour les ménages pauvres.

**Tableau 13 : Proportion des ménages ayant payé pour abreuver les animaux et les montants annuels moyens dépensés**

Caractéristiques	Ensemble		Gros ruminants		Equidés		Petits ruminants	
	Payé pour abreuver	Montant moyen						
<b>Milieu de résidence</b>								
Urbain	14,8	2 278	18,3	2 139	21,2	733	15,1	2 167
Rural	5,8	1 227	6,6	1 071	3,0	418	4,5	709
<b>Région</b>								
Agadez	3,0	1 500	2,5	751			2,6	1 403
Diffa	0,9	41	0,6	32	0,0	-	0,7	21
Dosso	5,9	1 456	5,9	1 299	0,6	9	4,4	828
Maradi	12,5	1 995	16,1	1 911	0,0	-	9,4	1 056
Tahoua	5,6	937	4,0	790	11,0	585	5,1	469
Tillabéri	2,4	399	3,4	454	4,1	755	1,5	223
Zinder	6,2	1 807	5,2	1 130	0,0	-	5,5	1 324
Niamey	2,7	386	0,0	-	1,7	198	2,0	394
<b>Sexe du CM</b>								
Masculin	6,9	1 513	7,4	1 207	4,1	494	5,4	902
Féminin	4,2	373	2,1	113	0,0	-	4,5	389
<b>Taille du ménage</b>								
1 membre	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-
2 membres	6,4	906	8,6	184	15,7	251	4,8	954
3 à 5 membres	5,4	983	5,4	952	2,5	169	4,8	634
6 à 9 membres	7,3	1 597	8,3	1 420	2,9	462	5,7	904
10 à 14 membres	7,3	1 554	6,3	716	1,5	240	5,7	1 193
15 membres et +	7,3	2 559	5,8	1 091	24,3	5 763	5,0	386
<b>Statut de pauvreté</b>								
Non pauvre	7,5	1 549	7,9	1 249	4,3	578	6,2	972
Pauvre	4,4	857	5,2	843	2,0	151	3,4	498
<b>Ensemble</b>	<b>6,4</b>	<b>1 301</b>	<b>6,9</b>	<b>1 103</b>	<b>3,5</b>	<b>427</b>	<b>5,2</b>	<b>805</b>

Source : Enquête EHCVM 2021



## 4.4 SANTE ANIMALE

Cette partie traite de la vaccination, du déparasitage et des soins apportés aux animaux au cours des douze (12) derniers mois ainsi que des dépenses y relatives.

### 4.4.1 VACCINATION

Globalement, 25,3 % des ménages pratiquant l'élevage ont fait vacciner leurs animaux pour un montant moyen annuel de 855 F CFA par ménage. La proportion des ménages ayant fait vacciner leurs animaux est relativement plus élevée (35,4 %) pour les gros ruminants et plus faible (2,2%) pour les volailles. Le montant moyen annuel dépensé pour la vaccination est de 1 133 FCFA pour les gros ruminants et 342 FCFA pour les petits ruminants.

Selon le milieu de résidence, la proportion des ménages pratiquant l'élevage ayant fait vacciner leurs animaux est relativement plus grande en milieu urbain qu'en milieu rural à l'exception des équidés.

Suivant les régions, on note une variation considérable de la proportion des ménages ayant fait vacciner leurs animaux. Dosso et Maradi affichent les plus grandes proportions avec respectivement 36,1% et 33,7% pour l'ensemble des animaux. Les régions qui enregistrent les plus faibles proportions sont Agadez (16,3%) et Tahoua (16,6%).

La proportion des ménages ayant fait vacciner leurs animaux est plus élevée chez les ménages dirigés par des hommes, quel que soit le type d'espèces considéré.

De même, quel que soit le type d'espèces considéré, la proportion des ménages ayant fait vacciner leurs animaux est plus élevée chez les ménages non pauvres.



## ELEVAGE ET CONDITIONS DE VIE DES MENAGES

Tableau 14: Proportion des ménages ayant fait vacciner les animaux

Caractéristiques	Ensemble		Gros ruminants		Equidés		Petits ruminants		Volailles	
	ont fait vacciner	Montant moyen annuel en FCFA	ont fait vacciner	Montant moyen annuel en FCFA	ont fait vacciner	Montant moyen annuel en FCFA	ont fait vacciner	Montant moyen annuel en FCFA	ont fait vacciner	Montant moyen annuel en FCFA
<b>Milieu de résidence</b>										
Urbain	29,4	2 627	50,9	8 231	2,4	41	26,6	1 110	7,9	219
Rural	25,0	721	35,0	915	4,5	51	14,9	287	1,8	23
<b>Région</b>										
Agadez	16,3	1 525	22,2	1 238	3,1	45	14,6	1 320	0,0	-
Diffa	21,1	1 302	22,5	1 217	4,1	61	14,4	608	0,3	1
Dosso	36,1	1 382	48,5	1 822	6,6	131	18,4	261	7,0	111
Maradi	33,7	773	49,8	1 014	5,9	81	19,0	266	1,6	22
Tahoua	16,6	678	22,6	1 348	2,8	37	12,0	237	0,0	-
Tillabéri	27,5	1 016	39,4	1 174	8,2	73	13,4	523	2,0	69
Zinder	19,9	488	21,7	509	4,1	16	16,2	245	1,2	3
Niamey	24,2	1 493	35,0	2 749			27,0	1 125	6,5	97
<b>Sexe du CM</b>										
Masculin	27,2	987	36,0	1 174	4,6	51	16,3	400	2,4	40
Féminin	16,9	275	29,9	744	3,1	55	13,2	91	1,1	10
<b>Taille du ménage</b>										
1 membre	17,2	612	48,3	3 207	2,5	-	9,9	49	0,0	-
2 membres	14,4	231	24,7	365	0,0	-	10,7	136	0,9	13
3 à 5 membres	23,2	548	30,6	732	4,2	49	15,3	259	1,7	28
6 à 9 membres	26,1	836	37,5	1 001	3,6	28	15,6	348	2,8	39
10 à 14 membres	36,3	2 485	43,8	2 832	7,4	59	20,4	774	2,3	55
15 membres et +	30,3	1 105	36,0	954	18,5	573	16,2	344	0,6	2
<b>Statut de pauvreté</b>										
Non Pauvre	29,2	1 111	39,4	1 440	4,4	54	18,9	460	2,6	50
Pauvre	18,4	396	28,3	584	4,4	46	9,7	124	1,4	10
Ensemble	25,3	855	35,4	1 133	4,4	51	15,7	342	2,2	35

Source : Enquête EHCVM 2021



#### 4.4.2 DEPARASITAGE

Dans l'ensemble, 20,6% des ménages pratiquant l'élevage ont fait déparasiter leurs animaux. La proportion des ménages ayant déparasité leurs animaux est relativement plus élevée (31,2 %) pour les gros ruminants et plus faible (2,1%) pour les équidés. Le montant moyen annuel dépensé par les ménages pour le déparasitage est de 721 F CFA par ménage. Ce montant est de 1 009 F CFA pour les gros ruminants et 249 F CFA pour les petits ruminants.

Selon le milieu de résidence, on constate que la proportion des ménages ayant fait déparasiter les animaux est relativement plus grande en milieu urbain qu'en milieu rural à l'exception des équidés.

Au niveau régional, on note une variation importante dans les proportions des ménages ayant fait déparasiter les animaux, avec les proportions relativement plus grandes pour Maradi (30%) et Tillabéri (28,1%) pour l'ensemble des animaux. Les régions qui enregistrent relativement les plus faibles proportions sont Agadez (8,2%) et Tahoua (5,6%).

La proportion des ménages dirigés par les hommes qui ont fait déparasiter leurs animaux est relativement plus élevée quel que soit le type d'espèce considéré.

Selon le statut de pauvreté, il ressort que la proportion des ménages non pauvres qui ont fait déparasiter leurs animaux est relativement plus élevée quel que soit le type d'espèce considéré.



## ELEVAGE ET CONDITIONS DE VIE DES MENAGES

**Tableau 15: Proportion des ménages ayant fait déparasiter leurs animaux**

Caractéristiques	Ensemble		Gros ruminants		Equidés		Petits ruminants		Volailles	
	ont fait déparasiter	Montant moyen annuel FCFA	ont fait déparasiter	Montant moyen annuel FCFA	ont fait déparasiter	Montant moyen annuel FCFA	ont fait déparasiter	Montant moyen annuel FCFA	ont fait déparasiter	Montant moyen annuel FCFA
<b>Milieu de résidence</b>										
Urbain	24,6	845	41,0	1 446	0,0	-	20,4	622	9,9	151
Rural	20,3	712	30,9	995	2,1	19	9,0	223	4,9	70
<b>Région</b>										
Agadez	8,2	454	15,3	418	3,1	23	7,0	378	1,8	9
Diffa	16,9	1 072	11,8	793	0,4	24	15,2	648	6,9	37
Dosso	24,3	942	31,1	1 166	4,9	49	10,1	219	6,0	121
Maradi	30,0	855	46,6	1 375	4,1	60	8,9	138	6,2	79
Tahoua	5,6	243	9,7	501	0,5	1	3,1	76	1,5	20
Tillabéri	28,1	1 073	50,9	1 614	0,0	-	10,0	363	0,8	28
Zinder	20,9	643	23,0	555	5,4	24	15,3	349	9,9	129
Niamey	23,3	1 018	18,9	960			26,6	1 114	4,1	60
<b>Sexe du CM</b>										
Masculin	23,4	844	32,7	1 069	2,4	21	10,9	288	5,7	89
Féminin	8,0	182	16,4	438	0,0	-	4,7	78	2,9	12
<b>Taille du ménage</b>										
1 membre	8,7	340	0	-	2,5	-	9,9	326	13,3	266
2 membres	10,4	267	21,8	436	0,0	-	5,7	155	1,8	3
3 à 5 membres	19,7	665	32,8	1 073	1,5	10	9,8	223	4,1	78
6 à 9 membres	20,4	661	29,3	868	2,2	16	9,1	223	5,0	54
10 à 14 membres	29,7	1 222	35,4	1 307	3,1	25	13,1	382	9,9	160
15 membres et +	26,0	2 222	34,4	1 956	7,5	224	11,7	924	0,3	4
<b>Statut de pauvreté</b>										
Non pauvre	23,5	897	35,6	1 255	2,3	18	11,3	310	6,0	92
Pauvre	15,3	406	23,3	569	1,6	19	6,9	137	3,8	46
<b>Ensemble</b>	<b>20,6</b>	<b>721</b>	<b>31,2</b>	<b>1 009</b>	<b>2,1</b>	<b>18</b>	<b>9,7</b>	<b>249</b>	<b>5,2</b>	<b>76</b>



**ELEVAGE ET CONDITIONS DE VIE DES MENAGES**

---

Source : Enquête EHCVM 2021



### 4.4.3 SOINS AUX ANIMAUX

Les montants captés ici sont relatifs aux dépenses de soins pour les animaux en cas de maladie. La proportion des ménages pratiquant l'élevage ayant fait soigner les animaux au cours des douze (12) derniers mois est relativement faible de ménages (2,3%).

Selon le milieu de résidence, la proportion de ménages ayant fait soigner les gros ruminants, est légèrement plus grande en milieu rural. Pour les petits ruminants, cette proportion est plus grande en urbain.

Suivant les régions, il ressort que Niamey enregistre la plus grande proportion de ménages (5,7%) ayant fait soigner les animaux et Tahoua enregistre la plus faible proportion (1%).

En rapport avec le statut de pauvreté, les résultats montrent que quel que soit le type d'espèce considéré, la proportion des ménages ayant fait soigner leurs animaux est plus grande chez les ménages non pauvres.

**Tableau 16: Proportion des ménages ayant fait soigner les animaux**

Caractéristiques	Ensemble		Gros ruminants		Petits ruminants	
	ont fait soigner leurs animaux	Montant moyen annuel en FCFA	ont fait soigner leurs animaux	Montant moyen annuel en FCFA	ont fait soigner leurs animaux	Montant moyen annuel en FCFA
<b>Milieu de résidence</b>						
Urbain	4,9	164	2,3	315	4,6	106
Rural	2,1	87	2,6	115	0,9	31
<b>Région</b>						
Agadez	1,6	43	2,3	63	1,1	32
Diffa	7,1	554	6,0	580	4,7	225
Dosso	3,6	73	4,1	95	1,3	17
Maradi	2,6	55	2,4	68	0,8	11
Tahoua	1,0	126	2,1	218	0,8	59
Tillabéri	1,4	45	1,8	71	0,2	8
Zinder	2,2	68	1,9	69	1,5	34
Niamey	5,7	76	0,0	-	6,0	101
<b>Sexe du CM</b>						
Masculin	2,5	107	2,5	126	1,3	43
Féminin	1,3	26	3,0	70	0,3	7
<b>Taille du ménage</b>						
1 membre	2,5	65	10,5	209	0,8	31
2 membres	0,1	1	0,0	-	0,1	2
3 à 5 membres	2,4	109	2,8	131	1,6	59
6 à 9 membres	2,3	88	2,3	123	1,0	23
10 à 14 membres	2,5	88	3,3	112	0,9	17
15 membres et +	1,9	76	2,8	113	0,0	-
<b>Statut de pauvreté</b>						
Non pauvre	2,7	121	2,9	149	1,4	52
Pauvre	1,5	42	2,0	70	0,6	8
Ensemble	2,3	92	2,6	121	1,2	36

Source : Enquête EHCVM 2021



## CHAPITRE V : PRODUITS DE L'ELEVAGE ET LEURS UTILISATIONS

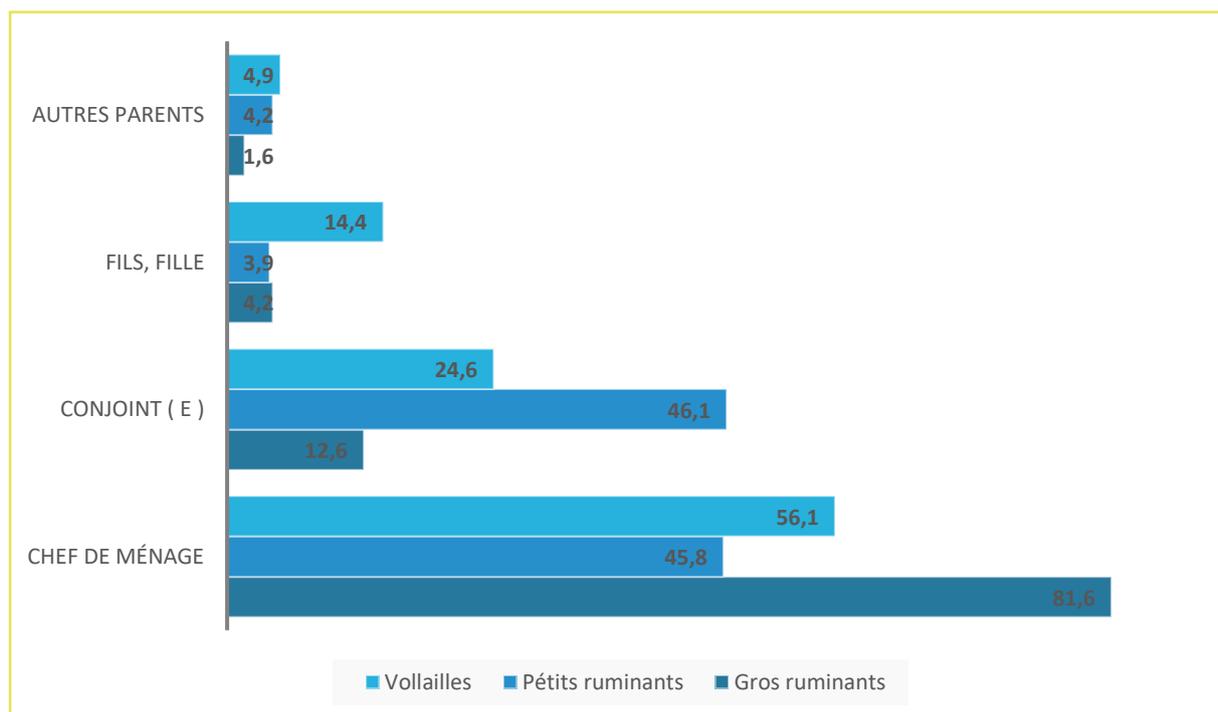
Ce chapitre traite des produits de l'élevage et leurs utilisations. Il aborde d'abord la possession du cheptel et de la volaille ainsi que la décision de vente, le contrôle du revenu, la production animale, la contribution de l'élevage au revenu des ménages et enfin, la consommation des produits d'origine animale.

### 5.1 PRODUITS DE L'ELEVAGE

Dans cette section, il sera abordé la possession du bétail au sein du ménage ainsi que le contrôle du revenu issu de l'élevage.

Les chefs de ménages et les conjoint(e)s sont majoritairement les propriétaires de bétail au sein du ménage. En effet, les gros ruminants sont possédés par les chefs de ménages à 82%, les volailles à 56% et les petits ruminants à 46%. Les conjoint(e)s détiennent pratiquement la moitié des petits ruminants (46%) et presque le quart de la volaille du ménage (24,6%).

**Graphique 5: Répartition des propriétaires du bétail selon le lien de parenté avec le chef de ménage.**

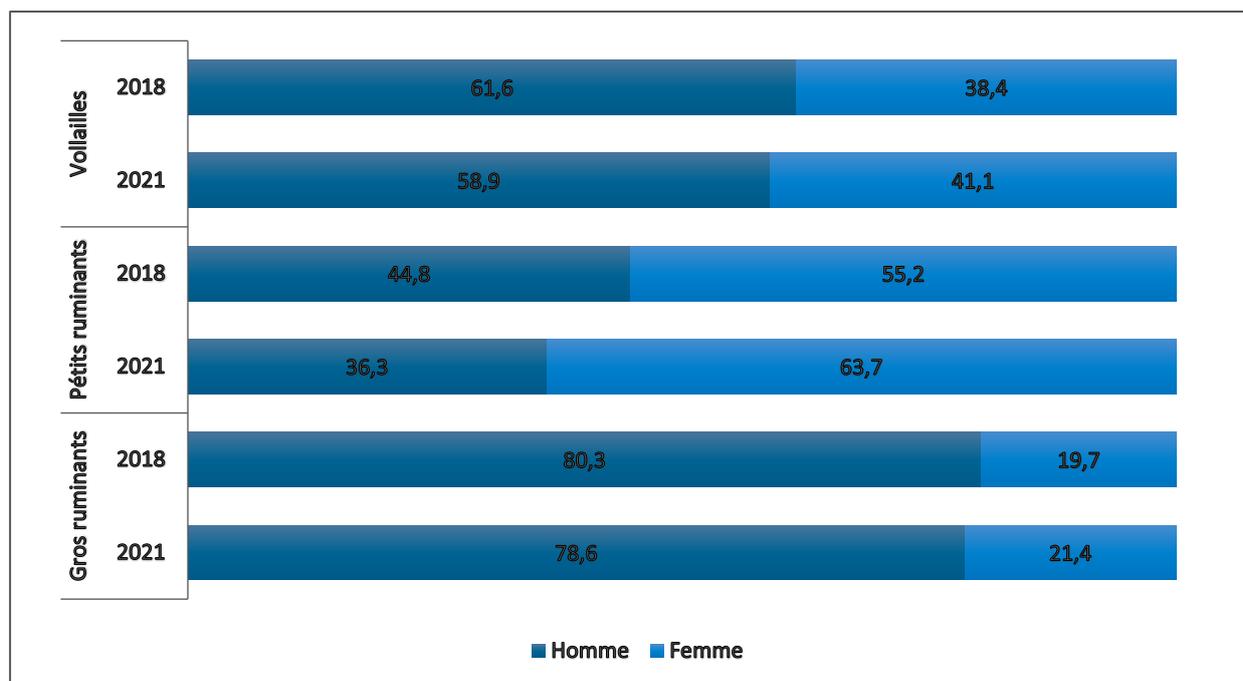


Source : Enquête EHCVM 2021



L'analyse selon le sexe montre une disparité plus prononcée dans la possession des gros ruminants. En effet, 78,6% des propriétaires de gros ruminants sont des hommes en 2021. La même situation, mais avec une moindre disparité, est constatée pour la possession de la volaille, où les hommes constituent 58,9% des propriétaires. Cependant, les petits ruminants appartiennent principalement aux femmes (63,7%). Selon le sexe, les mêmes tendances du point de vue de la possession sont observées en 2018.

**Graphique 6: Répartition des individus propriétaires de bétail selon le sexe**



Source : Enquêtes EHCVM 2021/ EHCVM 2018

Bien que les femmes soient, en proportion, majoritairement détentrices des petits ruminants, et propriétaires de la volaille à 40%, les résultats font ressortir qu'elles en possèdent moins en nombre moyen comparé aux hommes. En effet, elles possèdent en moyenne 3,4 petits ruminants et 1,4 volailles contre 4,8 et 1,5 respectivement pour les hommes. Les mêmes tendances sont remarquées en 2018.

**Tableau 17 : Nombre moyen de gros ruminants, petits ruminants et volailles possédés par les individus selon le sexe**

Type d'espèces	2018			2021		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Gros ruminants	3,1	2,1	2,9	3,3	2,2	3,1
Petits ruminants	4,1	3	3,5	4,8	3,4	3,9
Volailles	1,4	1,4	1,4	1,5	1,4	1,5

Source : Enquêtes EHCVM 2021/ EHCVM 2018



## 5.2 UTILISATIONS DES PRODUITS DE L'ELEVAGE

### 5.2.1 DECISION DE VENTE

En plus de la possession des animaux au sein des ménages, l'enquête a aussi collecté des données sur la décision de vente des produits de l'élevage.

L'analyse des résultats montre que les propriétaires sont en grande partie décideurs de la vente. Globalement, 98,4% des membres du ménages possédant des animaux décident de leur mise en vente (voir tableaux en annexes).

Il ressort des résultats de l'enquête que les femmes propriétaires des animaux décident de la vente dans 98% des cas. La région d'Agadez enregistre la plus faible proportion (86%).

L'analyse selon l'âge montre que les femmes deviennent de plus en plus indépendantes dans leur prise de décision à mesure qu'elles avancent en âge. La proportion de celles qui décident par elles-mêmes varient de 90% chez les moins de 25 ans à 99% ou plus chez les plus âgées.

*Tableau 18 : répartition des femmes propriétaires de bétail selon la décision de vente*

Caractéristiques	Ne décide pas de la vente	Décide de la vente	Total
<b>Région</b>			
Agadez	13,8	86,2	100
Diffa	2,5	97,5	100
Dosso	1,0	99	100
Maradi	0,9	99,1	100
Tahoua	1,9	98,1	100
Tillabéri	2,8	97,2	100
Zinder	2,9	97,1	100
Niamey	0	100	100
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	0,6	99,4	100
Rural	2,2	97,8	100
<b>Situation de famille</b>			
Célibataire	32,3	67,7	100
Marié(e) monogame	1,3	98,7	100
Marié(e) polygame	1,2	98,8	100
Veuf(ve)	0,0	100	100
Divorcé(e)	0,0	100	100
Séparé(e)	0,0	100	100
<b>Statut de pauvreté</b>			
Non pauvre	2,4	97,6	100
Pauvre	1,6	98,4	100
<b>Age</b>			
Moins de 25 ans	9,7	90,3	100
25-34 ans	0,5	99,5	100
35-44 ans	1,0	99	100
45-54 ans	1,2	98,8	100
55-64 ans	0,8	99,2	100
<b>Ensemble</b>	<b>2,1</b>	<b>97,9</b>	<b>100</b>



### 5.2.2. CONTROLE DU REVENU

En termes de contrôle de revenu, bien que la quasi-totalité des individus propriétaires décident de la vente de leurs animaux, près de 13% (voir tableaux en annexe) ne contrôlent pas le revenu après la vente. Cette proportion est plus élevée chez les jeunes (15% pour les moins de 24 ans).

L'analyse selon le sexe montre que les femmes propriétaires sont citées dans 89% des cas parmi les deux principales personnes qui contrôlent le revenu de vente. Les femmes divorcées et veuves sont celles qui ont un plus grand contrôle sur leur revenu (95%), suivi des femmes polygames (93%).

Les régions où les femmes propriétaires ont, relativement, moins de contrôle sur leurs revenus sont principalement celles de Diffa (80%) et Agadez (80%).

*Tableau 19 : répartition des femmes propriétaires de bétail selon qu'elles contrôlent ou pas le revenu de la vente de leurs animaux*

Caractéristiques	Ne contrôle pas son revenu	Contrôle son revenu	Total
<b>Région</b>			
Agadez	19,8	80,2	100
Diffa	20,3	79,7	100
Dosso	10,5	89,5	100
Maradi	8,2	91,8	100
Tahoua	8,7	91,3	100
Tillabéri	12,8	87,2	100
Zinder	11,5	88,5	100
Niamey	na	na	na
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	19	81	100
Rural	10,5	89,5	100
<b>Situation de famille</b>			
Célibataire	13,2	86,8	100
Marié(e) monogame	14,1	85,9	100
Marié(e) polygame	6,9	93,1	100
Veuf(ve)	4,9	95,1	100
Divorcé(e)	4,9	95,1	100
<b>Statut de pauvreté</b>			
Non pauvre	11,5	88,5	100
Pauvre	9,8	90,2	100
<b>Ensemble</b>	<b>10,9</b>	<b>89,1</b>	<b>100</b>

Source : Enquête EHCVM 2021



### 5.2.3 VENTE D'ANIMAUX SUR PIEDS

Le tableau suivant donne les résultats relatifs à la vente d'animaux sur pieds. Il s'agit des groupes d'espèces suivantes : les gros ruminants (bovins et camélins), les équidés (équins et asins), les petits ruminants (ovins et caprins) et la volaille (poules, pintades).

Dans l'ensemble, on constate que plus d'un ménage sur deux (51,4%) a vendu des petits ruminants, un peu plus du tiers pour les gros ruminants et les volailles avec respectivement 37,7% et 37,4%. Les ménages qui ont vendu des équidés représentent 10,1%.

Selon le milieu de résidence, la proportion de ménages ayant vendu au moins un animal est plus élevée en milieu rural. Aussi, les effectifs d'animaux vendus sont aussi plus importants en milieu rural, quel que soit le groupe d'espèces considéré.

Au niveau régional, il ressort que Diffa enregistre la plus grande proportion (62,8%) de ménages ayant vendu au moins un gros ruminant, suivi des régions de Maradi (48,1%) et Tillabéri (45,1%). Diffa enregistre la plus grande proportion des ménages ayant vendu des animaux sur pieds.

Par ailleurs, il ressort que les hommes vendent plus d'animaux sur pieds que les femmes.

Selon la taille du ménage, la plus grande proportion de ménages ayant vendu de gros ruminants (40,2%) est enregistrée parmi les ménages composés de 3 à 5 membres et la plus faible proportion (19,3%) parmi les ménages d'un seul membre.

Concernant le statut de pauvreté des ménages, il ressort une proportion relativement plus grande, un nombre moyen et un effectif plus élevé de gros ruminants et équidés vendus chez les ménages non pauvres. Les proportions de ménages ayant vendu la volaille et les petits ruminants sont plus importantes proportions parmi les ménages pauvres.

### 5.2.4 PRODUCTION DE VIANDE

Les résultats du tableau (annexe) portent sur l'abattage des animaux lors de certains événements au cours des douze (12) derniers. Il s'agit des fêtes de Ramadan, de Tabaski, de pâques, de Noël, des cérémonies de baptême, de mariage etc.

Toutefois, cette analyse sera concentrée sur les ruminants et la volaille abattus principalement pendant les fêtes de Ramadan et de Tabaski, les nombres annoncés pendant les autres événements étant très faibles.

Globalement, 26,8% des ménages ont abattu au moins un ruminant au cours des 12 derniers mois pendant les différents événements. La proportion de ménages ayant abattu au moins une volaille est de 51,5%.

Selon le milieu de résidence, la plus grande proportion de ménages ayant abattu au moins un ruminant est observée en milieu urbain (34,1%). Toutefois, les effectifs de ruminants abattus sont plus importants en milieu rural. La proportion de ménages ayant abattu de la volaille est plus élevée en milieu rural (52%).



Suivant les régions, Diffa enregistre la plus forte proportion (63,3%) de ménages ayant abattu au moins un ruminant lors des différents évènements.

Selon le sexe du chef de ménage, on note une proportion relativement plus grande de ménages ayant abattu de la volaille et de ruminants parmi les ménages dirigés par des hommes.

Concernant le statut de pauvreté des ménages, il ressort une proportion relativement plus grande, de ménages ayant abattu de petits ruminants parmi les ménages non pauvres.

ELEVAGE ET CONDITIONS DE VIE DES MENAGES



Tableau 20: Proportion des ménages ayant abattu des animaux, le nombre moyen et les effectifs abattus

Caractéristiques	ont abattu des ruminants	Ruminants				ont abattu la volaille	Volailles			
		Ramadan		Tabaski			Ramadan		Tabaski	
		Nbre moyen	Effectif	Nbre moyen	Effectif		Nbre moyen	Effectif	Nbre moyen	Effectif
<b>Milieu de résidence</b>										
Urbain	34,1	0	5618	0,6	103070	44,7	1,7	89938	0,4	23871
Rural	26,3	0	70405	0,3	866040	52	1,5	1153042	0,5	371766
<b>Région</b>										
Agadez	58,5	0,2	14693	0,7	47290	43,5	1	4792	0	214
Diffa	63,3	0,1	14353	0,8	77692	43,5	0,7	10259	0,1	1190
Dosso	13,3	0	4771	0,1	50152	41,2	1	142511	0,3	48870
Maradi	29,9	0	10294	0,5	246478	62,7	2	405663	0,8	160530
Tahoua	28,6	0	9399	0,4	238190	46	1,2	220717	0,2	41503
Tillabéri	28,7	0	3619	0,4	150540	46,2	1,8	216989	0,8	97209
Zinder	18,1	0	18894	0,2	144774	58	1,2	226674	0,2	43667
Niamey	42,0	0	0	0,7	13994	32,2	1,5	15375	0,2	2454
<b>Sexe du CM</b>										
Masculin	28,1	0	70773	0,4	845351	53,1	1,6	1125124	0,5	355502
Féminin	21,2	0	5250	0,2	123759	44,2	0,8	117856	0,3	40135
<b>Taille du ménage</b>										
1 membre	14,7	0	111	0,1	3869	47	1	6135	0,5	2913
2 membres	22,3	0	4053	0,3	32205	53,5	0,9	28003	0,3	7901
3 à 5 membres	27,5	0	31761	0,3	388285	48,8	1,2	364053	0,4	138670
6 à 9 membres	26,3	0	22900	0,3	363311	52,2	1,5	572125	0,5	170515
10 à 14 membres	29,0	0,1	16235	0,6	152680	56	2	220495	0,6	65382
15 membres et +	28,8	0	963	0,7	28760	55,9	3,5	52169	0,7	10256
<b>Statut de pauvreté</b>										
Non pauvre	30,7	0	52520	0,4	732847	53,3	1,5	790724	0,5	253679
Pauvre	19,7	0	23503	0,2	236263	48,4	1,5	452256	0,5	141958
<b>Ensemble</b>	<b>26,8</b>	<b>0</b>	<b>76023</b>	<b>0,4</b>	<b>969110</b>	<b>51,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1242980</b>	<b>0,5</b>	<b>395637</b>

Source : Enquête EHCVM 2021



### 5.2.5 PRODUCTION DE LAIT

Les ménages pratiquant l'élevage produisent du lait destiné à la consommation humaine. Cette production provient de différentes espèces d'animaux à savoir les vaches, les brebis, les chèvres et les chamelles.

Globalement, 16,3% des ménages pratiquant l'élevage ont produit du lait. Cette proportion était de 19,3% en 2018 (voir tableaux en annexes).

Une nette disparité est constatée selon les régions et le milieu de résidence. En effet, ce sont dans les régions d'Agadez (47,2%) et Diffa (44,6%) que les plus fortes proportions des ménages pratiquant l'élevage ont produit du lait. En milieu rural, la proportion de ménages pratiquant l'élevage et qui produit du lait (17,2%) est nettement supérieure à celle du milieu urbain (3,8%).

Les résultats montrent que 17,7% des ménages qui élèvent des vaches produisent du lait.

Quelle que soit l'espèce considérée, les proportions de ménages producteurs de lait sont plus élevées en milieu rural (18,6%) qu'en milieu urbain (7,3%).

**Tableau 21 : Pourcentage de ménages éleveurs ayant produit du lait pour la consommation humaine**

Caractéristiques	Toutes espèces	Vaches	Brebis	Chèvres	Chamelles
<b>Région</b>					
Agadez	47,2	49,7	14,5	50,2	45,6
Diffa	44,6	58,1	11,4	16,1	66,0
Dosso	3,4	5,2	0,0	0,3	na
Maradi	21,6	19,9	1,0	14,8	na
Tahoua	19,5	27,7	1,1	18,5	81,2
Tillabéri	5,4	na	0,0	na	na
Zinder	15,9	16,2	3,0	9,5	51,2
Niamey	na	na	na	na	na
<b>Milieu de résidence</b>					
Urbain	3,8	11,5	0,4	3,8	na
Rural	17,2	17,9	2,0	12,8	64,1
<b>Sexe du CM</b>					
Masculin	17,4	18,2	2,0	12,4	63,8
Féminin	11,2	13,2	0,8	12,3	69,2
<b>Statut de pauvreté</b>					
Pauvre	17,9	19,0	1,9	14,0	59,3
Non pauvre	13,4	15,4	1,8	9,5	74,7
<b>Quintile UBT</b>					
UBT1	2,6	na	1,5	3,8	na
UBT5	44,9	37,6	3,9	20,6	56,7
<b>Ensemble</b>	16,3	17,7	1,8	12,4	64,1

Source : Enquête EHCVM 2021



La quantité moyenne annuelle de lait produit par les ménages pratiquant l'élevage, toutes espèces confondues, est d'environ 751 litres en 2021. Cette moyenne est obtenue sur la base des déclarations des ménages ayant produit du lait.

C'est dans les régions de Dosso et Diffa que les productions moyennes de lait sont les plus élevées. Elles sont respectivement de 3 250 litres et 1 550 litres. Les résultats font aussi ressortir la région d'Agadez produit, en moyenne 577 litres par ménage, bien que la proportion des ménages ayant produit du lait soit très élevée.

Ces quantités varient nettement en fonction de l'espèce considérée. En effet, les quantités moyennes de lait de vache, de lait de brebis, de chèvre et de chamelle produits par les producteurs de lait de ces différents animaux sont respectivement 1 024 litres, 171 litres, 337 litres et 941 litres en 2021.

**Tableau 22 : Quantités annuelles moyennes de litres de lait produites pour la consommation humaine**

Caractéristiques	Toutes espèces	Vaches	Brebis	Chèvres	Chamelles
<b>Région</b>					
Agadez	577	377	181	415	937
Diffa	1555	1797	343	538	1263
Dosso	3250	3412	na	180	na
Maradi	682	960	45	362	na
Tahoua	461	472	139	370	342
Tillabéri	1079	1139	na	180	na
Zinder	459	653	86	152	791
Niamey	na	na	na	na	na
<b>Milieu de résidence</b>					
Urbain	400	298	30	500	na
Rural	755	1035	173	335	941
<b>Sexe du CM</b>					
Masculin	810	1073	170	352	947
Féminin	342	406	185	270	828
<b>Statut de pauvreté</b>					
Non Pauvre	838	1016	143	290	927
Pauvre	714	1039	227	459	987
<b>Quintile UBT</b>					
UBT1	102	na	37	115	na
UBT5	1052	1148	238	516	941
<b>Ensemble</b>	<b>751</b>	<b>1024</b>	<b>171</b>	<b>337</b>	<b>941</b>

Source : Enquête EHCVM 2021

Une partie de la production de lait est transformée par les ménages. Parmi les ménages qui produisent du lait, plus de la moitié (48,6%) procèdent à sa transformation. Il est généralement transformé en lait caillé ou en beurre qui sont souvent commercialisés.

La proportion des ménages qui transforment le lait produit est nettement différente d'une région à une autre. En effet, si 3 ménages sur 4 transforment une partie de la production laitière à Dosso, seul 1 ménage sur 4 le font à Agadez.

La proportion des ménages transformant le lait est un peu contrastée selon les espèces. Elle varie de 44% chez les producteurs de lait de vaches à 22% chez les producteurs de lait de chamelles.



**Tableau 23: Proportion des ménages ayant transformé une partie de leur production en lait**

Caractéristiques	Toutes espèces	Vaches	Brebis	Chèvres	Chamelles
<b>Région</b>					
Agadez	23,6	90,8	24	22,2	14,1
Diffa	56,1	31,5	23,8	47,6	22,6
Dosso	75,7	20,3	na	0	na
Maradi	58,2	42,4	na	56,9	na
Tahoua	41,4	56,2	na	41,3	24,7
Tillabéri	64,2	38,2	na	na	na
Zinder	42,8	47,5	na	33,2	43,2
Niamey	na	0	na	na	na
<b>Milieu de résidence</b>					
Urbain	34,2	59,4	na	23	na
Rural	48,9	44	34,1	42,8	21,7
<b>Sexe du CM</b>					
Masculin	49,6	43,1	34	42,6	18,8
Féminin	42,4	60,3	27,8	42,4	na
<b>Statut de pauvreté</b>					
Non Pauvre	50,8	42,3	34,2	43,7	24,8
Pauvre	43,5	48,8	32,4	39,6	11
<b>Quintile UBT</b>					
UBT1	42,5	na	na	30,6	na
UBT5	53,3	43,5	42,8	40,1	21,7
<b>Ensemble</b>	<b>48,6</b>	<b>44,4</b>	<b>33,6</b>	<b>42,5</b>	<b>21,7</b>

Source : Enquête EHCVM 2021

Quoique la moitié des ménages producteurs de lait en transforment une partie, moins d'un quart (23,8%) de la quantité produite entre dans un processus de transformation.

Il est à noter que les ménages non pauvres transforment plus de lait que les ménages pauvres et ce quel que soit l'espèce. Par exemple, les non pauvres producteurs de lait de chèvre en transforment une part (10,7%) équivalente à quatre fois celle des pauvres.

La part de lait transformée est de 27,4%, 18,4%, 20,5% et 8,2% respectivement de la production de lait de vaches, de brebis, de chèvres et de chamelles.



Tableau 24 : Part moyenne de lait transformée

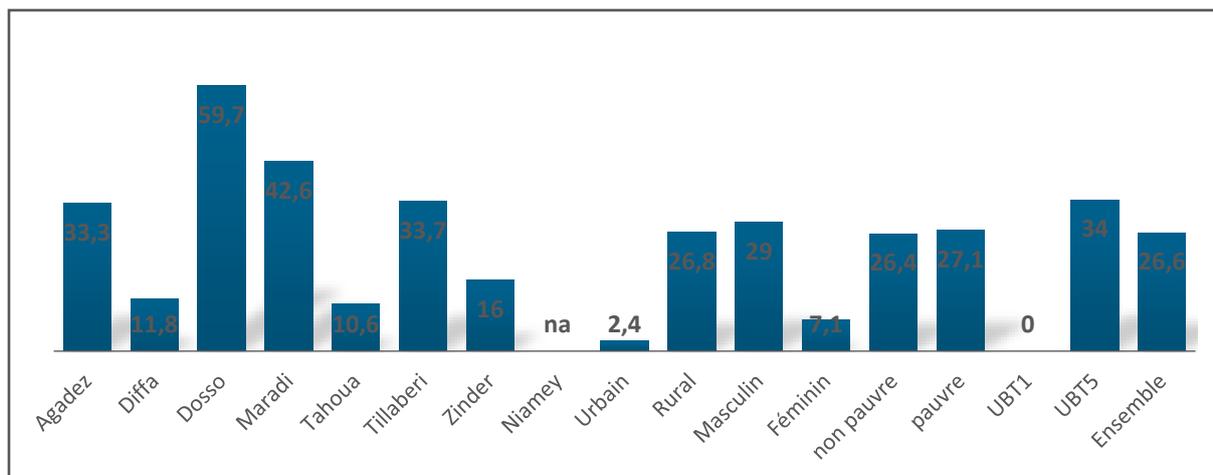
Caractéristiques	Toutes espèces	Vaches	Brebis	Chèvres	Chamelles
<b>Région</b>					
Agadez	7,5	4,6	13,3	7,4	5,0
Diffa	15,2	19,3	7,8	14,7	6,3
Dosso	18,6	na	na	0	na
Maradi	27,1	28,2	na	23,1	na
Tahoua	24,9	28,6	32,5	22,7	24,7
Tillabéri	39,3	na	na	na	na
Zinder	25,1	29,9	na	20,7	10,1
Niamey	na	na	na	na	na
<b>Milieu de résidence</b>					
Urbain	15,7	20,6	na	na	na
Rural	23,9	27,5	34,1	8,2	21,7
<b>Sexe du CM</b>					
Masculin	24,2	27,7	18,0	7,5	18,8
Féminin	20,9	24	23,2	20,5	na
<b>Statut de pauvreté</b>					
Non Pauvre	25,8	28,4	22,2	9,8	24,8
Pauvre	19,1	25,3	10,7	2,6	11
<b>Quintile UBT</b>					
UBT1	42,5	na	71,6	na	na
UBT5	22,4	25,7	16,0	18	8,2
<b>Ensemble</b>	<b>23,8</b>	<b>27,4</b>	<b>18,4</b>	<b>20,5</b>	<b>8,2</b>

Source : Enquête EHCVM 2021

Durant l'enquête, il a été demandé aux ménages producteurs de lait s'ils ont vendu une partie de leur production. Dans l'ensemble, 26,8% de ces ménages affirment avoir vendu une partie.

En ce sens, la région de Dosso se distingue nettement des autres. La proportion des ménages ayant vendu une partie de la production laitière s'élève à 59,7% dans cette région. Suivie de la région de Maradi (42,6%). C'est dans les régions de Tahoua (10,6%) et Diffa (11,8%) que les plus faibles proportions sont enregistrées.

Par ailleurs, la proportion des ménages dirigés par des hommes et qui vendent une partie de leur production de lait est quatre fois plus importante que celle de leurs homologues dirigés par des femmes.

**Figure 2 : Proportion des ménages ayant vendu une partie de leur production de lait**


Source : Enquête EHCVM 2021

### 5.2.6 PRODUCTION D'ŒUFS

Le Tableau ci-dessous donne les pourcentages de ménages qui produisent des œufs parmi ceux qui possèdent ou élèvent de la volaille.

L'effectif des ménages producteurs des œufs a augmenté de 2018 à 2021 en passant de 82 000 à 90 000 (voir tableaux en annexes). Cependant la proportion des ménages producteurs des œufs a connu une légère baisse variant de 11,1% en 2018 à 10,4% en 2021. Cette proportion a pratiquement baissé de moitié depuis 2011 où elle était à 19%.

La proportion des ménages producteurs d'œufs varie fortement en fonction des régions en partant de 4,1% à Tahoua à 17,3% à Diffa. Par ailleurs, la proportion des ménages producteurs des œufs dirigés par des hommes est quasiment le double de celle des ménages dirigés par des femmes.

La moyenne d'œufs produite est estimée à 221 œufs par an et par ménage, soit sept (7) casiers. Les régions ayant une moyenne élevée sont : Zinder (276), Maradi (270) et Dosso (222).

Les résultats indiquent que la part de la production d'œufs destinée à la vente est relativement faible avec une proportion de 0,5% des ménages pour un montant annuel de 30 800 F CFA.



**Tableau 25: proportion des ménages qui produisent des œufs, nombre moyen d'œufs produit et part vendue**

Caractéristiques	Proportion des ménages ayant produit des œufs	Nombre moyen d'œufs produit	Part vendue	Montant moyen tiré de la vente
<b>Région</b>				
Agadez	14,1	41	0	na
Diffa	17,3	68	0,3	6174
Dosso	7,3	222	0,6	67558
Maradi	16,0	270	0,3	23373
Tahoua	4,1	67	0	na
Tillabéri	7,0	80	1,2	13759
Zinder	14,1	276	0,7	41790
Niamey	16,3	45	0	na
<b>Milieu de résidence</b>				
Urbain	9,9	148	0	15000
Rural	10,4	226	0,5	30833
<b>Sexe du CM</b>				
Masculin	11,4	239	0,6	30803
Féminin	6,1	70	0	na
<b>Statut de pauvreté</b>				
Non Pauvre	11,1	158	0,6	32417
Pauvre	9,2	355	0,3	28281
<b>Ensemble</b>	<b>10,4</b>	<b>221</b>	<b>0,5</b>	<b>30803</b>

Source : Enquête EHCVM 2021

### 5.3 CONTRIBUTION DE L'ÉLEVAGE AU REVENU DES MENAGES

Près de 2 ménages sur 5 (39%) tirent un revenu de la pratique de l'élevage. Cette activité constitue ainsi la source de revenus qui concernent le plus grand nombre de ménages après l'agriculture et le travail indépendant non agricole.

Selon la région de résidence, la proportion la plus élevée de ménages qui ont un revenu issu de l'élevage est enregistrée à Diffa (62%). Par contre, la plus faible proportion est observée à Niamey (3%). Par ailleurs, les ménages dirigés par des hommes dépendent plus de la pratique de l'élevage (42%) que ceux dirigés par des femmes (28%).



Tableau 26: Proportion des ménages suivant leurs sources de revenu selon certaines caractéristiques sociodémographiques et économiques (en %)

Caractéristiques	Sources de revenus					
	Agriculture	Elevage	Travail indépendant non agricole	Salaire	Transfert	Autres sources
<b>Région</b>						
Agadez	0,2	41,2	49,9	30,1	13,1	12,4
Diffa	48,5	61,7	38,8	14,2	9,2	2,8
Dosso	83,5	45,5	59,1	15,1	25,8	10,1
Maradi	84	52,7	56,4	33,8	13,3	10,9
Tahoua	81,9	29,6	43,8	14,7	18	7,3
Tillabéri	77,8	38,9	38,1	20,8	26,3	8
Zinder	79,2	39,2	50,5	16,6	16,5	9,8
Niamey	2,1	3,3	55,4	56,5	16,6	25,0
<b>Sexe du CM</b>						
Masculin	75,8	42,1	52,2	25	12,5	9,7
Féminin	62,7	27,6	37,3	13	41	10,7
<b>Statut de pauvreté</b>						
Non pauvre	66,3	38,2	51	24,2	20,5	11,8
Pauvre	85,8	40,6	45,1	19	15,1	6,3
<b>Ensemble</b>	<b>72,9</b>	<b>39</b>	<b>49</b>	<b>22,4</b>	<b>18,6</b>	<b>10</b>

Source : Enquête EHCVM 2021

#### 5.4. DEPENSES ET CONSOMMATION DES PRODUITS ANIMAUX

Bien que la part des dépenses alimentaires dans les dépenses totales des ménages soient élevées (67% en milieu rural et 55% en milieu urbain), la part des dépenses de produits issus de l'élevage reste relativement faible. Cette part est de 4,8% en milieu rural et 5,5% en milieu urbain. En outre elle varie fortement en fonction du quintile de bien-être. En effet, elle part de 2,2% pour le premier quintile à 7,7% pour le cinquième quintile en zone rurale. En milieu urbain, les proportions varient de 5,2% pour le premier quintile à 15,1% pour le cinquième.

Les produits d'origine animale ne sont pratiquement pas autoconsommés. La part consommée de ces produits ne représente que 1,4% de la consommation alimentaire des ménages ruraux. Elle est quasiment nulle pour les ménages urbains (0,1%). Les mêmes tendances sont observées en fonction du quintile. La part autoconsommée croît avec le bien-être (0,7% pour le premier quintile et 2,3% pour le plus élevé).



Tableau 27: Répartition des dépenses de consommation des produits animaux selon les quintiles

	1er Quintile	2 eme Quintile	3 eme Quintile	4 eme Quintile	5 eme Quintile	Total
<b>Rural</b>						
Part des dépenses alimentaires dans les dépenses totales	67,9	67	66,8	66	65,1	66,6
Part des produits animaux dans les dépenses totales	2,2	3,8	4,7	5,6	7,7	4,8
Part des produits animaux dans les dépenses alimentaires	3,2	5,6	6,9	8,2	11,7	7,1
Part des produits animaux autoconsommés dans les dépenses alimentaires	0,7	1	1,4	1,5	2,3	1,4
<b>Urbain</b>						
Part des dépenses alimentaires dans les dépenses totales	60,4	58,1	55	54,4	46,5	54,9
Part des produits animaux dans les dépenses totales	3,2	4,5	5,7	7,3	6,8	5,5
Part des produits animaux dans les dépenses alimentaires	5,2	7,5	10,4	13,4	15,1	10,3
Part des produits animaux autoconsommés dans les dépenses alimentaires	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1

Source : Enquête EHCVM 2021



## CHAPITRE VI : ACTIVITES D'ELEVAGE ET CONDITIONS DE VIE

Ce chapitre traite des activités d'élevage en rapport avec les conditions de vie des ménages au Niger. A cet effet, il portera sur : (i) l'activité d'élevage et la pauvreté monétaire, (ii) l'activité d'élevage et l'accès aux services sociaux de base, (iii) la possession des biens durables par les ménages pratiquant l'élevage.

### 6.1 ACTIVITE D'ELEVAGE ET PAUVRETE MONETAIRE

Pour rappel, dans le cadre de l'EHCVM 2021/2022 et 2018/2019, un ménage pratique l'activité d'élevage si au moins un de ses membres a possédé ou élevé des animaux lui appartenant ou appartenant à un autre ménage, au cours des 12 derniers mois. La pauvreté monétaire a été mesurée à travers les indicateurs FGT, à savoir l'incidence ou taux de pauvreté (P0), la profondeur ou l'écart moyen de la pauvreté (P1) et la sévérité ou le carré de l'écart moyen de la pauvreté (P2). En effet, l'incidence de la pauvreté des ménages pratiquant l'élevage est passée de 35,9% en 2018 à 35,8% en 2021, soit une baisse de 0,1 point de pourcentage. La baisse est aussi observée pour la profondeur et la sévérité de la pauvreté. La baisse de tous ces indicateurs au cours de la période, traduirait une amélioration des conditions de vie des ménages pratiquant l'activité d'élevage au cours de la période.

En considérant le milieu de résidence, le taux de pauvreté des ménages ruraux pratiquant l'élevage est passée de 38% en 2018 à 37,3% en 2021, soit une baisse de 0,7 point de pourcentage. A contrario, on observe une détérioration non moins importante de l'incidence de la pauvreté chez les ménages pratiquant l'élevage et vivant en milieu urbain. En effet, le taux de pauvreté de ces ménages est passé de 13,1% en 2018 à 15,8% en 2021, soit une augmentation de 2,7 points de pourcentage.

Suivant les régions, les conditions de vie des ménages pratiquant l'élevage présentent une situation contrastée. A titre illustratif, on note une forte augmentation du taux de pauvreté pour ce groupe de ménages vivant dans la région de Diffa, passant de 29,3% en 2018 à 45,6% en 2021. A l'opposé, au niveau de la région de Niamey, l'incidence de la pauvreté monétaire des ménages pratiquant l'élevage qui était de 6,7% en 2018 est quasi nulle en 2021.

Enfin, l'incidence de la pauvreté des ménages pratiquant l'élevage dont le chef est alphabétisé a connu une baisse de 4,3 points de pourcentage entre 2018 et 2021. Elle est passée de 32,4%, en 2018, à 28,1% en 2021. Par contre, chez ceux dont les chefs ne sont pas alphabétisés, le taux de pauvreté est passé de 37,5%, en 2018, à 39,5% en 2021, soit une hausse de 2 points de pourcentage.



Tableau 28: Indicateurs FGT des ménages pratiquant l'élevage

Caractéristiques	ECHVM 2018/2019				EHCVM 2021/2022			
	P0	P1	P2	Niveau de significativité (P0)	P0	P1	P2	Niveau de significativité (P0)
<b>Milieu de résidence</b>				***				***
Urbain	13,1	2,5	0,7		15,8	2,8	0,8	
Rural	38	9,8	3,6		37,3	8,6	2,8	
<b>Région</b>				***				***
Agadez	12,9	2,8	0,9		12,4	1,8	0,4	
Diffa	29,3	6,2	1,8		45,6	10,8	3,5	
Dosso	40,3	10,2	3,5		42,1	9,7	3,3	
Maradi	41,7	11,4	4,3		37,4	8,4	2,7	
Tahoua	28,9	6,3	2,1		30,8	6,5	2	
Tillabéri	34,9	8,9	3,1		41,7	10,6	3,7	
Zinder	39,5	10,8	4,3		33,8	7,5	2,3	
Niamey	6,7	1	0,2		0	0	0	
<b>Taille ménage</b>				***				***
Une personne	0	0	0		3,3	0,3	0	
2 personnes	2,4	0,2	0		0,8	0,1	0	
3 à 5 personnes	22,2	4,6	1,5		22,2	4,4	1,3	
6 à 9 personnes	45,6	11,6	4,2		47,3	11,2	3,7	
10 à 14 personnes	58,7	17,8	6,9		61,3	14,9	5,1	
15 personnes et plus	63,3	22,8	10,3		65,7	19	7,5	
<b>Sexe du CM</b>				ns				**
Masculin	36,6	9,4	3,4		37,3	8,5	2,8	
Féminin	32	8,1	3,2		29,2	6,9	2,3	
<b>Age CM</b>				***				***
Moins de 25	20,3	3,1	0,8		15,4	3,4	1	
25-34 ans	27,8	6,7	2,4		29,8	6,3	1,9	
35-44 ans	45,1	12	4,4		42,7	10,4	3,5	
45-54 ans	41,1	11,7	4,5		41,6	10,1	3,5	
55-64 ans	35,5	8,1	2,8		33,5	7	2,1	
65 ans et plus	27,4	7	2,7		27,9	5,5	1,7	
<b>Alphabétisation CM</b>				**				***
Non alphabétisé	37,5	9,6	3,5		39,5	9,3	3,1	
Alphabétisé	32,4	8,3	3		28,1	5,9	1,8	
<b>Possession UBT</b>				ns				*
Moins d'une UBT	35,5	9,5	3,6		37,9	8,9	2,9	
1 à 3 UBT	36,2	8,8	3,1		35,4	7,9	2,6	
Plus de 3 UBT	36,3	8,9	3,1		31,4	7	2,1	
<b>Ensemble</b>	<b>35,9</b>	<b>9,2</b>	<b>3,4</b>		<b>35,8</b>	<b>8,2</b>	<b>2,7</b>	

ns: non significatif

\* : significatif à 5%

\*\* : significatif à 1%

\*\*\* : significatif à 1%

Source : Enquêtes EHCVM 2021/ EHCVM 2018



## 6.2 ACTIVITE D'ELEVAGE ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

L'accès aux services et infrastructures sociaux de base constitue sans nul doute un stimulant au développement des activités économiques en général et pastorales en particulier. Cette partie traite de l'accès des ménages pratiquant l'élevage aux services sociaux et infrastructures tels que l'électricité, l'assainissement, le marché, les routes, les écoles, les banques céréalères, les banques pour aliments bétail, les centres d'encadrement agricole.

### 6.2.1 ACCES A L'ELECTRICITE

**L'accès à l'électricité** reste un défi majeur au Niger, notamment pour soutenir la croissance économique que connaît le pays. Il reste également très faible pour les ménages pratiquant l'élevage au Niger (25% en 2021 contre 22,8% en 2018). Pour les ménages ne pratiquant pas l'élevage, l'accès est beaucoup plus important (49,1% en 2021 contre 45,5% en 2018). Ces taux cachent des disparités selon le milieu et la région de résidence, mais, également, en fonction du statut de pauvreté du ménage. En milieu rural l'accès à l'électricité pour les ménages pratiquant l'élevage est seulement de 19,9%, contre 91,8% pour le milieu urbain en 2021. Suivant les régions, Zinder enregistre le plus faible taux d'accès (11,7%) et Tillabéri le taux le plus élevé (40,9%) après Niamey (76,1%). Par ailleurs, l'accès à l'électricité pour les ménages pauvres pratiquant l'élevage est de 14,8% contre 24,2% pour ceux ne pratiquant pas l'élevage en 2021. En 2018, ils étaient respectivement de 19,5% et 19,9%.

Concernant **l'utilisation du réseau d'électricité**, les mêmes tendances sont observées. Le taux d'utilisation reste trop faible au Niger avec plus d'acuité chez les ménages pratiquant l'élevage (13,6%) que chez les ménages ne pratiquant pas l'élevage (32,2%) en 2021. En 2018, il était respectivement de 10,9% et 29,8%. Comme pour l'accès, Zinder reste la région la moins nantie (6,7%) et Tahoua occupe la première place (21,9%) en termes d'utilisation. L'utilisation de l'électricité par les ménages pratiquant l'élevage est relativement très faible en milieu rural. En effet, le taux d'utilisation est seulement de 9,9% en milieu rural pour les ménages pratiquant l'élevage et 11,6% pour les ménages ne pratiquant pas l'élevage. Pour le milieu urbain, il est de 62,2% pour les ménages pratiquant l'élevage et 69,5% pour les ménages ne pratiquant pas l'élevage.

Concernant le statut de pauvreté, l'utilisation de l'électricité est moindre dans les ménages pauvres pratiquant l'élevage (4,2%) par rapport aux ménages non pauvres pratiquant l'élevage (5,6%) en 2021.

Pour **les autres sources d'électricité (solaire, groupe électrogène, etc.)**, leur utilisation reste trop faible aussi bien pour les ménages pratiquant l'élevage et ne pratiquant pas l'élevage au Niger quel que soit le milieu de résidence, la région et le statut de pauvreté considérés. Au niveau national, il est seulement de 5,7% pour les ménages pratiquant l'élevage et 4,9% pour les ménages ne pratiquant pas l'élevage.



Tableau 29 : Accès et utilisation de l'électricité au Niger (2018 et 2021)

Type de ménage		Ménage pratiquant l'élevage	Ménage ne pratiquant pas l'élevage	Ménage pratiquant l'élevage	Ménage ne pratiquant pas l'élevage	Ménage pratiquant l'élevage	Ménage ne pratiquant pas l'élevage
Services/ Infrastructures		Accès à l'électricité Réseau		Utilisation de l'électricité réseau		Utilisation autres sources d'électricité	
<b>Région</b>							
Agadez	2018	17,7	77,7	19,1	52,3	5,2	6,5
	2021	19,7	71,3	11,3	52,3	5,3	7,3
Diffa	2018	8,2	57,6	11,8	20,0	2,2	2,7
	2021	14,2	54,7	8,0	29,8	0,1	4,3
Dosso	2018	43,3	33,0	8,0	16,5	10,5	3,2
	2021	22,6	33,8	13,4	22,5	12,3	12,9
Maradi	2018	15,4	31,9	7,7	21,3	0,8	1,8
	2021	18,3	52,7	8,2	26,3	2,2	2,2
Tahoua	2018	17,5	36,0	16,2	19,6	1,5	2,0
	2021	34,7	41,0	21,9	23,3	2,6	0,5
Tillabéri	2018	4,5	37,8	16,3	21,7	12,9	10,5
	2021	40,9	38,3	17,3	19,3	15,6	8,0
Zinder	2018	32,8	31,6	4,2	16,1	0,9	0,4
	2021	11,7	27,1	6,7	16,6	1,0	1,0
Niamey	2018	72,5	83,6	57,1	72,7	21,9	8,2
	2021	76,1	92,9	70,7	77,4	21,6	8,0
<b>Milieu de résidence</b>							
Urbain	2018	51,6	87,1	55,1	64,4	4,9	5,7
	2021	91,8	94,4	62,2	69,5	7,2	5,0
Rural	2018	20,1	20,8	6,8	9,4	4,5	3,6
	2021	19,9	24,2	9,9	11,6	5,5	4,8
<b>Statut de pauvreté</b>							
Non Pauvre	2018	24,7	53,9	15,6	38,3	5,4	5,2
	2021	30,6	59,7	18,8	43,4	6,0	5,0
Pauvre	2018	19,5	19,9	2,5	3,8	3,1	1,7
	2021	14,8	24,2	4,2	5,6	5,1	4,6
<b>National</b>							
Total	2018	22,8	45,5	10,9	29,8	4,6	4,4
	2021	25,0	49,1	13,6	32,2	5,7	4,9

Source : Enquêtes EHCVM 2021/ EHCVM 2018

## 6.2.2. ASSAINISSEMENT

Un environnement propre dépend nécessairement d'un assainissement adéquat. Un assainissement défaillant est souvent source de maladies diarrhéiques telles que le choléra, la dysenterie, etc. Le défi en matière d'assainissement au Niger se pose avec plus d'acuité chez les ménages pratiquant l'élevage que chez les ménages ne pratiquant pas l'élevage. En effet selon les résultats de l'EHCVM 2021, seulement 8,1% des ménages pratiquant l'élevage évacuent sainement les déchets contre 27,3% pour



les ménages ne pratiquant pas l'élevage. Suivant les régions, le plus faible taux d'évacuation saine des déchets par les ménages pratiquant l'élevage est observé à Tahoua (3,4%) et le taux le plus élevé à Diffa (17,1%) ; Niamey, la capitale se démarque totalement des autres régions du pays (52,9%). Des écarts plus prononcés sont aussi observés selon le milieu de résidence. Ainsi, le taux d'évacuation saine des déchets par les ménages pratiquant l'élevage est de 38,4% en milieu urbain contre 5,8% en milieu rural. On note, cependant, une différence moindre en milieu rural entre ménages pratiquant l'élevage (5,8%) et ménages ne pratiquant pas l'élevage (5,7%), contrairement au milieu urbain où ces taux sont respectivement de 38,4% et 66,3% en 2021. En 2018, presque les mêmes tendances ont été observées (33,6% pour les ménages pratiquant l'élevage et 56% pour les ménages ne pratiquant pas l'élevage) pour le milieu urbain. Selon le statut de pauvreté seulement 6,1% de ménages pauvres pratiquant l'élevage évacuent sainement les déchets issus de leur ménage contre 9,3% pour les ménages non pauvres pratiquant l'élevage.

En ce qui concerne les toilettes hygiéniques, seulement 5,3% des ménages pratiquant l'élevage en utilisent en 2021, contre 16,7% pour les ménages ne pratiquant pas l'élevage. Ces taux étaient respectivement de 1,8% et 20,4% en 2018. Les faibles proportions des ménages pratiquant l'élevage et disposant de toilettes hygiéniques sont observées à Tahoua (3,4%) et Tillabéri (4,6%). Dans la région de Niamey, 52,9% des ménages pratiquant l'élevage utilisent des toilettes hygiéniques. Cette proportion est de 17,1% à Diffa. Selon le milieu de résidence, 2,9% des ménages pratiquant l'élevage utilisent des toilettes hygiéniques en milieu rural contre 36,6% en milieu urbain. Ces taux, qui étaient respectivement de 1,3% et de 28,3% en 2018, ont connu des hausses remarquables. Suivant le statut de pauvreté, ce taux est de 2% pour les ménages pauvres pratiquant l'élevage et 7,1% pour les ménages non pauvres pratiquant l'élevage.

Pour l'évacuation des excréments, seulement 4,0% des ménages pratiquant l'élevage évacuent sainement les excréments contre 17,4% pour les ménages ne pratiquant pas l'élevage. La plus faible proportion des ménages pratiquant l'élevage qui évacuent sainement les excréments est observé dans la région de Dosso (2,4%) et la plus élevée dans la région d'Agadez (10,8%). Selon le milieu de résidence, seulement 1,9% des ménages pratiquant l'élevage en milieu rural évacuent sainement les excréments, contre 32,2% pour ceux du milieu urbain. Ces proportions sont plus faibles que celles des ménages ne pratiquant pas l'élevage qui s'établissent respectivement à 2,7% et 44,2%. Concernant le statut de pauvreté, ce taux est de 1,1% pour les ménages pauvres pratiquant l'élevage contre 3,5% pour les ménages non pauvres pratiquant l'élevage.

Pour l'évacuation des eaux usées, seulement 0,9% des ménages pratiquant l'élevage évacuent sainement les eaux usées contre 5,5% pour les ménages ne pratiquant pas l'élevage. Suivant les régions, la plus faible proportion est observée à Tillabéri (0%) et la plus élevée à Maradi (1,3%) pour les ménages pratiquant l'élevage. Des écarts sont observés selon le milieu de résidence. Ainsi le taux d'évacuation saine des eaux usées est de 10,3% en milieu urbain contre seulement 0,2% en milieu rural pour les ménages pratiquant l'élevage. En 2018, presque les mêmes niveaux ont été observés au niveau national (0,9% pour les ménages pratiquant l'élevage et 5,5% pour les ménages ne pratiquant pas l'élevage).



Tableau 30: Assainissement au Niger (2018 et 2021)

Type de ménage	Ménage pratiquant l'élevage	Ménage ne pratiquant pas l'élevage	Ménage pratiquant l'élevage	Ménage ne pratiquant pas l'élevage	Ménage pratiquant l'élevage	Ménage ne pratiquant pas l'élevage	Ménage pratiquant l'élevage	Ménage ne pratiquant pas l'élevage	
Services/ Infrastructures	Déchets évacués Sainement		Utilisation de toilettes hygiéniques		Excréments évacués sainement		Évacuation saine des eaux usées		
<b>Région</b>									
Agadez	2018	18,1	50,4	13,6	46,2	8,6	31,6	3,8	11,8
	2021	22,1	53,8	13,6	44,6	10,8	40,6	0,6	8,4
Diffa	2018	8,5	17,2	6,1	15,9	3,4	15,4	1,6	3,6
	2021	17,1	24,8	6,3	14,3	4,5	14,3	0,6	3,7
Dosso	2018	8,8	11,1	2,2	1,6	2,7	5,5	0,4	1,0
	2021	10,9	13,1	2,9	6,2	2,4	4,3	0,2	1,7
Maradi	2018	4,8	15,7	3,9	13,6	3,3	10,7	1,5	2,7
	2021	10,4	33,9	5,0	14,7	5,4	16,7	1,3	4,8
Tahoua	2018	3,2	4,3	2,7	8,9	2,3	7,6	0,0	2,1
	2021	3,4	7,6	6,8	12,8	3,1	9,8	0,8	1,9
Tillabéri	2018	4,6	7,3	3,9	3,2	2,5	3,3	0,0	0,4
	2021	4,6	6,5	3,8	6,2	3,3	3,9	0,3	0,5
Zinder	2018	1,8	15,8	1,3	3,1	1,5	4,2	0,6	5,0
	2021	6,7	16,7	3,5	6,7	3,0	9,1	1,0	3,7
Niamey	2018	45,7	72,2	40,7	41,3	50,5	49,1	8,3	13,2
	2021	52,9	79,1	49,3	43,6	32,5	51,6	21,3	18,5
<b>Milieu de Résidence</b>									
Urbain	2018	33,6	56,0	28,3	37,0	23,5	37,3	7,2	12,4
	2021	38,4	66,3	36,6	40,3	32,2	44,2	10,3	14,0
Rural	2018	2,6	3,6	1,3	1,5	1,3	2,0	0,1	0,1
	2021	5,8	5,7	2,9	3,7	1,9	2,7	0,2	0,8
<b>Statut de pauvreté</b>									
Non Pauvre	2018	6,7	29,5	5,1	18,8	4,7	19,2	1,1	6,0
	2021	9,3	34,0	7,1	22,5	5,6	23,3	1,2	7,6
Pauvre	2018	2,7	3,2	1,0	2,1	0,7	2,7	0,2	0,5
	2021	6,1	11,3	2,0	3,0	1,1	3,5	0,4	0,4
<b>National</b>									
	2018	5,3	23,0	3,6	14,7	3,2	15,1	0,8	4,7
	2021	8,1	27,3	5,3	16,7	4,0	17,4	0,9	5,5

Source : Enquêtes EHCVM 2021/ EHCVM 2018

### 6.2.3 ACCES AUX MARCHES ET INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Les infrastructures routières et les marchés favorisent l'intégration et permettent un meilleur accès aux facteurs de production et l'écoulement des productions. L'existence des routes praticables permet de désenclaver les zones rurales et de favoriser l'écoulement sur le marché des produits de l'élevage. L'accès aux routes et aux marchés reste toujours un défi de taille pour le Niger. Selon les résultats de l'EHCVM 2021, seulement 33,6% des ménages pratiquant l'élevage ont accès à un marché contre 57,6% pour les ménages ne pratiquant pas l'élevage. L'existence de marchés reste limitée en milieu rural (28,6%). L'accès des ménages pratiquant l'élevage aux marchés reste relativement faible dans toutes les régions. Le taux le plus bas est enregistré à Dosso (24,1%) et le plus élevé est observé à



Maradi (41,8%). En outre, les ménages pauvres pratiquant l'élevage ont moins accès aux marchés (26%) que les ménages non pauvres pratiquant l'élevage (41,9%).

Concernant, l'existence des infrastructures routières, seulement 33,6% des ménages pratiquant l'élevage ont accès à une gare routière, 37% à une route bitumée et 48,4% à une route en latérite. Pour les ménages ne pratiquant pas l'élevage, ces taux sont respectivement de 58,4%, 55,5% et 63,3% en 2021. En 2018, ces taux sont respectivement de 27,8%, 26,2% et 17% pour les ménages pratiquant l'élevage. Ils étaient de 53%, 51,6% et 48,2% pour les ménages ne pratiquant pas l'élevage en 2018. L'accès aux gares routières pour les ménages pratiquant l'élevage en milieu rural est de 32,2%. Quant à l'accès aux routes bitumées et aux routes en latérite, il est respectivement de 27,1% et 37,7% pour les ménages pratiquant l'élevage.

L'accès aux gares routières et aux routes pour les ménages pratiquant l'élevage est limitée dans toutes les régions. Pour la gare routière, il est de 28,3% à Zinder, contre 43,4% à Maradi où le taux le plus élevé a été enregistré. Concernant les routes bitumées, les mêmes tendances ont été observées, à savoir 20% à Zinder et 41,2% à Tahoua. Pour les routes en latérite, 17% à Diffa et 62,7% à Tillabéri des ménages pratiquant l'élevage y ont accès.

S'agissant du statut de pauvreté, en 2021, 27,4% des ménages pauvres pratiquant l'élevage ont accès à une gare routière contre 41% pour les ménages pauvres ne pratiquant pas l'élevage.



Tableau 31 : Accès aux marchés et aux infrastructures routières au Niger (2018 et 2021)

Type de ménage	Ménage pratiquant l'élevage	Ménage ne pratiquant pas l'élevage	Ménage pratiquant l'élevage	Ménage ne pratiquant pas l'élevage	Ménage pratiquant l'élevage	Ménage ne pratiquant pas l'élevage	Ménage pratiquant l'élevage	Ménage ne pratiquant pas l'élevage	
Services/ Infrastructures	Accès au marché		Accès à une gare routière		Accès à une Route Bitumée		Accès à une route en latérite		
<b>Région</b>									
Agadez	2018	35,2	85	32,7	85,2	35,1	80,3	25,8	80,9
	2021	27,7	80,9	39,7	78,6	35,8	75,4	29,9	77,4
Diffa	2018	38,5	56,9	31,5	57,2	27,7	39	22,5	56,3
	2021	32,4	63	32,6	74	28	67,7	17,6	55,5
Dosso	2018	30,9	34,5	31,4	31	45,7	38,6	15,2	27,9
	2021	24,5	32,2	32	37,9	38,9	49,5	48,7	61,3
Maradi	2018	42,6	70,1	24,2	41,6	12,9	35,5	16,4	40,2
	2021	41,8	68	43,4	64,4	22,1	55,9	30,1	59,6
Tahoua	2018	37,2	48,7	36,2	47,9	33,4	47	17,3	31,1
	2021	37,4	47,3	38,9	47,1	41,2	37,5	56,3	61,5
Tillabéri	2018	24,2	34,1	21,1	34,9	19,6	36,1	21,5	39,7
	2021	31,7	42,2	39,4	43,9	41	43,8	62,7	54,2
Zinder	2018	27,3	47,9	21,9	42,8	19,9	43,3	9,7	33,4
	2021	27,5	43,6	28,3	44,4	20	40,4	23,6	42,2
Niamey	2018	92,8	99	100	95,8	100	95,8	100	95,8
	2021	100	100	100	100	100	100	100	100
<b>Milieu de Résidence</b>									
Urbain	2018	100	100	100	100	100	100	100	100
	2021	100	100	100	100	100	100	100	100
Rural	2018	27,6	35,1	21	25,1	19,3	23	9,2	17,6
	2021	28,6	34,3	32,2	35,4	27,1	30,9	37,7	43
<b>Statut de pauvreté</b>									
Non	2018	39,2	67,4	32,6	62,1	30,2	60,1	21,9	57,5
Pauvre	2021	37,9	64,3	42,3	65,7	35,8	64,5	48,2	73,3
Pauvre	2018	24,2	34,3	19,2	25,3	19,1	25,9	8,1	20,1
	2021	26	41,9	27,4	41	25,9	34,2	31,3	39,7
<b>National</b>									
	2018	33,8	59,2	27,8	53	26,2	51,6	17	48,2
	2021	33,6	57,6	37	58,4	32,3	55,5	42,1	63,3

Source : Enquêtes EHCVM 2021/ EHCVM 2018

## 6.2.4 EXISTENCE D'UNE ECOLE, D'UN CENTRE D'ENCADREMENT AGRICOLE, D'UNE BANQUE POUR ALIMENT BETAIL

L'éducation est un levier indispensable pour le développement économique et social d'un pays. De même, l'accès à un centre d'encadrement agricole permet aux agriculteurs de mieux s'informer sur les réformes agraires, la diversification des revenus, la conservation des terres et la gestion améliorée des intrants.

**Concernant l'accès à l'éducation**, au niveau national, 91% des ménages pratiquant l'élevage et 95,4% des ménages qui n'en pratiquent pas ont signalé l'existence d'une école primaire dans leur localité. En 2018, ils étaient respectivement de 88,4% et 95,9%.



Selon les régions, le taux le plus faible a été enregistré à Zinder (79,2%) et le plus élevé à Tillabéri (99,6%) en 2021.

Concernant le statut de pauvreté, 87,9% des ménages pauvres pratiquant l'élevage ont accès à une école primaire contre 90,6% pour les ménages pauvres ne pratiquant l'élevage en 2021.

**L'existence d'une banque pour aliment de bétail** dans la localité est signalée par 44,2% des ménages pratiquant l'élevage en 2021. Suivant les régions, la plus faible proportion de ménages pratiquant l'élevage et ayant accès aux banques pour aliments bétail a été observé à Diffa (32,1%) et la plus élevée à Agadez (58,1%). En milieu rural, 41,2% des ménages pratiquant l'élevage ont accès aux banques d'aliments pour bétail. Selon le statut de pauvreté, 41% des ménages pauvres pratiquant l'élevage ont accès à une banque céréalière contre 52,8% pour les ménages non pauvres pratiquant l'élevage.



**Tableau 32: Existence d'une école, d'un centre d'encadrement agricole et d'une banque céréalière au Niger (2018 et 2021)**

Type de ménage		Ménage pratiquant l'élevage	Ménage ne pratiquant pas l'élevage	Ménage pratiquant l'élevage	Ménage ne pratiquant pas l'élevage
<b>Services/ Infrastructures</b>		<b>Existence d'une École primaire</b>		<b>Existence d'une banque pour aliment bétail</b>	
<b>Région</b>					
Agadez	2018	86,8	98,7	41,8	42,2
	2021	90,4	98,8	58,1	86
Diffa	2018	80,7	95,5	19,9	27,6
	2021	89,6	98,6	32,1	66,4
Dosso	2018	94,6	96,3	43,9	62,2
	2021	95,2	99,2	45,8	55
Maradi	2018	89,4	92,5	57,8	59,2
	2021	88,2	96,8	58	76
Tahoua	2018	93,5	99	26,3	35,7
	2021	96,3	98,1	32,6	45,1
Tillabéri	2018	94	97	40,8	41,3
	2021	99,6	91,4	40	51,4
Zinder	2018	77	92,8	36	46,6
	2021	79,2	88,6	44,9	54,6
Niamey	2018	94,6	96,8	18,1	42
	2021	100	100	56,1	65,9
<b>Milieu de résidence</b>					
Urbain	2018	100	100	53,7	48,9
	2021	100	100	83,6	78,4
Rural	2018	87,3	93,4	38,3	42,8
	2021	90,2	92,9	41,2	47,2
<b>Statut de pauvreté</b>					
Non Pauvre	2018	90,4	96,2	41,1	46,2
	2021	92,6	97,4	46	60,6
Pauvre	2018	84,8	94,7	37,1	41,5
	2021	87,9	90,6	41	52,8
<b>National</b>					
	2018	88,4	95,9	39,7	45,1
	2021	90,9	95,4	44,2	58,3

Source : Enquêtes EHCVM 2021/ EHCVM 2018

### 6.3. POSSESSION DE BIENS DURABLES PAR LES MENAGES PRATIQUANT L'ELEVAGE

Les informations sur la possession de biens durables permettent de mieux apprécier le niveau de bien-être socioéconomique des ménages. Dans le cadre de l'EHCVM, un bien durable quelconque n'est considéré que s'il est en bon état de fonctionnement.

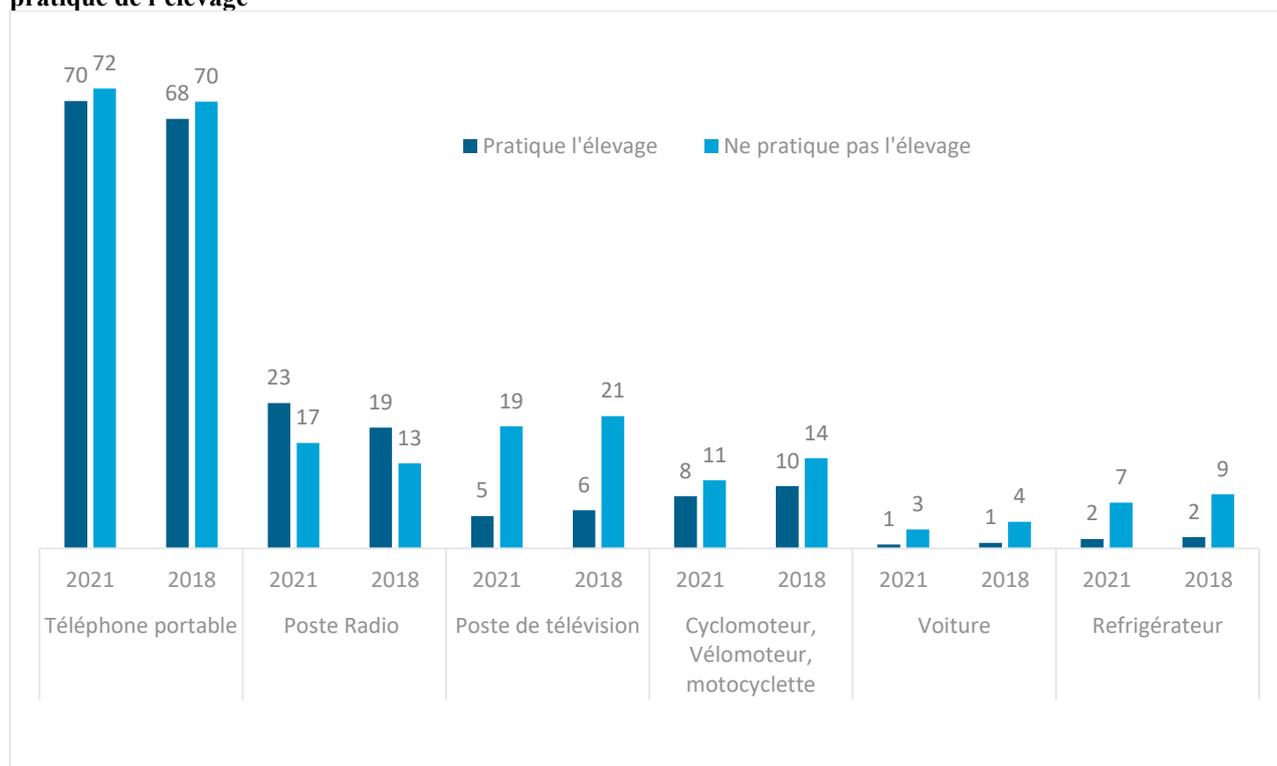
Le téléphone portable figure parmi les biens durables les plus possédés par les ménages qui pratiquent l'élevage en 2021. En effet, 70% de ces ménages disposent d'un téléphone portable. Cette proportion a légèrement augmenté par rapport à 2018, où elle était estimée à 68%.

Par ailleurs, plus d'un (1) ménage pratiquant l'élevage sur 5 (23%) possèdent un poste radio en 2021. Ce taux a augmenté de 4 points de pourcentage par rapport à 2018 (19%). Pour le poste téléviseur, il est présent dans seulement 5% des ménages pratiquant l'élevage en 2021 et cette proportion est restée quasi stable comparativement à 2018 (6%).

S'agissant des moyens de transports, 8% des ménages qui pratiquent l'élevage disposent de cyclomoteurs ou de motocyclettes en 2021, contre 10% en 2018. La possession des autres moyens de transport est encore plus rare.

Il faut aussi relever qu'à l'exception du poste radio, les ménages pratiquant l'élevage sont moins équipés que les autres.

**Graphique 7: Répartition (%) des ménages possédant certains biens durables en 2018 et 2021 selon la pratique de l'élevage**



Source : EHCVM 2018, EHCVM 2021



La possession de biens durables par les ménages pratiquant l'élevage a été également analysée suivant la région, le milieu de résidence et le statut de pauvreté.

Ainsi, selon la région de résidence, la plus forte proportion des ménages pratiquant l'élevage, ayant déclaré posséder un téléphone portable en 2021, est enregistrée à Niamey (98%), tandis que la plus faible proportion ressort à Diffa (56%). Quant au poste radio, il est plus disponible dans les ménages qui pratiquent l'élevage à Tillabéri (28%), à Maradi (27%) et à Tahoua (23%), par rapport aux autres régions.

Suivant le milieu de résidence, la proportion des ménages pratiquant l'élevage et possédant des biens durables considérés est plus élevée en milieu urbain. En effet, 97% des ménages pratiquant l'élevage disposent d'un téléphone portable en milieu urbain, contre 68% en milieu rural. Des écarts importants existent également par rapport à la disponibilité de poste de télévision et de cyclomoteur ou motocyclette dans ces deux zones.

Enfin, par rapport au statut de pauvreté, les ménages non pauvres, qui pratiquent l'élevage, sont les mieux équipés, quel que soit le bien considéré. Par exemple, en 2021, le téléphone portable est disponible dans 74% de ces ménages, contre 65% dans ceux touchés par la pauvreté.

**Tableau 33: Répartition (%) des ménages pratiquant l'élevage possédant certains biens durables, selon certaines caractéristiques**

Caractéristiques	Biens durables												
	Téléphone portable		Poste Radio		Poste de télévision		Cyclomoteur, Vélomoteur, motocyclette		Voiture		Réfrigérateur		
	2021	2018	2021	2018	2021	2018	2021	2018	2021	2018	2021	2018	
<b>Région</b>													
Agadez	73	66	15,4	16,1	10,4	17,4	28,7	33,7	2,7	3	2,1	3,8	
Diffa	55,8	65	14,6	11	3,8	7,6	0	0	0,2	1,5	1,4	3,5	
Dosso	77,3	77,2	18	14,5	3,7	2,8	8,1	9,1	0,2	0	1,6	0,8	
Maradi	68,8	61,4	27,4	21	2,9	3,9	9,4	8,4	0,8	1,3	1,1	1,7	
Tahoua	70,3	73,4	22,9	19,7	7,5	8	9,4	14,3	0,4	0,4	1	1,2	
Tillabéri	81,8	80,8	27,5	23	5,6	7,8	4,2	9	0,2	0,3	1,8	2	
Zinder	60,5	53	20,8	18,2	3	2,9	7,3	5,6	0,4	0,7	1,1	0,9	
Niamey	98,3	96,4	17	22,1	48,1	54,1	27,7	37,6	15,2	14,9	31,1	26,1	
<b>Milieu de résidence</b>													
Urbain	97,3	91,2	27,4	23,1	37,1	39,4	27,5	31,4	5,7	7,4	15,4	14,9	
Rural	68,3	65,4	22,5	18,7	2,7	2,9	6,8	7,8	0,2	0,3	0,5	0,6	
<b>Statut de pauvreté</b>													
Non Pauvre	73,5	72	24,8	21,6	7,6	9,1	10,6	13	0,9	1,4	2,3	2,8	
Pauvre	64,8	59,7	19,5	14,5	0,6	0,5	4,1	4	0,1	0	0,1	0	

Source : Enquêtes EHCVM 2021/ EHCVM 2018



## CONCLUSION

Au Niger, l'élevage occupe une grande partie de la population. En effet, en 2021, la proportion des ménages pratiquant l'élevage est de 68% soit un effectif estimé à 2 798 358 ménages. Elle était de 70% en 2018. Les régions de Maradi (78%) et Dosso (76%) enregistrent les plus fortes proportions des ménages pratiquant l'élevage, alors que la plus faible proportion est observée à Niamey (10%).

L'activité d'élevage est pratiquée par trois quarts (3/4) des ménages en milieu rural et majoritairement par les ménages non pauvres et de grande taille. Une grande partie des ménages (96,9%) pratiquant l'élevage sont propriétaires d'au moins un animal dans le bétail élevé. Le nombre moyen d'UBT élevé par ménage est estimé à 2,5 en 2021, contre 2,3 en 2018. Le nombre moyen de petits ruminants élevés par ménage est passé de 5,7 en 2018 à 6,2 en 2021. Quant aux gros ruminants, le nombre moyen élevé par ménage (1,7 en 2021) a relativement stagné entre les deux périodes. S'agissant de la volaille, les ménages élèvent en moyenne 3,4 en 2021 contre 4,2 en 2018.

S'agissant de la possession du bétail par espèce, il est ressorti qu'au plan national, 42% des ménages ont déclaré avoir possédé au moins un gros ruminant en 2021 contre 38,1% en 2018. Ces résultats révèlent également que 84,6% des ménages ont possédé un petit ruminant en 2021 contre 81,8% en 2018. Par ailleurs, on note une diminution de la proportion des ménages possédant la volaille entre 2018 et 2021 passant de 40 à 30%.

Il faut aussi souligner que 51,1% des ménages pratiquant l'élevage ont déclaré avoir acheté des aliments pour nourrir leurs bétails au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête tandis que 95,5% des ménages pratiquant l'élevage ont déclaré avoir produit des aliments pour nourrir leur bétail ou volaille au cours de la même période.

En matière de suivi de la santé animale, 25,3 % des ménages pratiquant l'élevage ont fait vacciner leurs animaux. Cette proportion est relativement plus élevée (35,4 %) pour les gros ruminants et plus faible (2,2%) pour la volaille. Les proportions des ménages ayant fait soigner les animaux sont généralement assez faibles, avec des variations selon le milieu de résidence, la région, le sexe du chef de ménage, la taille du ménage et le statut de pauvreté. Il est important de sensibiliser davantage les propriétaires d'animaux sur les avantages des soins vétérinaires pour améliorer la santé animale et la productivité.

Même si la quasi-totalité des propriétaires décident de la vente de leurs animaux, une part non négligeable ne contrôle pas le revenu issu de la vente de ses animaux (12,6%). Cette proportion est de 10,9% chez les femmes propriétaires. Les petits ruminants constituent le groupe d'espèces le plus vendu pour lesquels environ 51% des ménages propriétaires en ont vendu. L'abattage concerne environ 36% des ménages pratiquant l'élevage.

La proportion des ménages pratiquant l'élevage de petits ou gros ruminants produisant du lait est relativement faible au niveau national (16,3%) et la production moyenne annuelle par ménage est de



751 litres, toutes espèces confondues. La proportion des ménages pratiquant l'élevage de la volaille et qui produisent des œufs est aussi faible et vaut 10,4%. La contribution de l'élevage au revenu total des ménages représente 30%.

Il est à noter que les conditions de vie des ménages pratiquant l'élevage ont connu une légère amélioration entre 2018 et 2021. En effet, l'incidence de la pauvreté des ménages pratiquant l'élevage est passée de 35,9% en 2018 à 35,8% en 2021. Cette baisse est aussi observée pour la profondeur (8,2% en 2021 contre 9,2% en 2018) et la sévérité (2,7% en 2021 contre 3,4% en 2018) de la pauvreté.

Par contre, les résultats de l'EHCVM 2021 ont révélé qu'en dépit d'une légère amélioration, l'accès aux services sociaux de base reste faible pour les ménages pratiquant l'élevage. En effet, seulement 25% de ces ménages ont accès à l'électricité en 2021. Pour ce qui est de l'assainissement, moins d'un ménage pratiquant l'élevage sur 10 (8%) évacuent sainement les déchets. En outre, un peu plus du tiers (34%) des ménages pratiquant l'élevage ont accès à un marché. L'accès aux infrastructures routières constitue aussi un défi majeur pour les ménages pratiquant l'élevage dans la mesure où 32% et 42% vivent respectivement dans des localités ayant des routes bitumées ou latéritiques.

Concernant la possession de biens durables, 70% des ménages pratiquant l'élevage disposent d'un téléphone portable en 2021 contre 68% en 2018.

Au vu de la proportion importante des ménages pratiquant l'élevage et surtout l'importance des ressources qu'il génère, ce secteur peut jouer un rôle central dans l'amélioration des conditions de vie de la population nigérienne. Cela suppose cependant l'accroissement des investissements pour la redynamisation et le développement du secteur, notamment la mise en place de stratégies et politiques permettant l'accès facile aux intrants, au dispositif d'abreuvement des animaux et surtout l'écoulement des produits issus de cette activité. Toutefois, ces stratégies devraient tenir du fait que la pratique de l'élevage peut avoir des conséquences négatives sur l'environnement.



## ANNEXES

### Annexes chapitres 3

Tableau 34 : Proportion des ménages éleveurs selon le type d'espèces élevés

Caractéristiques	Types d'espèces									
	Bovins	Ovins (Moutons)	Caprins (Chèvres)	Camelins (Chameaux)	Equins (Chevaux)	Asins (Anes)	Lapins	Poules / poulets	Pintades	Autres volailles
<b>Région</b>										
Agadez	8,2	58,9	80,9	14,3	0,6	17,3	0,2	4,8	0,5	1,9
Diffa	49,7	54,1	76,6	20,2	20,5	33,1	0,1	14,0	0,4	1,2
Dosso	62,3	54,5	61,3	0,2	0,4	7,3	0,0	36,3	12,7	5,8
Maradi	49,7	44,5	83,9	1,3	0,5	11,1	0,1	32,5	10,5	1,7
Tahoua	33,1	57,5	64,0	2,9	1,4	32,4	0,1	26,0	9,4	2,7
Tillabéri	47,6	67,8	37,0	0,6	0,0	12,4	0,0	26,0	5,5	1,4
Zinder	50,3	47,1	80,4	1,8	7,3	8,1	0,0	28,1	4,8	1,5
Niamey	25,3	50,3	23,0	0,0	0,0	0,0	4,1	23,7	8,1	19,1
<b>Milieu de résidence</b>										
Urbain	20,0	60,5	43,6	0,0	0,0	7,1	0,9	21,9	3,9	7,2
Rural	48,3	53,2	69,3	2,7	3,0	16,3	0,0	28,6	8,2	2,2
<b>Statut de pauvreté</b>										
Non pauvre	46,0	54,9	67,0	2,7	2,8	15,7	0,2	27,2	7,7	2,7
Pauvre	46,8	51,4	68,4	2,2	2,8	15,5	0,0	29,8	8,1	2,1
<b>Taille du ménage</b>										
1 membre	16,4	58,1	66,2	2,3	6,8	8,2	1,8	20,7	5,9	1,8
2 membres	28,6	44,6	67,7	3,2	0,0	13,3	0,0	21,6	2,3	0,8
3 à 5 membres	40,3	51,6	65,7	2,5	2,9	15,9	0,2	25,1	5,4	1,8
6 à 9 membres	50,6	54,1	67,7	2,6	2,5	16,1	0,0	30,4	9,2	2,8
10 à 14 membres	61,5	60,8	75,0	2,3	4,8	13,4	0,0	35,5	14,5	4,3
15 membres et plus	67,8	77,7	63,4	1,9	1,0	25,5	0,0	26,2	12,3	8,4
<b>National 2021</b>	<b>46,3</b>	<b>53,7</b>	<b>67,5</b>	<b>2,5</b>	<b>2,8</b>	<b>15,7</b>	<b>0,1</b>	<b>28,1</b>	<b>7,9</b>	<b>2,5</b>
<b>National 2018</b>	<b>45,3</b>	<b>54,5</b>	<b>70,2</b>	<b>2,5</b>	<b>2,9</b>	<b>16,2</b>	<b>0,2</b>	<b>38,6</b>	<b>10,2</b>	<b>4,3</b>

Source : Enquêtes EHCVM 2021/ EHCVM 2018



Tableau 35 : Nombre moyen des différents types d'espèces élevées par ménage

Caractéristiques	Types d'espèces									
	Bovins	Ovins (Moutons)	Caprins (Chèvres)	Camelins (Chameaux)	Equins (Chevaux)	Asins (Anes)	Lapins	Poules / poulets	Pintades	Autres volailles
<b>Région</b>										
Agadez	0,6	7,1	9,8	1,1	0,0	0,6	0,0	0,3	0,0	0,1
Diffa	6,1	8,3	10,1	2,1	0,2	0,8	0,0	1,0	0,0	0,3
Dosso	1,8	2,0	2,4	0,0	0,0	0,1	0,0	3,5	1,3	0,6
Maradi	1,5	1,7	4,2	0,1	0,0	0,2	0,0	2,6	1,0	0,2
Tahoua	1,1	2,7	3,2	0,1	0,0	0,4	0,0	2,3	0,9	0,3
Tillabéri	1,5	3,1	1,9	0,0	0,0	0,2	0,0	2,2	0,7	0,2
Zinder	1,2	1,7	3,8	0,1	0,1	0,1	0,0	2,0	0,3	0,2
Niamey	1,0	2,0	0,7	0,0	0,0	0,0	0,1	1,6	0,5	4,2
<b>Milieu de résidence</b>										
Urbain	0,6	2,5	1,6	0,0	0,0	0,1	0,0	1,7	0,3	1,1
Rural	1,6	2,6	3,8	0,2	0,0	0,3	0,0	2,4	0,8	0,2
<b>Statut de pauvreté</b>										
Non pauvre	1,6	2,8	3,8	0,2	0,0	0,3	0,0	2,2	0,8	0,4
Pauvre	1,4	2,2	3,4	0,1	0,0	0,2	0,0	2,5	0,7	0,2
<b>Taille du ménage</b>										
1 membre	0,6	3,3	2,7	0,2	0,1	0,1	0,1	1,7	0,6	0,1
2 membres	0,7	2,2	3,3	0,0	0,0	0,2	0,0	1,2	0,2	0,4
3 à 5 membres	1,4	2,5	3,5	0,2	0,0	0,3	0,0	1,8	0,5	0,2
6 à 9 membres	1,6	2,4	3,5	0,2	0,0	0,3	0,0	2,7	0,9	0,3
10 à 14 membres	2,0	3,4	4,6	0,1	0,1	0,3	0,0	3,5	1,4	0,5
15 membres et plus	2,6	5,3	5,4	0,0	0,0	0,3	0,0	3,4	2,4	1,7
<b>National 2021</b>	<b>1,5</b>	<b>2,6</b>	<b>3,6</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>2,3</b>	<b>0,7</b>	<b>0,3</b>
<b>National 2018</b>	<b>1,5</b>	<b>2,3</b>	<b>3,3</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,3</b>	<b>0,0</b>	<b>2,8</b>	<b>0,9</b>	<b>0,5</b>

Source : Enquêtes EHCVM 2021/ EHCVM 2018



Tableau 36 : Part des différents types d'espèces dans le troupeau global

Caractéristiques	Types d'espèces						Total
	Bovins	Ovins (Moutons)	Caprins (Chèvres)	Camelins (Chameaux)	Equins (Chevaux)	Asins (Anes)	
<b>Région</b>							
Agadez	3,0	37,1	51,3	5,6	0,0	3,0	100
Diffa	22,1	30,0	36,5	7,7	0,8	2,9	100
Dosso	28,8	31,9	37,8	0,0	0,1	1,5	100
Maradi	19,4	22,6	54,4	1,0	0,1	2,7	100
Tahoua	14,8	35,8	42,5	0,9	0,2	5,8	100
Tillabéri	22,2	46,8	28,6	0,2	0,0	2,3	100
Zinder	16,9	24,0	54,3	1,5	1,3	2,1	100
Niamey	26,1	54,1	19,8	0,0	0,0	0,0	100
<b>Milieu de résidence</b>							
Urbain	12,2	52,2	33,7	0,1	0,0	1,8	100
Rural	19,0	30,6	44,8	2,1	0,4	3,1	100
<b>Statut de pauvreté</b>							
Non pauvre	18,3	32,5	43,7	2,1	0,4	3,0	100
Pauvre	19,5	29,3	45,8	1,7	0,4	3,2	100
<b>Taille du ménage</b>							
1 membre	8,9	46,9	39,2	2,6	1,0	1,3	100
2 membres	11,2	33,7	51,8	0,8	0,0	2,6	100
3 à 5 membres	17,8	31,6	44,9	2,1	0,4	3,2	100
6 à 9 membres	20,5	30,0	43,7	2,3	0,3	3,1	100
10 à 14 membres	18,9	32,4	43,9	1,4	0,7	2,7	100
15 membres et plus	19,0	39,0	39,8	0,1	0,1	2,0	100
<b>National 2021</b>	<b>18,7</b>	<b>31,5</b>	<b>44,4</b>	<b>2,0</b>	<b>0,4</b>	<b>3,0</b>	<b>100</b>
<b>National 2018</b>	<b>20,0</b>	<b>30,9</b>	<b>44,0</b>	<b>1,3</b>	<b>0,4</b>	<b>3,3</b>	<b>100</b>

Source : Enquêtes EHCVM 2021/ EHCVM 2018



## ANNEXES CHAPITRE 4

Tableau 37 : Proportion des ménages pratiquant l'élevage selon la possession des types d'espèces

Caractéristiques	Types d'espèces									
	Bovins	Ovins (Moutons)	Caprins (Chèvres)	Camelins (Chameaux)	Equins (Chevaux)	Asins (Anes)	Lapins	Poules / poulets	Pintades	Autres volailles
<b>Région</b>										
Agadez	7,8	57,1	80,1	13,7	0,2	17,3	0,2	4,8	0,5	1,9
Diffa	47,4	54,1	76,2	20,2	19,6	33,1	0,1	14,0	0,4	1,2
Dosso	54,1	49,2	57,6	0,2	0,4	7,3	0,0	34,8	11,3	5,8
Maradi	44,7	40,6	79,4	1,3	0,5	10,7	0,1	30,7	9,7	1,6
Tahoua	30,0	55,7	63,3	2,3	1,4	31,4	0,1	25,6	9,4	2,7
Tillabéri	43,7	65,4	35,7	0,6	0,0	11,5	0,0	25,1	5,5	1,4
Zinder	42,0	43,8	73,6	1,6	6,5	8,0	0,0	27,4	4,8	1,5
Niamey	25,3	47,9	21,4	0,0	0,0	0,0	4,1	19,3	8,1	16,7
<b>Milieu de résidence</b>										
Urbain	19,0	57,3	42,0	0,0	0,0	6,8	0,9	20,8	3,7	6,9
Rural	42,6	50,1	65,9	2,5	2,8	15,8	0,0	27,6	7,8	2,1
<b>Statut de pauvreté</b>										
Non pauvre	41,1	52,2	64,5	2,5	2,7	15,5	0,2	26,4	7,4	2,7
Pauvre	40,6	47,8	63,7	2,1	2,5	14,6	0,0	28,5	7,7	2,1
<b>Taille du ménage</b>										
1 membre	16,4	50,8	62,5	2,3	6,8	8,2	1,8	20,7	5,9	1,8
2 membres	24,4	42,8	66,7	2,4	0,0	13,3	0,0	20,2	1,5	0,5
3 à 5 membres	36,1	49,3	62,6	2,2	2,8	15,5	0,2	24,2	5,3	1,7
6 à 9 membres	44,0	50,6	63,6	2,6	2,2	15,3	0,0	29,3	8,6	2,8
10 à 14 membres	55,6	56,5	72,6	1,8	4,4	13,4	0,0	35,1	14,5	4,2
15 membres et plus	65,8	71,8	63,4	1,9	1,0	25,5	0,0	26,2	12,3	8,4
<b>National 2021</b>	<b>40,9</b>	<b>50,6</b>	<b>64,2</b>	<b>2,3</b>	<b>2,6</b>	<b>15,2</b>	<b>0,1</b>	<b>27,1</b>	<b>7,5</b>	<b>2,5</b>
<b>National 2018</b>	<b>37,1</b>	<b>48,9</b>	<b>64,2</b>	<b>2,0</b>	<b>2,5</b>	<b>15,0</b>	<b>0,2</b>	<b>37,0</b>	<b>9,9</b>	<b>4,2</b>

Source : Enquêtes EHCVM 2021/ EHCVM 2018



## ANNEXES CHAPITRE 5

Tableau 38 : Répartition des propriétaires du bétail selon le lien de parenté avec le chef de ménage

Caractéristiques	Lien de parenté avec le CM			
	Chef de ménage	Conjoint ( e )	Fils, Fille	Autres parents
<b>Gros ruminants</b>				
<b>Région</b>				
Agadez	86,7	8,1	5,2	0
Diffa	80	9,8	8,9	1,3
Dosso	82,9	11,4	5,1	0,6
Maradi	77,7	17,9	2,1	2,3
Tahoua	80,5	12,7	4,3	2,5
Tillabéri	87,3	4,7	7,2	0,9
Zinder	82,6	13,9	2,3	1,3
Niamey	36,8	49,3	6,7	7,2
<b>Milieu de résidence</b>				
Urbain	70,2	18,2	6,8	4,7
Rural	82	12,4	4,1	1,4
<b>Total</b>	<b>81,6</b>	<b>12,6</b>	<b>4,2</b>	<b>1,6</b>
<b>Petit ruminants</b>				
<b>Région</b>				
Agadez	57,4	26,8	12,4	3,3
Diffa	62,6	29,1	7,2	1,1
Dosso	39,2	54,3	2,9	3,4
Maradi	36,8	56,8	3,7	2,7
Tahoua	55,3	36,5	2,8	5,4
Tillabéri	47,5	41,1	4	7,4
Zinder	44,2	48,6	3,8	3,4
Niamey	56,9	22,1	13,3	7,7
<b>Milieu de résidence</b>				
Urbain	55,9	33,9	6,4	3,8
Rural	45,2	46,9	3,8	4,1
<b>Total</b>	<b>45,8</b>	<b>46,1</b>	<b>3,9</b>	<b>4,2</b>
<b>Volailles</b>				
<b>Région</b>				
Agadez	45,4	24,9	29,7	0
Diffa	43,6	38,8	7,8	9,8
Dosso	58,4	22,4	14,2	4,9
Maradi	63	24	10,1	2,9
Tahoua	62,2	20,5	13,6	3,7
Tillabéri	40,5	31,5	14,9	13,1
Zinder	53,6	24,9	19,1	2,5
Niamey	41,7	23,9	30,3	4,1
<b>Milieu de résidence</b>				0
Urbain	54,1	22	18,8	5,2
Rural	56,2	24,7	14,1	4,8
<b>Total</b>	<b>56,1</b>	<b>24,6</b>	<b>14,4</b>	<b>4,9</b>



Tableau 39: répartition des propriétaires de bétail selon la décision de vente

	ne décide pas	décide	Total
<b>Région</b>			
Agadez	10,6	89,4	100
Diffa	2,5	97,5	100
Dosso	0,6	99,4	100
Maradi	0,6	99,4	100
Tahoua	1,7	98,3	100
Tillabéri	1,8	98,2	100
Zinder	1,7	98,3	100
Niamey	2,6	97,4	100
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	1,1	98,9	100
Rural	1,6	98,4	100
<b>Sexe</b>			
Masculin	0,9	99,1	100
Féminin	2,1	97,9	100
<b>Situation de famille</b>			
Célibataire	13,4	86,6	100
Marié(e) monogame	0,7	99,3	100
Marié(e) polygame	0,7	99,3	100
Veuf(ve)	0	100	100
Divorcé(e)	1,2	98,8	100
Séparé(e)	0	100	100
<b>Statut de pauvreté</b>			
Non pauvre	1,8	98,2	100
Pauvre	1,2	98,8	100
<b>Age</b>			
15-24 ans	8,1	91,9	100,0
25-34 ans	0,6	99,4	100,0
35-44 ans	0,6	99,4	100,0
45-54 ans	0,6	99,4	100,0
55-64 ans	0,4	99,6	100,0
65 ans et +	0,0	100,0	100,0
<b>Total</b>	1,6	98,4	100,0



**Tableau 40: Répartition des individus qui contrôlent le revenu selon le lien avec le chef de ménage**

	Gros ruminants		Petits ruminants		Volailles	
	1 <sup>ere</sup> personne	2 <sup>eme</sup> personne	1 <sup>ere</sup> personne	2 <sup>eme</sup> personne	1 <sup>ere</sup> personne	2 <sup>eme</sup> personne
<b>Lien de parenté avec le CM</b>						
Chef de ménage	96,3	4,8	78,2	4,5	79,3	2,6
Conjoint(e)	2,9	84,4	19,6	87,6	15,5	81
Fils, Filles	0,3	8,1	0,7	3,7	3,1	12,1
Autres parents	0,5	2,7	1,5	4,1	2,1	4,3
<b>Sexe</b>						
Homme	90,4	10,5	65,2	7,2	72,7	13,2
Femme	10,6	89,5	34,8	92,8	27,3	86,8

**Tableau 41: Répartition des individus propriétaires de bétail selon le contrôle de revenu**

Caractéristiques	Ne contrôle pas son revenu	Contrôle son revenu	Total
<b>Région</b>			
Agadez	17	83	100
Diffa	11,1	88,9	100
Dosso	13,4	86,6	100
Maradi	11,2	88,8	100
Tahoua	9,4	90,6	100
Tillabéri	15	85	100
Zinder	13,5	86,5	100
Niamey	23,3	76,7	100
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	19,7	80,3	100
Rural	12,3	87,7	100
<b>Sexe</b>			
Masculin	14,3	85,7	100
Féminin	10,9	89,1	100
<b>Situation de famille</b>			
Célibataire	21,4	78,6	100
Marié(e) monogame	13,9	86,1	100
Marié(e) polygame	10,1	89,9	100
Veuf(ve)	4,7	95,3	100
Divorcé(e)	15,8	84,2	100
Séparé(e)	0	100	100
<b>Statut de pauvreté</b>			
Non pauvre	11,8	88,2	100
Pauvre	13,9	86,1	100
Total	12,6	87,4	100



Tableau 42 : Proportion des ménages éleveurs ayant produit de lait pour la consommation humaine

Caractéristiques	Toutes espèces	Vache	Brebis	Chèvre	Chamelle
AGADEZ	60,9	72,1	17,8	66,8	42,9
DIFFA	42,1	64,3	9	21	54,2
DOSSO	5,7	9,9	0	0	0
MARADI	10,4	13,2	0,6	6,4	3,7
TAHOUA	27	37,4	2	20,5	14,4
TILLABERI	17,1	28,3	1,4	4,9	28,6
ZINDER	16,6	16,7	0,7	11,4	34
NIAMEY	5,6	56,9	0	4,1	-
Urbain	7,3	21,2	0,2	6,1	24,7
Rural	18,6	22,4	1,9	11,7	33,6
Masculin	17,9	22,5	1,6	10,6	32,3
Féminin	16,6	20,2	2,6	15,9	42,1
Q1	14,4	18	1,1	8,3	20,1
Q5	19,2	27,7	3,5	15,4	37
UBT1	7	3,7	0,9	8,8	0
UBT5	50,3	44,3	3,7	17,3	41,2
Ensemble	19,3	23	1,8	11,9	32,9



## ELEVAGE ET CONDITIONS DE VIE DES MENAGES

Tableau 43: Proportion des ménages ayant vendu des animaux sur pieds, le nombre moyen et les effectifs vendus

	gros ruminants			Equidés			Petits ruminants			Volailles		
	ont vendu des animaux	Nombre moyen	Effectif vendu	ont vendu des animaux	Nombre moyen	Effectif vendu	ont vendu des animaux	Nombre moyen	Effectif vendu	ont vendu des animaux	Montant moyen	Effectif vendu
<b>Milieu de résidence</b>												
Urbain	31	0,5	19764	4,1	0,1	853	37,7	1,2	186255	17,4	1,6	85770
Rural	37,9	0,7	841349	10,3	0,2	75862	52,4	1,8	4157606	38,7	2,7	2122601
<b>Région</b>												
Agadez	36,7	0,7	10561	11,8	0,2	2203	63,2	3,5	247985	30,3	1,3	6262
Diffa	62,8	1,5	94101	16,6	0,3	12536	84,1	5	460504	36,7	1,3	20381
Dosso	33	0,5	120569	10,7	0,1	2986	53,4	1,5	442096	37,5	3,8	533193
Maradi	48,1	0,9	247858	17,7	0,4	24583	60,6	2,3	1175227	41,2	2,9	579421
Tahoua	30,7	0,5	107821	6,9	0,1	17099	35,4	1,1	584634	27,1	1,8	311416
Tillabéri	45,1	0,7	149573	0,7	0	612	55,2	1,5	563161	48,8	3,6	430163
Zinder	26,7	0,4	130630	14,7	0,2	16696	48,3	1,5	856504	36,7	1,6	291577
Niamey	0	0	0	0	0	0	33,2	0,8	13750	24,4	3,5	35958
<b>Sexe du CM</b>												
Masculin	39,2	0,7	816994	11,2	0,2	72886	53,4	1,9	3807779	39,8	2,9	1994469
Féminin	22,9	0,4	44119	3	0,1	3829	42,7	1,2	536082	26,3	1,4	213902
<b>Classe de taille de ménages</b>												
1 mbre	19,3	0,3	1648	23,2	0,2	1028	33,2	0,8	21744	57,8	2,4	14957
2 mbres	28,5	0,4	17094	0,4	0	80	48,3	1,3	152714	34,2	1,5	44441
3 à 5 mbres	40,2	0,6	309633	5,4	0,1	18632	48,3	1,7	1770396	38,1	2,2	691668
6 à 9 mbres	37,9	0,7	400831	13,3	0,2	34217	54,4	1,8	1754492	36,8	2,5	936802
10 à 14 membres	34,1	0,7	116645	22,7	0,5	22258	57,4	2,2	565065	34,2	4	439264
15 mbres et +	29,5	0,5	15262	2,2	0	500	41,8	2	79450	60,1	5,5	81239
<b>Statut de pauvreté</b>												
Non pauvre	41,7	0,7	616330	11,8	0,2	54154	51,3	1,8	2891543	35,7	2,5	1352465
Pauvre	30,5	0,5	244783	7	0,1	22561	51,7	1,7	1452318	40,3	2,7	855906
<b>Ensemble</b>	<b>37,7</b>	<b>0,7</b>	<b>861113</b>	<b>10,1</b>	<b>0,2</b>	<b>76715</b>	<b>51,4</b>	<b>1,8</b>	<b>4343861</b>	<b>37,4</b>	<b>2,6</b>	<b>2208371</b>

Source : Enquête EHCVM 2021



Tableau 44: Proportion des ménages propriétaires de volailles qui produisent des oeufs

	2018		2021	
	Effectifs pondéré	Pourcentage	Effectifs pondéré	Pourcentage
<b>Région</b>				
Agadez	0	0	669	14,1
Diffa	698	3,7	2668	17,3
Dosso	14290	10,6	10691	7,3
Maradi	22123	11,9	32737	16
Tahoua	16602	12	7207	4,1
Tillabéri	4810	7,7	8608	7
Zinder	22861	11,7	25711	14,1
Niamey	885	20,7	1755	16,3
<b>Milieu de résidence</b>				
Urbain	2854	9,4	5495	9,9
Rural	79414	11,1	84551	10,4
<b>Sexe du CM</b>				
Masculin	77853	11,6	80692	11,4
Féminin	4415	6,2	9354	6,1
<b>Statut de pauvreté</b>				
Non pauvre	56094	12,2	60654	11,1
Pauvre	26175	9,2	29392	9,2
<b>Total</b>	<b>82269</b>	<b>11,1</b>	<b>90046</b>	<b>10,4</b>

Tableau 45 : Répartition des dépenses de consommation des produits animaux selon le milieu et le statut d'éleveur

Statut éleveur	Urbain			Rural		
	Non éleveur	Eleveur	Total	Non éleveur	Eleveur	Total
Part des dépenses alimentaires dans les dépenses totales	54,0	57,0	54,9	65,0	67,1	66,6
Part des produits animaux dans les dépenses totales	5,3	6	5,5	3,8	5,2	4,8
Part des produits animaux dans les dépenses alimentaires	10,1	10,8	10,3	5,8	7,6	7,1
Part des produits animaux autoconsommés dans les dépenses alimentaires	0,1	0,3	0,1	0,1	1,8	1,4

Source : Enquête EHCVM 2021